



*B*âtir l'avenir communique
au ministre de Travaux publics
et Services gouvernementaux
Canada les besoins de la
Chambre des communes en
vue de l'aménagement à long
terme de la Cité parlementaire.

Bâtir l'avenir

Besoins de la Chambre des communes pour la Cité parlementaire

22 octobre 1999

Table des matières

Préface	v
Avant-propos	vii
Sommaire	ix
Les assises	1
A. Considérations historiques	2
B. Considérations actuelles et futures	6
C. Principes directeurs	8
Besoins relatifs aux secteurs d'affaires des députés	9
La Chambre	10
Comités	14
Groupes parlementaires ou caucus	24
Circonscription	28
Besoins relatifs à l'administration et aux systèmes de soutien de la Cité parlementaire	33
Services d'administration et de soutien	34
Technologie de l'information	38
Sécurité	43
Circulation	47
La tribune de la presse	51
Le public visiteur	53
Mesures de mise en œuvre	55
A. Un modèle de gestion	56
B. Utilisation des édifices	58
C. Rénovations prioritaires	59
Voir loin : laisser un héritage	65
Annexe A : Rapports de planification antérieurs	67
Annexe B : Bibliographie	71

Préface

Je suis heureux de présenter au Bureau de régie interne *Bâtir l'avenir : Besoins de la Chambre des communes pour la Cité parlementaire*. Ce rapport expose les grands objectifs et les besoins physiques particuliers de la Chambre des communes afin de les inclure dans le plan de rénovation et de développement à long terme que prépare Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

En établissant ce rapport, le personnel a examiné de près l'histoire de la Cité parlementaire afin de s'assurer que ce que nous envisageons pour l'avenir s'appuie sur l'expertise et les expériences du passé. En outre, ce travail s'inspire fortement des conseils des députés actuels, fournis dans le cadre de réflexions, de discussions et de rapports publiés depuis celui de la Commission Abbott, en 1976.



Le 22 octobre 1999

M. G. Cloutier
Sergent d'armes

Avant-propos

Le programme de rénovation à long terme de la Cité parlementaire donne au Sénat, à la Chambre des communes et à la Bibliothèque du Parlement, ainsi qu'à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, une occasion unique de façonner le futur « foyer » du processus démocratique de notre pays.

Bâtir l'avenir : Besoins de la Chambre des communes pour la Cité parlementaire est un ouvrage basé sur l'évaluation complète des quatre secteurs d'affaires des députés, c'est-à-dire le travail lié à la Chambre, aux groupes parlementaires (caucus), aux comités et à la circonscription. Au cours des six derniers mois, notre personnel a attentivement examiné les anciennes études de planification, consulté les députés et puisé à même les connaissances internes afin d'établir les besoins au chapitre des édifices, des terrains et des services. Les résultats de cette recherche et les avis que nous avons reçus nous ont permis d'identifier et de décrire les besoins matériels auxquels il faut satisfaire pour que les députés soient en mesure de continuer à servir efficacement les Canadiens et les Canadiennes, dans un environnement ouvert et accessible.

Ces cinq dernières années, la Chambre des communes a développé l'expertise et accompli le travail de base nécessaire à la réalisation du plein potentiel de l'initiative de rénovation à long terme. Plus précisément, nous avons mis en œuvre des plans globaux, orientés vers les objectifs, pour des services essentiels à l'ensemble de la Cité comme la technologie de l'information et la sécurité, et ce, en collaboration avec le Sénat, la Bibliothèque du Parlement et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Outre la liste des besoins précis de la Chambre des communes, le présent document offre une conception déterminante de la Cité, conception qui aidera le ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada à formuler un plan à long terme pour la rénovation et l'aménagement des édifices du Parlement. Nous sommes convaincus que nos efforts combinés réussiront à préserver et à enrichir pour les générations futures le patrimoine inhérent à l'architecture et au paysage de la Cité parlementaire.



Gilbert Parent
Président de la Chambre des communes

Sommaire

La Chambre des communes a élaboré, pour ses installations, un ensemble de besoins complets en fonction de ses objectifs. *Bâtir l'avenir* précise les besoins à l'égard des constructions existantes et des installations de remplacement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Cité parlementaire.

La planification à long terme qui vise actuellement la rénovation de la Cité parlementaire fournit une occasion idéale d'apporter les changements qui s'imposent pour régler les problèmes d'espace, préparer la Cité à l'avenir et préserver l'intégrité architecturale et patrimoniale.

Les priorités dans un tout intégré

La Chambre des communes a adopté une approche globale et intégrée. Même si les besoins pour chaque secteur d'affaires et pour l'administration et les services généraux qui les appuient revêtent leur importance individuelle, ils doivent être pris en considération et être satisfaits à titre d'ensemble intégré. Les priorités de la Chambre exigent :

À court terme...

- **l'adoption et l'homologation d'un modèle de gestion proposé**, précisant les rôles et responsabilités, reconnaissant la Chambre des communes en tant que partenaire et client tout au long de la planification et de la mise en œuvre du plan de rénovation à long terme des édifices du Parlement;
- **la désignation officielle d'une Cité parlementaire sécuritaire et clairement définie**, reconfirmant les limites existantes, soit le canal Rideau à l'est, la rivière des Outaouais au nord et la rue Wellington au sud, et étendant la limite ouest à la rue Kent pour garantir le regroupement à l'intérieur de la Cité de toutes les installations destinées aux députés;
- **la construction d'une installation pour remplacer les salles de comité inadéquates** : le besoin matériel le plus pressant ainsi que la clé d'une bonne transition et d'un enchaînement efficace de toutes les rénovations.

À long terme...

- **Édifice de l'Ouest** — installation des locaux essentiels pour les salles de comité et les bureaux des députés, ainsi que d'une salle des débats temporaire. La rénovation de l'édifice est un facteur clé pour assurer la transition et l'enchaînement efficace de toutes les initiatives;
- **Édifice du Centre** — importance accordée à la restauration des salles de comité et de caucus, près de la salle des débats, amélioration de l'accès des députés et des visiteurs ayant des besoins spéciaux et relèvement de l'infrastructure désuète pour la technologie de l'information et la sécurité;
- **Édifice de la Confédération** — installation de bureaux normalisés et planification de l'espace approprié pour les services de soutien.

« Est-il raisonnable, vous vous demanderez peut-être, de prévoir 100 ans ou plus d'avance et de planifier pour les générations lointaines? »

Rapport Todd, 1903

¹ F. G. Todd, *Report ... to the Ottawa Improvement Commission*, p. 1.

Tout au long de la rénovation...

Tous les édifices seront dotés de l'infrastructure nécessaire à la sécurité et à la technologie de l'information, pour garantir un accès approprié aux services dans toute la Cité. Des améliorations seront apportées aux installations et aux terrains pour que les médias et les visiteurs soient accueillis de façon appropriée et que les routes soient adaptées aux activités prévues. À l'occasion des travaux effectués dans chaque édifice, les bureaux des députés seront rénovés conformément aux normes de la Chambre des communes.

De solides assises

Grâce aux connaissances internes en conservation architecturale, en sécurité et en technologie de l'information, on a pu déterminer, par rapport à tous les secteurs d'affaires et aux autres fonctions de la Chambre, que les besoins seraient :

- prospectifs et indicateurs des besoins des députés,
- valables d'un point de vue fonctionnel et conceptuel,
- fondés sur de solides principes de planification et de gestion,
- axés sur l'atteinte d'objectifs plus vastes.

Résoudre le problème des installations inadéquates

Les rôles et responsabilités des parlementaires, leur façon de travailler et les attentes des électeurs changent continuellement.

L'aménagement et l'entretien de la Cité parlementaire n'ont tout simplement pas suivi le rythme de ces changements au chapitre de l'allocation des locaux, de la localisation et de la proximité des fonctions et services importants. L'infrastructure essentielle pour la sécurité, la technologie de l'information et d'autres éléments vitaux se doit d'être intégrée. Les terrains de la Cité ne peuvent plus supporter la circulation pédestre et automobile d'aujourd'hui.

En fait, le fossé s'élargit sans cesse entre les besoins à combler pour appuyer les fonctions parlementaires et l'affectation de l'espace et la localisation des services.

À longue échéance, en raison du nombre accru d'élus et de visiteurs, l'espace de travail et de bureau des députés s'éloignera de la Chambre, occasionnant des délais plus longs et mettant une plus grande distance entre les secteurs d'affaires et les services essentiels à leur soutien. La sécurité sera affectée par l'absence d'une zone de travail clairement définie pour les députés.

Saisir l'occasion

Le programme de rénovation à long terme des édifices du Parlement qu'entreprendra Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) est une occasion unique et opportune d'établir les principales limites matérielles et d'aménager les édifices et les terrains pour qu'ils puissent appuyer les députés dans l'exercice de leurs fonctions parlementaires.

Les assises

À l'étude des facteurs et des cadres passés, présents et futurs, on a établi un ensemble de solides principes pour guider la formulation des besoins de la Chambre des communes.

A

Considérations historiques

Comme toute institution, le Parlement du Canada possède sa propre histoire, et une bonne partie de cette histoire ainsi que les éléments essentiels de notre système démocratique se retrouvent dans l'architecture et la conception des édifices du Parlement.

Un endroit de symbolisme et de célébration

Lorsque le Canada est devenu un pays en 1867 en vertu de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*, les célébrations se sont concentrées sur la colline du Parlement². Les nouveaux édifices du Parlement et du gouvernement, conçus dans le style néogothique à l'apogée de l'ère victorienne, étaient presque achevés à Ottawa et l'avant-cour se prêtait parfaitement aux assemblées publiques.

Les édifices et les terrains illustraient l'importance de la démocratie parlementaire pour l'identité canadienne. Sur le plus haut point central se détachait l'édifice du Centre, prolongé par la structure encore inachevée de la Bibliothèque du Parlement. De chaque côté de l'avant-cour, sur un terrain légèrement plus bas, s'élevaient les édifices gouvernementaux, soit ceux de l'Est et de l'Ouest³. Au cours des 15 années qui ont suivi, les terrains ont été transformés en l'un des plus impressionnants paysages du Canada. Le complexe tout entier était clairement défini par l'escarpement naturel des côtés nord, est et ouest. Du côté sud, un mur de pierre surmonté d'une grille de fer forgé séparait le Parlement de la ville naissante. L'identité de la Cité parlementaire était renforcée par la solidité de l'architecture gothique et le paysage pittoresque, aspects qui sont vite devenus les symboles du jeune pays.



Les édifices du Centre, de l'Est et de l'Ouest en 1867. La Cité est délimitée au sud par un mur de pierre.

Précédent britannique

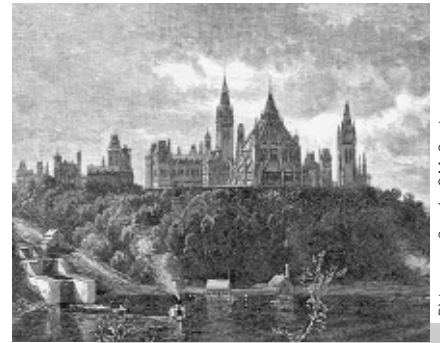
Les plans de l'édifice du Centre se sont fortement inspirés du modèle britannique. La tradition et la continuité ont toujours joué un rôle marquant dans les ouvrages du Parlement, peut-être parce que les gens ont compris que les institutions démocratiques sont non seulement importantes mais également fragiles⁴.

² Jusqu'en 1867, l'hébergement des assemblées législatives canadiennes était provisoire. Le Parlement de la province du Canada a tenu sa première séance dans des installations temporaires, à Kingston, le 14 juin 1841. Par la suite, il s'est réuni à Montréal, à Québec et à Toronto, jusqu'à ce que la reine Victoria choisisse Ottawa comme siège permanent du gouvernement.

³ Les bureaux du premier ministre et du gouverneur général se trouvaient dans les édifices ministériels. À l'époque, le premier ministre était toujours responsable de quelque autre portefeuille. Ses bureaux servaient aux deux fonctions. R.A.J. Phillips, *L'Édifice de l'Est des Édifices parlementaires du Canada*, 1967, p. 46.

⁴ Lorsque les Britanniques ont perdu leur Chambre des communes dans les bombardements de la Seconde Guerre mondiale, ils ont insisté pour que soient reproduites les caractéristiques essentielles de la structure du milieu du XIX^e siècle, faisant valoir que les dimensions et accessoires de 1852 étaient devenus inséparables de la tradition politique britannique.

Comme pour le modèle de Westminster, la disposition de 1867 établissait bien la hiérarchie spatiale. Au cœur de l'édifice du Centre se retrouvaient les deux salles des débats, celle du Sénat et celle de la Chambre des communes, où le gouvernement et les membres de l'opposition se faisaient face de chaque côté d'une allée centrale. Venaient ensuite les salles des comités et les installations des agents supérieurs et des députés. L'établissement de modes logiques d'accès pour le public et les médias avait fait l'objet d'une attention particulière : une tribune de journalistes surplombait la Chambre et le public bénéficiait d'un accès direct aux tribunes de la Chambre et aux 24 salles de comité.



Picturisque Canada, G.M. Grant

L'escarpement naturel sur les côtés nord, est et ouest délimite le pourtour du complexe.

La croissance du pays

Les besoins d'espace se sont manifestés presque aussitôt : le Canada connaissait une croissance rapide⁵. Le nombre de parlementaires s'élevait en proportion, tout comme les pressions pour augmenter le personnel. Dès les années 1880, les édifices étaient encombrés, même si tout l'espace disponible dans les sous-sols et les greniers avait été utilisé.

À mesure que les rôles et responsabilités du gouvernement prenaient de l'ampleur, les députés avaient besoin de locaux additionnels. Afin d'alléger les pressions, on a graduellement retiré les fonctions ministérielles de l'édifice du Centre⁶. Les ministères en croissance ont continué d'occuper les édifices de l'Est et de l'Ouest, rendant d'autres locaux nécessaires en dépit d'une addition à ce dernier. L'édifice Langevin allait répondre à ce besoin. Sa construction du côté sud de la rue Wellington, dans le style Second empire, témoigne de son appartenance à la partie urbaine de la ville, se distinguant ainsi du style néo-gothique de la Colline.

Malgré le manque d'espace, la cohérence des plans originaux demeurait évidente. La colline du Parlement constituait une enclave bien définie, établie dans une grande réserve foncière de la Couronne s'étendant de la rue Bank, à l'ouest, à la rue Sussex, à l'est, et à la rue Wellington, au sud. Le parc Major prolongeait le paysage pittoresque de la colline du Parlement, du côté est du canal Rideau. Des liens se sont également établis à l'extérieur de la Cité, jusqu'au magnifique domaine du gouverneur général, à Rideau Hall, et aux parcs fédéraux en train de s'établir dans toute la ville. Le cadre et le style romantiques de ces ouvrages fédéraux se démarquaient nettement du classicisme et de la froideur des édifices gouvernementaux de Washington.



M. Trépanier, Parcs Canada

L'édifice Langevin a été construit dans les années 1880 pour abriter des ministères fédéraux.

« L'architecture des édifices du Parlement ainsi que la conception et le contenu des chambres parlementaires apporte trois contributions à la culture politique : ils perpétuent le passé, ils reflètent le présent et ils façonnent l'avenir⁷. »

⁵ Le Manitoba, la Colombie-Britannique et l'Île-du-Prince-Édouard ont été admis dans la Confédération dans les années 1870.

⁶ La Cour suprême est démenagée dans un édifice (qui servait d'ateliers gouvernementaux) à l'ouest de l'édifice de l'Ouest.

⁷ Charles T. Goodsell, « The Architecture of Parliaments: Legislative Houses and Political Culture », *British Journal of Political Science* 18 (juillet 1998), p. 288.

Limites contestées



New York Times

Le 3 février 1916, un incendie se déclare à l'édifice du Centre.



Source inconnue

Le nouvel édifice du Centre avec sa haute tour de la Paix crée une orientation plus axiale sur la Colline.

Les premières années du XX^e siècle ont été turbulentes pour la Cité parlementaire. En 1907, les plans visant l'expansion de la Cité vers l'est ont été minés lorsque la Grand Trunk Railway Company a acheté une parcelle clé pour y bâtir le Château Laurier. Peu après, l'emplacement de l'édifice Daly a été vendu à des intérêts privés. Forcé de se tourner vers l'ouest, le gouvernement a commencé à exproprier des maisons et des propriétés commerciales à l'ouest de la rue Bank et à acheter des propriétés vers le sud, le long de la rue Elgin, ce qui a davantage contribué à brouiller les limites entre les terres de l'État et celles de la ville et à menacer l'équilibre entre la partie officielle (gouvernementale) et non officielle (municipale) d'Ottawa.

En 1916, un feu a détruit l'édifice du Centre, réduisant en ruines l'un des éléments clés de l'identité fédérale. L'orientation axiale de la nouvelle construction a atténué l'aspect traditionnel de la Cité en tant qu'enclave pittoresque⁸.

L'installation des ministères à cette époque s'est faite de manière de plus en plus aléatoire, les parlementaires ne se mêlant guère du développement urbain autour de la Colline. Des intérêts privés ont construit, à des fins de spéculation, des édifices en hauteur sur les rues Sparks et Queen et loué des locaux au gouvernement.

En 1927, les choses se sont précipitées par suite de la construction de l'édifice Victoria, du côté sud de la rue Wellington en face de la colline du Parlement. Élaboré par le secteur privé, le bâtiment était considéré comme particulièrement inapproprié tant par sa conception que par son envergure et son emplacement. Désireux de redevenir maîtres de leur environnement, les parlementaires ont constitué la Commission du district fédéral, dotée d'employés et d'un important budget.

Reprise des commandes

De la fin des années 1920 à la fin des années 1960, un semblant d'ordre et de stabilité s'est réinstallé dans l'aménagement de la Cité parlementaire et l'expansion de la présence gouvernementale au sein de la ville.

Le nouvel édifice du Centre disposait de suffisamment de place pour répondre aux besoins grandissants des députés et permettre l'ajout de salles de comité et d'espaces de soutien. Les pressions étant inévitables, les planificateurs y ont réagi en retirant des principaux édifices centraux les services ministériels et accessoires.

Aux commandes de ses plans d'expansion, le gouvernement a réalisé d'importantes percées vers l'ouest en construisant les édifices de la Confédération et de la Justice. Ces bâtiments, d'un style architectural complémentaire à celui de la Cité, ont permis de loger des ministères pour ainsi contribuer à enlever un peu de pression sur la colline du Parlement⁹.

⁸ Le nouveau dessin mettait l'accent sur une monumentalité disciplinée et l'utilisation « correcte » du motif gothique, par opposition à l'éclectisme créatif de l'édifice initial. L'aménagement paysager était plus ordonné, ce qui contrastait avec le traitement pittoresque initial.

⁹ Les édifices ont vu le jour malgré les protestations de la communauté architecturale selon laquelle le style en était désuet.

Quelques années plus tard s'élevait le nouveau bâtiment de la Cour suprême. D'un style plus moderne que les édifices du Parlement, l'immeuble coiffé d'un toit en cuivre très incliné conservait l'identité fédérale. D'autres installations gouvernementales ont été fournies du côté sud de la rue Wellington, dans des immeubles s'harmonisant davantage avec les constructions urbaines avoisinantes. De nouveau, l'importance de maintenir une séparation entre les côtés nord et sud de la rue Wellington a été soulignée.

À la même époque, on ranimait et étendait le réseau municipal de routes de plaisance, renforçant l'image de la capitale nationale comme d'un lieu aux paysages pittoresques et d'une grande originalité en matière d'esthétique urbaine.

Au début des années 1960, on a remédié au manque d'installations parlementaires en transformant pour les parlementaires l'édifice de l'Ouest occupé par des services gouvernementaux. Son utilisation s'est faite selon les modes logiques d'accès et de circulation déjà en vigueur à cet endroit, renforçant ainsi l'identité de la Cité parlementaire.



Service d'aménagement de la capitale nationale, 1950

La conception des édifices de la Confédération et de la Justice, construits à la fin des années 20 et au début des années 30 pour abriter des ministères fédéraux, s'harmonise au style architectural de la Cité.

Érosion des limites

Ces dernières années ont été les témoins d'un retour à la confusion et à la contestation territoriale du début du siècle.

Durant les années 1970, en raison du manque d'espace sur la Colline, des activités parlementaires ont été déplacées au sud de la rue Wellington à la suite de la conversion de l'immeuble de la Métropolitaine (édifice Wellington) à l'usage de la Chambre des communes. Cet estompage des limites et la confusion dans les relations entre la Cité parlementaire et la ville se sont accentués en raison de l'achat et de la location d'autres locaux pour un usage parlementaire du côté sud de Wellington.

Parallèlement, la politique d'hébergement des ministères est devenue moins directive. Des intérêts privés ont de nouveau créé des constructions spéculatives en hauteur, lesquelles ont ensuite été louées au gouvernement. La seule grande initiative gouvernementale de la période a été la construction à Hull de vastes complexes à bureaux.

En 1973, le ministère des Travaux publics expropriait tous les terrains au sud de la colline du Parlement, entre les rues Wellington et Sparks, avec l'intention de créer un « édifice du Sud » qui fournirait aux parlementaires des locaux permanents au sud de Wellington. Toutefois, les questions d'identité parlementaire en suspens, la distinction entre l'État et la ville et la délimitation précise de la Cité parlementaire n'ont pas été tranchées.



B Considérations actuelles et futures

Aujourd'hui, l'extraordinaire emplacement et la solide architecture des édifices du Parlement les distinguent nettement des autres et rappellent constamment aux députés et aux citoyens la responsabilité confiée au système parlementaire.

Les institutions parlementaires et leur emplacement forment un tout. Ensemble, ils représentent une fusion de la démocratie canadienne contemporaine avec la culture, le patrimoine et l'histoire de notre peuple. Il est donc normal que les Canadiens et les parlementaires désirent une approche globale à la préservation de la Cité parlementaire.

Pressions constantes

Bon nombre des problèmes qui se sont matérialisés au cours des ans restent irrésolus et menacent de prendre de l'ampleur ces prochaines années. Le monde a changé radicalement depuis la construction des édifices du Parlement, mais la planification et la rénovation n'ont pas suivi la cadence. Parmi les pressions actuelles et futures, mentionnons :

- **Le travail croissant et changeant des députés** — Le nombre de députés, de comités et de groupes parlementaires a beaucoup augmenté sans qu'il en soit le cas pour le nombre des locaux. L'envergure des responsabilités des députés a également évolué, tout comme les attentes du public à l'égard de leurs représentants élus. Les services de la Chambre des communes ont fait l'objet d'un renouveau et d'une harmonisation avec les secteurs d'affaires, sans qu'il y ait redistribution de l'espace.
- **Le déséquilibre entre les fonctions et l'emplacement** — La hiérarchie des espaces, soigneusement établie dans les plans originaux pour servir tant le public que les parlementaires en encourageant l'accès et la participation et en rendant compréhensibles les rouages de la démocratie, est maintenant compromise. Cette situation menace l'identité des institutions parlementaires, pose des problèmes de sécurité et de privilège et souligne la nécessité de bien définir la Cité. Le nombre de visiteurs canadiens et étrangers (maintenant plus d'un million chaque année) et des diverses activités qui ont lieu sur place s'est fortement accru ces dernières années, imposant une pression excessive.

- **Une infrastructure fragmentée pour la technologie de l'information** — Même si les députés disposent, dans leurs bureaux, de technologies de pointe pour l'information, l'infrastructure qui permettra l'emploi continu, évolutif et croissant de la technologie au cours des 100 prochaines années n'a pas encore été intégrée aux édifices et aux terrains de la Cité. Le programme de rénovation fournit une occasion unique de garantir que toutes les installations sont correctement et uniformément équipées.
- **L'utilisation de locaux temporaires et inférieurs aux normes** — Les installations inférieures aux normes d'espace actuelles où sont logés les députés et le personnel, et les édifices désignés comme des solutions temporaires aux problèmes d'espace sont le résultat d'une approche fragmentaire à la résolution des difficultés plutôt que de l'élaboration d'un plan à long terme.
- **La détérioration des édifices et des terrains** — Les structures historiques ont besoin de réparations et nécessitent un entretien constant ainsi que des investissements périodiques de sommes importantes. L'aménagement paysager a également souffert ces dernières années : l'escarpement et les terrains ont perdu beaucoup d'arbres, et l'utilisation intensive des stationnements et des services a continué d'atténuer la beauté du paysage.

Des pas dans la bonne direction

Des mesures préliminaires ont été prises à l'égard des principaux problèmes. Des projets en matière de technologie de l'information sont en cours dans toute la Cité. On exécute des réparations pour contrer la détérioration des édifices. Un plan d'aménagement paysager a été amorcé pour restaurer un cadre approprié. Les rénovations dont fait actuellement l'objet l'édifice de la Justice donneront de l'espace supplémentaire aux députés, ajoutant aux installations disponibles dans l'édifice de la Confédération. On étudie la possibilité d'étendre officiellement la Cité parlementaire vers l'ouest, de la rue Bank à la rue Kent.

L'importante question d'une planification à long terme est maintenant reconnue comme prioritaire, non seulement pour les parlementaires, mais aussi pour l'institution même du Parlement en tant que présence déterminante dans la réalité urbaine de la région d'Ottawa-Hull.



C

Principes directeurs


Les principes suivants découlent de dessins et de concepts de planification qui ont façonné les édifices parlementaires originaux et qui devraient orienter l'aménagement des locaux dans la Cité parlementaire au cours des 25 prochaines années. Toutes les rénovations et constructions de la Cité parlementaire doivent garantir :

« Le plan architectural des nouveaux édifices proposés doit respirer l'harmonie et non le contraste. Ils doivent avoir des silhouettes vigoureuses, des toitures à forte pente, des pavillons et des tours, rappelant toujours le groupe actuel sans y faire concurrence¹⁰. »

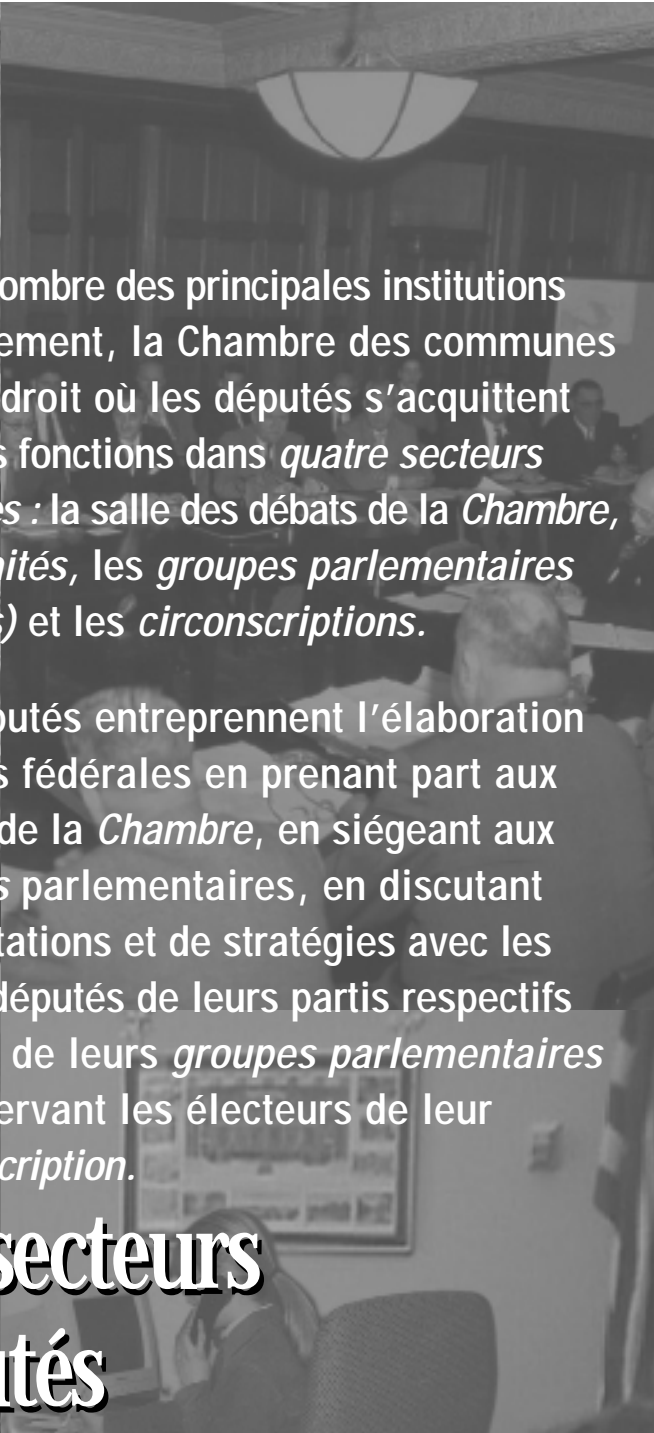
Rapport Holt, 1915

- 1. Une identité physique précise**, avec des limites définies à l'intérieur desquelles ont lieu toutes les grandes activités parlementaires (Chambre, comités, groupes parlementaires et bureaux de circonscription).
- 2. La transparence et l'accessibilité**, grâce à une localisation et à une conception des installations qui renforcent la notion d'un accès général aux députés.
- 3. Une conception appropriée**, qui manifeste du respect pour l'intention des plans originaux, la valeur patrimoniale et le rôle des édifices en tant que symboles de la démocratie canadienne.
- 4. Des modes d'utilisation cohérents et logiques**, les installations étant organisées pour refléter et appuyer le travail des parlementaires d'une manière facilement compréhensible pour les visiteurs. À cet effet, il faut une hiérarchie de l'espace qui traduit les relations unissant les diverses fonctions parlementaires. Les services de soutien essentiels doivent se trouver à proximité et être très accessibles pour les secteurs d'affaires qu'ils appuient. Il faut également regrouper les fonctions actuellement réparties à l'intérieur et à l'extérieur de la Cité.
- 5. L'interconnexion des fonctions, des services et des édifices**, en fournissant l'infrastructure appropriée pour permettre la prestation efficace des services de sécurité, de technologie de l'information et de communication, tant maintenant que dans un avenir éloigné. Il faut en outre permettre le déplacement sécuritaire, logique et efficace des gens et des biens dans toute la Cité.
- 6. La durabilité**, la construction et l'entretien des édifices et de l'emplacement étant axés sur la protection de l'environnement, des investissements et de la viabilité à long terme du site.

¹⁰ Commission du plan fédéral, *Report of the Federal Plan Commission*, p. 90.



Au nombre des principales institutions du Parlement, la Chambre des communes est l'endroit où les députés s'acquittent de leurs fonctions dans *quatre secteurs d'affaires* : la salle des débats de la *Chambre*, les *comités*, les *groupes parlementaires (caucus)* et les *circonscriptions*.



Les députés entreprennent l'élaboration des lois fédérales en prenant part aux débats de la *Chambre*, en siégeant aux *comités* parlementaires, en discutant d'orientations et de stratégies avec les autres députés de leurs partis respectifs au sein de leurs *groupes parlementaires* et en servant les électeurs de leur *circonscription*.

Besoins relatifs aux secteurs d'affaires des députés





La Chambre

La salle des débats est un des principaux points de convergence des activités de la Chambre des communes. C'est là également que les députés expriment leurs opinions et celles de leurs électeurs et que les visiteurs peuvent observer le processus démocratique depuis les tribunes.

Avec les années, des modifications ont été apportées à la salle des débats et aux locaux voisins pour qu'ils puissent accueillir un nombre accru de députés et permettre l'installation de nouvelles technologies. Il faudra y apporter des rénovations d'envergure au cours de la prochaine décennie pour relever les défis de l'ère de l'information et répondre aux exigences d'un environnement public tout en préservant le caractère architectural et la valeur patrimoniale des lieux.

Contexte

La salle des débats de la Chambre illustre l'étroite relation qui existe entre la tradition, la procédure, la fonction et leur environnement matériel. Sa disposition, qui révèle la forte influence architecturale de la Chambre des communes britannique, à Westminster, montre l'importance de la tradition parlementaire britannique dans le système politique canadien¹¹ et contraste avec celle de la Chambre des représentants américaine, qui a la forme d'un hémicycle au centre duquel se trouve la tribune d'où les intervenants s'adressent à l'assemblée¹².

La première salle des débats

Lorsque Ottawa a été choisie comme capitale de la nouvelle province du Canada, en 1857, le Haut-Canada et le Bas-Canada y étaient représentés par 130 députés. C'est en fonction de ce nombre qu'on a calculé l'espace requis dans l'édifice du Centre pour les bureaux et planifié le nombre de sièges et la disposition générale des lieux. Cette disposition, selon laquelle le Président était assis à l'extrémité nord de la salle et les députés ministériels et de l'opposition siégeaient respectivement du côté ouest et du côté est était semblable à celle d'aujourd'hui.

« Ces édifices (les Chambres du Parlement) et les pièces qu'ils renferment [...] sont en soi des artefacts de la culture politique¹³. »



La Chambre vers 1890, avec le Président placé du côté ouest.

¹¹ En 1550, Edward VI a fait de la Chapelle St. Stephens la première salle de séance permanente de la Chambre des communes. Les députés siégeaient dans le chœur dans des rangées de sièges qui se faisaient face; le Président occupait un fauteuil sur la plate-forme où se trouvait l'autel; entre les rangées de sièges se trouvait une table pour le greffier, et l'antichambre derrière le voile est devenue le vestibule. Bien que copiant la salle des débats de la Chambre britannique, la première salle des débats à avoir été aménagée dans l'édifice du Centre avait des proportions légèrement différentes, c'est-à-dire qu'elle était plus large que profonde. J. Smith and Associates, architectes, *House of Commons Chamber, Centre Block, Parliament Hill: Proposed Modifications*, 1996.

¹² Julian Smith and Associates, architectes, *House of Commons Chamber, Centre Block, Parliament Hill: Proposed Modifications*, 1996.

¹³ C. T. Goodsell, « The Architecture of Parliaments: Legislative Houses and Political Culture », *British Journal of Political Science* 18 (juillet 1998), p. 287.

Accueillir les nouveaux députés

À la création de la Confédération en 1867, il a fallu ajouter 51 sièges de député. Pour pouvoir accueillir les nouveaux venus, on a placé le fauteuil du Président du côté ouest de la salle, orientant celle-ci selon un axe est-ouest au lieu de l'axe nord-sud initial¹⁴. Il convient de noter que, pendant de nombreuses années, les simples députés se sont continuellement plaints de la disposition des sièges à la Chambre, car ils pouvaient à peine entendre les interventions¹⁵.

Après l'incendie de 1916, on a élaboré une nouvelle disposition des sièges pour la salle des débats, qu'allait temporairement abriter le musée commémoratif Victoria¹⁶. Les membres et ex-membres du Cabinet ont été placés sur une ligne perpendiculaire au Président, les autres députés siégeant derrière eux, en rangées¹⁷. La salle des débats du nouvel édifice du Centre (terminé en 1920) ressemblait beaucoup à celle du Parlement britannique de Westminster par ses proportions et par sa disposition.

Depuis, on a apporté à la salle un certain nombre de modifications pour pouvoir y accueillir de plus en plus de députés. On a rapproché les sièges les uns des autres afin de pouvoir ajouter une rangée supplémentaire de pupitres doubles à l'extrémité sud de la salle. En 1977, des pupitres simples ont été installés à l'intention de nouveaux députés. Par la suite, une nouvelle série de pupitres a été ajoutée le long de l'extrémité sud de la salle, là où se trouvaient les sièges des pages. Respectant la tradition, les nouveaux pupitres sont tous des reproductions exactes des originaux conçus dans les années 1920 par l'architecte principal de l'édifice du Centre, J. A. Pearson.

L'intégration des nouvelles technologies

La Chambre n'aurait pu fonctionner si la salle des débats n'avait pas été adaptée pour l'installation des nouvelles technologies. En 1959, des cabines d'interprétation ont été intégrées aux coins sud-est et sud-ouest, au niveau du parquet, sous les tribunes latérales. La salle a aussi été dotée d'autres équipements, dont le système d'enregistrement, les microphones des pupitres et les écouteurs qui permettent d'entendre les débats et leur interprétation simultanée depuis les tribunes et les vestibules.

En 1977, des caméras de télévision ainsi qu'un pupitre et une salle de contrôle ont été installés dans la tribune sud pour permettre la diffusion en direct des débats. Depuis, le fauteuil du Président et le bureau du greffier ont aussi été dotés d'appareils électroniques. La plupart de ces ajouts étaient indiqués, mais tous n'ont pas été aussi bien intégrés qu'ils auraient pu.



Chambre temporaire au musée commémoratif Victoria.

Archives nationales PA22433



La Chambre dans l'édifice du Centre reconstruit.

Archives nationales PA195297

¹⁴ John Page, *Lettre*, au secrétaire des Travaux publics, Ottawa, 20 février 1867, dans les Archives nationales, RG11, B1(a), v.415, s.1026.

¹⁵ J. D. Livermore, « Historique des installations parlementaires au Canada, 1841–1974 », dans Canada, Commission consultative des locaux parlementaires, *Rapport de la Commission consultative des locaux parlementaires*, p. 81.

¹⁶ H. I. Smith, « A Museum Becomes the Seat of Government », *Scientific American Supplement* (8 avril 1916).

¹⁷ Canada, ministère des Travaux publics, *Victoria Museum, Ottawa: Plan of the House of Commons Showing Seating, 1916*, Archives nationales, RG11, v.2649, f.1551-44.

Aujourd'hui et demain

Lieu de cérémonie, la salle des débats de la Chambre est l'endroit où les rouages du gouvernement sont le plus visibles. Les installations actuelles ne répondent pas bien aux besoins des députés, des médias ou des visiteurs.

Les principaux problèmes qu'elles posent sont les suivants :

- Actuellement, il y a assez de place pour 301 députés et quelques sièges réservés aux pages le long du mur nord et devant le fauteuil du Président. Comme on s'attend à ce que le nombre de députés passe à 322 d'ici à 2025, il faudra revoir la disposition de la salle et ajouter des sièges¹⁸.
- L'infrastructure technologique dont les députés ont besoin pour faire leur travail pendant les débats de la Chambre (par ex., les dispositifs électroniques nécessaires pour les ordinateurs portatifs) n'est pas très poussée. Sans l'infrastructure appropriée, il sera difficile d'accueillir les nouvelles technologies.
- La salle des débats de la Chambre doit demeurer un endroit sécuritaire pour les députés et permettre de continuer d'admettre des visiteurs dans les tribunes. La sécurité dans la salle des débats pose un défi particulièrement préoccupant du fait qu'un grand nombre de députés s'y trouvent regroupés dans un espace restreint.

L'accessibilité

L'accessibilité pose un problème dans la salle des débats, l'antichambre, les vestibules et les tribunes des visiteurs. On fait actuellement des rénovations provisoires et réversibles qui répondent à des besoins précis, mais il faudra élaborer des solutions intégrées et à long terme qui tiennent compte des besoins des députés et des visiteurs.

Locaux adjacents

Les vestibules du gouvernement et de l'opposition flanquent la salle des débats. Réservés aux députés et à certains membres du personnel, ils sont dotés de divers équipements et services. Ils servent aux activités quotidiennes lorsque la Chambre siège et sont un lien avec les bureaux des députés. Actuellement, quatre partis d'opposition officiellement reconnus se partagent celui de l'opposition, ce qui réduit la fonctionnalité des lieux et prive les députés d'intimité.

L'antichambre marque une transition importante entre le foyer du public et les locaux réservés que sont les vestibules et la salle des débats.

¹⁸ Il y aura 310 députés en 2004, 316 en 2014 et 322 en 2024. Ces chiffres sont basés sur les articles 51 et 51A de la *Loi constitutionnelle de 1867*. J.-P. Kingsley, *Lettre*, au directeur général de la Cité parlementaire, TPSGC, 6 novembre 1998.

Besoins

À cause de la pression suscitée par le nombre croissant des partis politiques représentés à la Chambre et, inéluctablement, de députés, il faudra procéder à des rénovations dans la salle des débats et dans les locaux adjacents afin :

Salle des débats

- de pouvoir installer 21 sièges de plus, pour un total de 322 d'ici 2025, et de préparer un plan en vue de l'augmentation future de la députation;
- de prévoir suffisamment d'espace dans la salle des débats pour loger les services de soutien essentiels;
- d'installer l'infrastructure que requiert un système de sécurité intégré;
- d'installer l'infrastructure nécessaire à l'intégration des technologies de l'information voulues pour enregistrer et diffuser les débats, et de prévoir un système de scrutin électronique et l'utilisation d'ordinateurs par les députés à leur pupitre;

Vestibules et antichambre

- d'assurer la fonctionnalité du vestibule de l'opposition en prévoyant un espace plus vaste, adaptable, convenable et sécuritaire pour les partis de l'opposition¹⁹;
- d'installer une infrastructure technologique intégrée dans les vestibules du gouvernement et de l'opposition ainsi que dans l'antichambre;

Salle des débats et locaux adjacents

- d'élaborer des solutions réversibles permettant d'intégrer le matériel de technologie de l'information et de permettre l'accès facile au mobilier patrimonial;
- de prévoir dans la salle des débats, les vestibules et les tribunes des espaces désignés d'accès facile en cas d'urgence, à l'intention des députés et des visiteurs.

¹⁹ Deux solutions possibles doubleraient l'espace actuel : l'élargissement du vestibule vers la cour adjacente ou l'utilisation de l'espace sous-jacent (avec escalier privé).



Comités

Les comités sont essentiels au système parlementaire canadien et font partie intégrante du travail des députés. En comités, les députés analysent en détail les projets de loi, examinent les questions qui leur sont renvoyées par la Chambre et passent au peigne fin les politiques et les programmes gouvernementaux. Pour que tous les aspects d'une question soient pleinement pris en compte, ils mènent des consultations à grande échelle auprès des intéressés et du public. Les salles de comité sont le lieu où des témoins participent à des audiences en vue de l'élaboration de lois et de politiques gouvernementales.

Le travail effectué par les comités s'est grandement transformé au fil des ans, mais l'évolution des installations n'a pas été aussi rapide ni aussi marquée. En conséquence, les salles de comité sont maintenant bien loin des normes exigées pour répondre aux besoins actuels en termes de nombre, d'emplacement et d'infrastructure technologique. Pour satisfaire aux besoins des comités et permettre aux autres grands projets de rénovation à la Cité parlementaire d'aller de l'avant, il faut construire un édifice exclusivement destiné à abriter des salles de comité offrant une qualité, une accessibilité et une sécurité uniformes.

Contexte

L'importance du travail des comités dans le fonctionnement du Parlement remonte à l'époque où le premier édifice du Centre a été construit, avant la Confédération. Les comités occupaient alors une place de choix à l'intérieur des murs de la Cité, comme en font foi le type de locaux qui leur étaient réservés et leur emplacement.

Espace désigné

Les plans de construction du premier édifice du Centre comportaient une salle des débats pour l'assemblée législative, une autre pour le conseil législatif et un total de 24 salles de comité désignées. La majorité de ces salles étaient situées au même étage que les salles des débats. Les travaux d'agrandissement effectués dans l'édifice, dans les années 1900, prévoyaient l'ajout de nouvelles salles de comité. Lorsque l'édifice du Centre reconstruit a été inauguré en 1920, les séances de comité avaient lieu dans des salles expressément réservées à cette fin. En fait, certaines des salles désignées il y a 80 ans sont toujours utilisées pour les séances de comité²⁰. Certaines ont parfois été affectées à d'autres usages, tandis que d'autres se sont ajoutées avec les années, notamment la Salle de lecture parlementaire de l'édifice du Centre qui a été transformée.

²⁰ C'est le cas des salles 112-N, 253-D et 356-S (cette dernière étant utilisée par le Sénat). D'autres salles situées au quatrième étage ont depuis été subdivisées pour y aménager des bureaux et la salle 340-S sert maintenant au Conseil privé.



La salle de comité 253-D à l'édifice du Centre, vers 1930.

Croissance et pénurie

Le rôle, le nombre et la taille des comités ont considérablement varié d'une époque à l'autre. La taille des premiers comités était assez considérable, certains regroupant plus d'une centaine de membres. Avec les années, ce nombre a diminué pour atteindre la moyenne actuelle de 16 membres par comité, tandis que le nombre de comités est passé de 10 à 25.

La transformation de l'édifice de l'Ouest en 1963 pour y aménager des bureaux de député et des salles de comité a contribué en partie à répondre au besoin de salles de comité supplémentaires²¹. Les salles de comité de l'édifice de l'Ouest ont par la suite fait l'objet de critiques puisque, « leur taille variant énormément, certaines [étaient] trop exigües pour les réunions auxquelles participent un grand nombre de témoins²². » La demande de nouvelles salles de comité s'est accrue au point où, en 1969, le Comité permanent de la procédure et de l'organisation a recommandé la construction d'un édifice réservé aux comités²³. Même si cette recommandation est restée lettre morte, l'idée d'une solution permanente au manque chronique d'espace pour les comités referra surface sous différentes formes au fil des ans.

Nouvelle technologie et changement

Dans les années 70, l'arrivée de la bureautique a complètement transformé la façon de travailler des comités. En 1976, le Rapport Abbott, reconnaissant le caractère essentiel de la technologie dans les services de soutien, a recommandé que « les salles de comité soient munies des installations essentielles à un milieu de travail efficace, ainsi que du matériel audio-visuel, d'un terminal d'ordinateur, du matériel de télécommunication et d'espaces de rangement des dossiers²⁴ ».

Le début de la télédiffusion des séances de comité est le facteur qui a eu la plus grande incidence sur l'évolution des besoins relatifs aux salles de comité dans les années 80. Bien que le Règlement autorise les comités à utiliser les installations de la Chambre aux fins de la télédiffusion de leurs travaux, leur capacité de le faire a toujours été et demeure grandement limitée en raison du nombre restreint de salles dûment équipées à cette fin.

Le rôle des comités et le recours aux sous-comités ont eux aussi évolué²⁵. Dans la foulée des rapports des commissions Lefebvre et McGrath, en 1982 et en 1985, les comités se sont vu conférer un plus grand contrôle sur leurs propres affaires, particulièrement à ce qui a trait à la fonction d'enquête. De même, ils ont commencé à consacrer une part importante de leur temps à la réalisation d'études sur des sujets choisis, rôle qu'ils ont continué d'assumer jusqu'ici²⁶.



Archives nationales PA196449

La salle de comité 112-N à l'édifice du Centre, en 1956.



Archives nationales PA191468

La salle du Comité des élections et des privilèges à la pièce 308 de l'édifice de l'Ouest, en 1964

²¹ Canada, ministère des Travaux publics, *Plans de l'immeuble de l'Ouest = West Block Plans*, deuxième et troisième étage, 1963.

²² Canada, Parlement, Chambre des communes, Groupe de travail sur la manutention et l'acheminement des articles et des biens, *Rapport au sujet des salles — mai 1997 : Le cauchemar avant les Fêtes — Obtenir une salle sur la colline du Parlement*, p. 3.

²³ Canada, Parlement, Chambre des communes, Comité permanent de la procédure et de l'organisation, *Journaux*, 28 mai 1970, p. 892.

²⁴ Canada, Commission consultative des locaux parlementaires, présidée par l'honorable D. C. Abbott, *Rapport de la Commission consultative des locaux parlementaires*, p. 9. [Note: ci-après appelé le Rapport Abbott.]

²⁵ En 1993, le Comité de liaison sur l'efficacité des comités faisait état d'une hausse constante du nombre de sous-comités.

²⁶ Depuis 1984, par suite de la recommandation de la Commission Lefebvre, les comités peuvent entreprendre des études de leur propre chef.

Aujourd'hui et demain

Les comités adoptent de nouvelles façons de se réunir et d'accomplir leur travail, ayant recours de plus en plus souvent aux tables rondes, aux ateliers et aux assemblées publiques. Ces séances nouveau genre se déroulent dans des salles de comité qui n'ont jamais été conçues pour servir à des fins semblables. Les comités se voient contraints de se contenter des locaux existants, de sorte que ce sont aux députés et aux activités de s'adapter à l'environnement plutôt que le contraire.

Le désir des comités de rendre leurs délibérations accessibles au public a aussi créé un besoin pressant de locaux dotés de meilleures installations de télédiffusion et de technologies de pointe. Par ailleurs, le plus grand accès du public aux séances de comité a soulevé des problèmes de sécurité, étant donné que les séances deviennent des cibles possibles de manifestations et de protestations organisées par des groupes d'intérêt spéciaux. Les séances de comité doivent faire l'objet de mesures de sécurité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Cité parlementaire. Du point de vue de la sécurité, il est essentiel que les activités des comités soient concentrées dans le moins d'endroits possible.

La planification doit aussi tenir compte de l'importante question du privilège parlementaire. Quel que soit l'endroit où les comités se réunissent, les députés jouissent des mêmes privilèges parlementaires qu'à la Chambre. Toutefois, aux dires d'une autorité en la matière, le privilège et la sécurité sont interreliés au sens où « chaque Chambre du Parlement [...] a [...] le pouvoir de mettre en œuvre cette immunité et de préserver son intégrité²⁷ ». En d'autres termes, il est hautement préférable que les comités se réunissent à l'intérieur de la Cité parlementaire plutôt qu'à l'extérieur.

Offre et demande

La plupart des séances de comité ont lieu entre le mardi et le jeudi, en marge des débats de la Chambre et des réunions des groupes parlementaires, et leur horaire est établi de façon à ne pas entrer en conflit avec les déplacements des députés qui se rendent dans leurs circonscriptions les fins de semaine²⁸. Si la semaine de travail de la Chambre devait être comprimée à quatre jours/semaine, l'établissement de l'horaire des séances et les besoins en locaux — qui représentent déjà un sérieux casse-tête — seraient impossible à gérer.

La plupart des salles sont également utilisées par les groupes parlementaires de même que pour des réunions et d'autres activités²⁹. Le nombre de réunions quotidiennes pendant une semaine typique de février 1999 montre que, dans les jours les plus occupés, 23 salles sont utilisées à pleine capacité pour accueillir jusqu'à 48 activités (voir Tableaux A et B). De plus en plus, des ententes doivent être conclues avec le Sénat ou le Conseil privé dans le cas des salles relevant de leur compétence.

²⁷ J. Maingot, *Le privilège parlementaire au Canada*, p. 12.

²⁸ Canada, Parlement, Chambre des communes, Groupe de travail sur la manutention et l'acheminement des articles et des biens, *Rapport au sujet des salles — mai 1997 : Le cauchemar avant les Fêtes — Obtenir une salle sur la colline du Parlement*, p. 9-10.

²⁹ Ibid.



La salle de comité située à la pièce 701 de l'édifice La Promenade, en 1999.

Un certain nombre de mesures ont été prises pour maximiser l'utilisation du nombre limité de salles. La priorité est accordée aux comités qui examinent des lois et les créneaux sont établis de telle sorte que les séances ne peuvent durer plus de deux heures³⁰. Les députés adaptent constamment leur travail pour éviter les conflits d'horaire pour l'utilisation des salles de comité.

Malgré tout, la situation est loin d'être idéale.

Au moment de planifier en fonction de l'avenir, voici les principaux aspects à prendre en considération :

- l'écart entre la demande et l'offre de locaux convenables a maintenant atteint des proportions critiques;
- toutes les salles de comité doivent être situées à l'intérieur de la Cité parlementaire;
- de nouvelles normes pour les salles de comité ont été établies et approuvées;
- les salles de comité doivent offrir la flexibilité voulue pour permettre la tenue d'autres réunions et activités;
- le nombre de députés continuera de s'accroître, d'après les prévisions de Statistique Canada³¹;
- la demande de salles de comité augmentera de façon modérée.

Options de planification

On a récemment examiné différentes solutions permanentes pour offrir des salles de comité convenables. En août 1998, TPSGC a présenté 10 options de solutions permanentes au problème de pénurie de salles de comité, et la Chambre des communes les a analysées en fonction des principaux critères applicables aux futures salles (voir Tableau C).

Une seule des 10 options présentées satisfait à tous les critères : la construction d'un immeuble en surface au nord de la rue Wellington, dans un secteur situé à proximité des édifices de la Justice et de la Confédération, où la majorité (les 2/3) des députés seront logés au cours de la prochaine législature.

En février 1999, TPSGC a présenté au Bureau de régie interne (BRI) une nouvelle option, temporaire, pour fournir des salles de comité pendant la durée des travaux de rénovation aux édifices de l'Ouest et du Centre. Cette option consiste à aménager neuf salles de comité temporaires au deuxième étage de l'édifice Wellington pour une période de 10 à 15 ans. L'analyse montre que la solution temporaire ne satisfait pas à la plupart des critères (voir Tableau D).

Investir maintenant dans une installation permanente semble être la solution d'aménagement la plus économique et la plus durable pour satisfaire aux besoins actuels et à long terme en salles de comité.

³⁰ Le paragraphe 115(2) du Règlement stipule que « durant les périodes coïncidant avec les heures de séance de la Chambre, il est donné priorité aux séances des comités qui examinent des projets de loi ou le budget des dépenses par rapport à celles des comités qui étudient d'autres questions ».

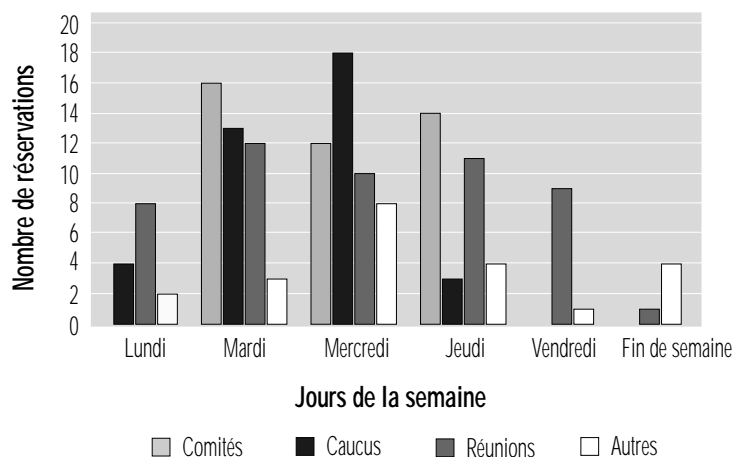
³¹ En 2004, il y aura 310 députés, en 2014, 316, et en 2024, 322. Ces chiffres se fondent sur les articles 51 et 51A de la *Loi constitutionnelle de 1867*. J.-P. Kingsley, *Lettre*, au directeur général de la Cité parlementaire, TPSGC, 6 novembre 1998.

Besoins

Devant la nécessité de se doter de locaux de comité permanents normalisés, pouvant satisfaire aux besoins actuels et futurs, une liste d'aspects à prendre en considération à cet égard a été dressée. Ainsi, les salles de comité devraient :

- être au nombre de 24 au total, la Chambre des communes jouissant d'un accès prioritaire³²;
- être situées à l'intérieur d'une Cité parlementaire clairement redéfinie;
- être regroupées dans 3 édifices : l'édifice du Centre (3 salles de comité à valeur patrimoniale), l'édifice de l'Ouest (9 salles regroupées à l'intérieur et autour de la cour rénovée), les locaux de remplacement désignés (12 salles)³³ (voir Tableau E);
- être de dimensions et de formes variées, pour s'adapter aux divers besoins des comités, et compter : 5 grandes salles; 15 salles de dimension moyenne (9 de forme rectangulaire et 6 légèrement plus grandes en forme de losange); et 4 petites salles (voir Tableau F);
- avoir des espaces ouverts avec un éclairage naturel et une bonne acoustique — de façon à offrir un environnement humain confortable tout en respectant les besoins opérationnels;
- être meublées de façon à s'harmoniser aux caractéristiques patrimoniales particulières de la pièce et de l'édifice et à intégrer le matériel technologique;
- être dotées de l'infrastructure et du matériel technologique et de la sécurité.

Tableau A : Nombre total de réservations de salles de comité en une semaine pour l'ensemble des activités³⁴



³² Se fonde sur l'utilisation actuelle de 23 salles, dont le nombre passera à 24 d'ici la fin des travaux de rénovation.

³³ Il est difficile et coûteux d'intégrer les salles de comité dans des édifices patrimoniaux dépourvus de vastes salles ouvertes, sans faire de concessions sur les besoins relatifs aux salles de comité ou sans compromettre l'intégrité structurale et le caractère patrimonial des édifices existants.

³⁴ De plus en plus, des ententes doivent être conclues avec le Sénat et le Conseil privé pour utiliser les salles relevant de leur compétence lorsqu'il y a une pénurie aiguë de salles à la Chambre des communes.

Tableau B : Une semaine typique de séances de comité, de rencontres de groupes parlementaires (caucus), de réunions et d'autres activités

Édifice et salles	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Fin de semaine
Édifice du Centre 112-N	11:00-12:00 Réunion 15:30-17:30 Caucus 18:00-19:00 Réunion 19:00-22:30 Réunion	7:30-8:30 Caucus 11:00-13:00 Comité 16:30-17:30 Caucus 18:00-22:00 Réunion	12:00-13:30 Comité 14:00-17:30 Comité	8:00-9:00 Réunion 15:00-16:00 Comité 16:00-17:00 Réunion	10:00-11:30 Réunion	
237-C	9:00-17:00 Réunion	8:00-8:30 Préparation 9:00-11:00 Comité 12:30-20:00 Séance d'information	8:30-1:00 Caucus 13:00-14:30 Préparation 15:00-23:00 Réception	8:00-8:30 Essai et préparation 9:00-12:00 Comité 15:30-17:30 Caucus	9:00-10:00 Réunion 11:00-12:00 Réunion	8:00-23:00 (samedi) Fonction non parlementaire 14:00-18:00 Réunion (dimanche)
238-S	8:00-12:00 Nettoyage	7:30-8:30 Caucus 10:00-14:00 Réception 14:00-20:00 Réunion	8:30-13:00 Caucus 13:00-13:30 Réunion 14:00-15:30 Réunion 15:30-24:00 Réception	8:00-9:00 Caucus 11:00-12:00 Réunion 15:00-16:00 Réunion	8:00-10:00 Réunion 10:30-15:00 Réunion	8:00-23:00 Fonction non parlementaire
253-D	8:00-9:00 Préparation 10:00-21:00 Réunion	8:00-9:00 Préparation 9:00-12:30 Comité 15:00-17:00 Comité 18:00-20:00 Réunion	7:30-10:00 Caucus 10:00-12:00 Préparation 12:00-14:00 Réunion 14:00-15:30 Préparation 15:30-17:30 Comité	9:00-13:00 Comité 13:30-16:00 Préparation	10:00-12:00 Réunion	8:00-22:00 Fonction non parlementaire
340-S	13:00-14:00 Caucus	8:00-10:00 Réunion 13:00-14:00 Caucus 15:30-16:15 Réunion 16:30-18:30 Réunion	8:00-9:00 Caucus 13:30-14:30 Réunion 15:00-15:30 Réunion	9:00-10:00 Réunion 11:30-12:30 Réunion 13:00-14:00 Caucus		
160-S		11:45-14:00 Caucus	7:00-10:00 Caucus			
172-E			7:45-8:30 Caucus			
256-S		8:00-10:00 Caucus	10:00-12:00 Caucus			
263-S			8:00-10:00 Caucus			
356-S			8:00-10:00 Caucus			
Édifice de l'Ouest 200	8:00-18:00 Réunion	8:00-18:00 Réunion	8:00-15:00 Réunion 15:30-23:00 Préparation	14:00-21:00 Préparation Fonction non parlementaire	13:00-23:00 Préparation	7:30-23:00 Réception
208	9:30-10:30 Caucus	8:30-9:30 Caucus 18:00-20:00 Caucus	9:00-14:00 Caucus 15:30-17:30 Comité	8:30-9:30 Caucus 15:00-16:00 Réunion 17:30-21:00 Fonction non parlementaire	8:30-9:30 Caucus	
209		7:30-9:00 Réunion 12:00-13:30 Caucus	9:00-14:00 Caucus 15:30-17:30 Comité	9:00-11:00 Comité 15:30-17:30 Comité	8:30-12:00 Réunion	
269		9:00-11:00 Comité 15:30-17:30 Comité	9:00-12:00 Caucus 12:00-14:00 Préparation 15:30-17:30 Comité	9:00-11:00 Comité 11:00-13:00 Comité 14:00-23:00 Réunion		
306		8:00-9:00 Caucus 18:00-19:00 Caucus	7:30-12:30 Caucus		9:00-11:30 Caucus	
307	9:00-13:00 Réunion 16:30-18:00 Caucus	8:00-9:00 Réunion 19:00-20:30 Caucus	7:30-12:30 Caucus 15:00-17:30 Comité	18:30-20:00 Réunion		
308	8:00-12:30 Réunion	8:30-11:00 Comité 11:00-12:00 Comité 15:30-17:00 Comité 18:00-22:00 Réunion	7:30-12:30 Caucus 13:00-14:00 Préparation	8:30-11:30 Comité		
371		8:30-11:00 Comité 18:30-21:30 Caucus	7:30-8:30 Caucus 9:00-13:00 Caucus 15:30-17:30 Comité	9:00-11:00 Comité		
Édifice de l'Est 362		15:00-17:30 Comité	15:00-16:30 Comité	8:30-11:00 Comité		
Édifice de la Confédération 300		12:30-17:00 Réunion	8:30-10:00 Caucus 13:30-14:00 Réunion 15:00-17:00 Réunion	16:00-17:30 Réunion	14:00-16:00 Réunion	
Wellington 536		9:00-13:00 Comité 15:00-17:30 Comité	8:30-12:00 Réunion 15:30-17:30 Comité	15:00-17:30 Réunion		
La Promenade 701		15:30-17:30 Comité	15:30-17:30 Comité	8:30-11:00 Comité 15:30-17:30 Comité		
705		9:00-13:00 Comité 15:30-17:30 Comité	12:00-14:00 Réunion 15:30-17:30 Comité	9:00-13:00 Comité	12:00-14:00 Réunion	
Nombre total d'activités :	14	44	48	32	10	5

Nombre total de salles utilisées : À l'heure actuelle, 23 salles sont utilisées, mais seulement 16 relèvent de la compétence de la Chambre. De ces 16 salles, seulement 15 peuvent être utilisées par les comités.

Tableau C : Principaux critères applicables aux futures salles de comité³⁵

1. Emplacement	La directive du Bureau de régie interne qui demande que les députés soient logés du côté nord de la rue Wellington à l'intérieur de la Cité parlementaire doit être respectée ³⁶ . L'emplacement des salles de comité à l'intérieur de la Cité parlementaire est importante dans la mesure où elle renforce le rôle des comités dans le fonctionnement du Parlement, permet aux témoins et aux électeurs en visite d'avoir une meilleure idée des audiences de comité et facilite le déplacement des députés d'un endroit à l'autre.
2. Questions de sécurité	Les besoins en matière de sécurité doivent être respectés, c.-à-d., l'édifice doit être situé sur une propriété fédérale relevant de la compétence de la GRC, être conçu pour aider à la gestion de la circulation automobile et piétonnière ainsi que des mouvements de matériel, faciliter l'atténuation des facteurs de risque et permettre l'intégration des systèmes de sécurité nécessaires.
3. Programme fonctionnel	Les besoins fonctionnels applicables aux futures salles de comité doivent être communiqués en termes de nombre, de dimension, de configuration et de services connexes.
4. Besoins opérationnels	Les rapports entre les différents services, l'accès à la plateforme de chargement, l'entreposage, les salles de contrôle, etc., doivent être pris en compte.
5. Intégration de l'infrastructure technologique (TI)	Les besoins en matière de TI doivent être respectés, c.-à-d., capacité de créer un environnement de réseau convergent (centralisé), capacité d'élargir l'infrastructure moyennant un minimum de perturbations et de déboursés et capacité d'offrir un niveau égal de services à tous les clients de la Cité parlementaire.
6. Flexibilité des salles de comité	L'aménagement des salles de comité doit prévoir certains espaces polyvalents, des salles de caucus, des moyens pour doubler la superficie des salles, et doit permettre des changements.
7. Qualité de l'environnement des espaces intérieurs	L'éclairage naturel et la vue à partir des salles de comité et des espaces publics sont importants ³⁷ .
8. Qualités de la conception architecturale	La conception proposée doit être compatible avec l'architecture actuelle et respecter les qualités du paysage ^{38,39} .
9. Incidence minimale des travaux de construction sur les activités	Les travaux de construction doivent avoir une incidence minimale sur les édifices adjacents actuels de façon que les activités puissent se poursuivre sans trop de perturbations.
10. Édifice autosuffisant	L'édifice peut être érigé sans qu'il soit nécessaire de construire une autre installation de soutien pour le rendre fonctionnel. L'achèvement d'un édifice exigeant la construction d'une autre installation pour pouvoir être fonctionnel exigera des délais beaucoup plus longs et coûtera plus cher.

³⁵ Se fondent sur la directive du BRI de la Chambre des communes et du Comité de liaison.

³⁶ Le Sous-comité des locaux du BRI a demandé aux représentants de TPSGC de loger les députés du côté nord de la rue Wellington à sa réunion du 12 juin 1992.

³⁷ Les députés, les témoins et les visiteurs passent beaucoup de temps dans ces endroits. La conception des espaces doit tirer parti des vues et offrir un environnement de qualité propice au travail et à la tenue d'activités sociales.

³⁸ Les édifices actuels de la Cité parlementaire sont bien définis et établis. Ils trônent fièrement sur une solide base, sont ornés de fenêtres dont l'espacement est régulier et sont surmontés de toits à forte pente.

³⁹ L'arête de l'escarpement de la Cité parlementaire a un caractère naturel.

Tableau D : Sommaire de l'analyse comparative des salles de comité temporaires et permanentes en fonction des critères principaux

Degré de respect du critère		
Critère principal	Solution temporaire (Édifice Wellington)	Solution permanente (Édifice pour les comités)
Emplacement	Non	Oui
Sécurité	Non	Oui
Programme fonctionnel	En partie	Oui
Besoins opérationnels	En partie	Oui
Infrastructure TI	En partie	Oui
Flexibilité	Non	Oui
Qualité des espaces	En partie	Oui
Qualités de la conception architecturale	En partie	Oui
Incidence minimale de la construction	Non	Oui
Édifice autosuffisant	Non	Oui
Conséquences pour le projet de rénovation		
Échéancier du projet	Planification et construction 1999-2002 (2 ans)	Planification et construction 1999-2004 (4 ans)
Impact sur le programme de rénovations	La rénovation intérieure de l'édifice de l'Ouest pourrait commencer en 2002, les réparations extérieures à l'édifice de l'Ouest sont actuellement en cours.	La rénovation intérieure de l'édifice de l'Ouest pourrait commencer en 2004, les réparations extérieures à l'édifice de l'Ouest sont actuellement en cours.
Coût	13 à 18 millions : solution temporaire (plus 50 millions pour une solution permanente)	50 millions (économies de 800 000 \$ par année en frais de location pour TPSGC) ⁴⁰
COÛT TOTAL	63 à 68 millions	50 millions (moins des économies annuelles de 800 000 \$)

⁴⁰ La construction d'un nouvel édifice permettrait de regrouper à l'édifice Wellington les bureaux de recherche qui occupent actuellement des locaux loués dans différents édifices commerciaux, d'où des économies annuelles de 800 000 \$.

Tableau E : Principaux besoins applicables aux salles de comité, par édifice et par salle

Édifice et salles		Forme		Dimension ⁴¹			Aménagement		Technologie	
		rectangle	losange	P	M	G	poly-valent	fixe	de pointe	rudi-mentaire
Édifice du Centre (3 salles)	112-N (historique)	X			X		X			X
	253-D (historique)	X				X	X			X
	237-C (historique)	X				X	X			X
Édifice de l'Ouest (9 salles)	1 – rez-de-chaussée	X				X	X		X	
	2 – rez-de-chaussée	X		X				X	X	
	3 – rez-de-chaussée	X			X			X		X
	4 – rez-de-chaussée	X			X			X		X
	5 – Niveau inf. Chambre	X			X		X			X
	6 – Niveau inf. Chambre	X			X		X			X
	7 – Niveau sup. Chambre	X				X	X			X
	8 – Aile historique	X		X				X		X
	9 – Aile historique	X		X				X		X
Nouvel édifice (12 salles)	1		X		X			X	X	
	2		X		X			X	X	
	3		X		X			X	X	
	4		X		X			X	X	
	5		X		X			X	X	
	6		X		X			X	X	
	7	X				X	X		X	
	8	X			X		X		X	
	9	X			X		X		X	
	10	X			X		X		X	
	11	X			X			X		X
	12	X		X				X	X	

⁴¹ Dimension : petite = 75 m² (800 pi²); moyenne = 170 m² (1 800 pi²); grande = 205 m² (2 400 pi²).

Tableau F : Principales exigences applicables aux salles de comité par fonction

Fonction	Forme		Dimension ⁴²			Aménagement		Technologie		Nombre nécessaire
	rectangle	losange	P	M	G	poly-valent	fixe	de pointe	rudi-mentaire	
Caucus nationaux, comités mixtes, activités spéciales	X				X	X			X	2
	X				X	X		X		3
Comités, caucus régionaux, réunions	X			X		X		X		3
Comités, caucus régionaux, réunions	X			X		X			X	3
Comités, caucus régionaux, réunions	X			X			X		X	3
Séances de comité à huis clos, caucus spéciaux, réunions	X		X				X	X		2
Séances de comité à huis clos, caucus spéciaux, réunions	X		X				X		X	2
Comités		X		X			X	X		6
TOTAL										24

⁴² Dimension : petite = 75 m² (800 pi²); moyenne = 170 m² (1 800 pi²); grande = 205 m² (2 400 pi²).



Groupes parlementaires ou caucus

Une fois les membres d'un parti politique reconnu élus (ou nommés, dans le cas du Sénat), ils font partie d'un groupe parlementaire, aussi appelé caucus national. Les membres du caucus discutent de « toutes les questions qui intéressent le parti, mettent sur pied des stratégies et élaborent des politiques⁴³ ». Une grande partie du travail des députés se fait dans les caucus, y compris la formulation des directives aux bureaux de recherche de parti.

Les caucus et les activités connexes ont lieu dans les salles de comité. La construction d'un nouvel édifice pour répondre aux besoins des comités permettra également de satisfaire à long terme aux besoins des groupes parlementaires.

Contexte

Les partis politiques sont la pierre angulaire du système parlementaire canadien. Cependant, l'importance de la fonction caucus n'a pas toujours été reflétée dans l'allocation de l'espace.

Lorsque le Parlement s'est installé dans l'édifice du Centre, en 1866, une salle de caucus a été fournie à l'étage supérieur de la tour Victoria. Après l'agrandissement de l'édifice du Centre en 1909, les caucus du gouvernement et de l'opposition se sont vu octroyer deux grandes salles au rez-de-chaussée⁴⁴. Deux salles de caucus ont aussi été incluses dans la reconstruction de l'édifice du Centre en 1920 (les salles 415-S et 216-N). La salle 216-N s'étant avérée trop petite, le caucus du gouvernement utilisait plutôt, et utilise encore aujourd'hui, la salle du Comité des chemins de fer⁴⁵.

Évolution des besoins

À mesure qu'augmentaient les besoins d'espace, reflétant en cela le nombre croissant des députés, certains groupes parlementaires sont déménagés de l'édifice du Centre, trop encombré, dans des locaux de l'édifice de l'Ouest qui se sont révélés inadéquats pour les besoins changeants des caucus. En 1976, il a été recommandé dans le Rapport Abbott « que l'on fournisse des locaux répondant aux besoins actuels de tous les partis reconnus à la Chambre des communes ainsi que des salles permanentes pour les réunions de caucus,

⁴³ J. Fraser, *La Chambre des communes en action*, p. 27.

⁴⁴ Canada, ministère des Travaux publics, *Parliament Buildings, Ottawa: Plan of Ground Floor, 1910*, Archives nationales, NMC51465.

⁴⁵ « L'espace adjacent à la salle située au nord de la Chambre des communes [...], que l'on a toujours appelé la salle du caucus même si elle n'a jamais été utilisée à cette fin puisque c'est plutôt la salle du Comité des chemins de fer dont on s'est servi. » J. B. Hunter, *Lettre*, à J. A. Pearson, 27 avril 1921. Archives nationales, RG11, 2658, f.1575-25A9.



Salle du caucus du gouvernement à la pièce 216-N de l'édifice du Centre, vers 1920.

équipées du matériel audiovisuel et d'interprétation nécessaire et situées à proximité de la Chambre des communes⁴⁶ ». Depuis le dépôt du rapport, on n'a apporté que des améliorations mineures aux salles existantes.

Ces dernières années, la demande d'espace pour les caucus a augmenté considérablement, surtout en raison de la multiplication des partis officiellement reconnus à la Chambre⁴⁷. En outre, les partis ont pris l'habitude de débattre de questions d'intérêt régional et national, ce qui a fait grimper en flèche le nombre de réunions de caucus.



Archives nationales PA190866

Salle du groupe parlementaire conservateur, édifice de l'Ouest, en 1974.

La recherche, fonction essentielle du caucus

La recherche est un élément essentiel de la fonction du caucus. Jusqu'au milieu des années 60, les partis d'opposition recevaient peu de soutien pour la recherche parlementaire et aucun pour la recherche de parti. En 1965, on a créé à la Bibliothèque du Parlement trois postes de recherche pour aider les parlementaires autres que les ministres du Cabinet. Peu après, le gouvernement a autorisé « une affectation, prélevée sur les fonds publics, en vue de permettre aux partis de l'opposition de se faire assister par des chercheurs, des conseillers et des experts⁴⁸ ». De par cette politique, « c'est la première fois qu'on consacrait ouvertement des fonds publics à des fins partisans⁴⁹ ». Au fil des ans, divers locaux ont été consacrés à la recherche de parti selon le nombre de partis reconnus à la Chambre. Dans le rapport Abbott de 1976, on note que « les services de recherche des partis continueront de prendre de l'ampleur, pour compléter le travail du personnel privé des parlementaires et celui des recherchistes de la Bibliothèque du Parlement⁵⁰ ». Le nombre de recherchistes a fluctué, selon la taille des partis et leurs besoins en matière de travaux de recherche.

Aujourd'hui et demain

Dans un système où la discipline de parti est essentielle, les députés doivent agir non seulement comme représentants de leurs électeurs mais aussi comme membres d'une équipe. Des installations appropriées pour permettre le partage de l'information entre les membres d'un même parti sont cruciales. La plupart des salles qu'utilisent les caucus à l'heure actuelle ne répondent pas aux besoins.

Installations temporaires inadéquates

Comme ce ne sont pas toutes les salles qui sont dotées d'équipement électronique, celui-ci doit y être apporté pour chaque séance. On retrouve donc dans certaines salles des installations temporaires souvent inadéquates et peu fiables. Entre autres mesures provisoires, on réserve les salles voisines en guise

⁴⁶ Rapport Abbott, p. 22-23.

⁴⁷ Après les élections de 1997, le troisième parti, le Bloc québécois, comptait 44 députés, le quatrième, le Nouveau Parti démocratique, 21, et le cinquième, le Parti progressiste-conservateur, 20. Directeur général des élections du Canada.

⁴⁸ Canada, Parlement, Chambre des communes, *Débats*, 16 septembre 1968, p. 73.

⁴⁹ E. Spicer, « Research Service to Party Caucuses in the Canadian Federal Parliament », *Politics* 9, 2 (novembre 1974) p. 209-212.

⁵⁰ Rapport Abbott, p. 22.

d'espace-tampon pour compenser l'absence de confidentialité acoustique et on bloque les corridors entre les petites salles pour faciliter le déplacement des nombreux membres du parti. Bon nombre de ces mesures ne favorisent pas un usage optimal des édifices alors que d'autres entravent la circulation et les voies de sortie.

La Chambre des communes possédant un nombre limité de salles disponibles pour les réunions de caucus, il arrive que l'on fasse des arrangements avec d'autres intervenants, par exemple le Sénat, afin d'utiliser leurs locaux (voir Tableau B).

La multiplication du nombre des partis et le fait que les réunions de caucus sont concentrées quelques jours par semaine seulement ajoutent aux problèmes actuels⁵¹ (voir Tableau A). De février à juin 1999, il y a eu 418 réunions de groupes parlementaires, y compris les caucus nationaux hebdomadaires, toutes exigeant du temps d'installation et des mesures de sécurité spéciales (voir Tableau G).

Tableau H : Emplacement des bureaux de recherche des partis, par édifice

Édifice	Parti
Wellington	Libéral Réformiste
Place Heritage	NPD Progressiste-conservateur
Howard	Bloc Québécois

Éparpillement des fonctions de recherche

Le personnel de recherche des cinq partis officiellement reconnus occupe actuellement des bureaux dans divers édifices du centre-ville (voir Tableau H). Les fonctions de recherche continueront de varier selon les besoins des partis. La taille de l'effectif et, donc, les besoins en locaux risquent d'augmenter lorsque davantage de députés seront élus. Les locaux loués à l'heure actuelle sont coûteux et n'offrent pas la souplesse voulue pour répondre à des besoins qui changent après chaque élection. Il est possible de régler les problèmes de proximité et de sécurité en logeant tout le personnel de recherche dans un espace centralisé, souple et bien équipé, qui pourrait être divisé en aires de travail privées pour chacun des partis.

Besoins

Les besoins particuliers des caucus sont les suivants :

- Toutes les salles devant servir aux caucus spéciaux, régionaux et nationaux doivent se trouver à l'intérieur d'une Cité parlementaire clairement redéfinie.
- Les caucus nationaux doivent se tenir dans cinq grandes salles de comité polyvalentes (voir Tableaux E et F).
- Les caucus spéciaux et régionaux doivent être logés dans six salles de comité polyvalentes de taille moyenne, dotées de possibilités d'aménagement souples.
- Toutes les salles réservées aux caucus doivent être équipées de mobilier facile à démanteler et résistant à l'usure due à des réaménagements fréquents.
- Il convient de centraliser les bureaux de recherche dans un édifice administratif adjacent à la Cité parlementaire comme l'édifice Wellington, et de leur attribuer environ 4 000 m² (43 040 pi²) d'espace à bureaux souple ainsi que le soutien logistique nécessaire pour s'adapter aux besoins de recherche et aux changements dans la structure du parti.
- Toutes les pièces et bureaux doivent inclure l'infrastructure appropriée relative à la technologie de l'information et à la sécurité pour pouvoir s'adapter à une multitude de besoins.

⁵¹ Ce calendrier a été établi pour compléter les travaux de la Chambre (qui ne se réunit pas les mercredis matins) et permettre à la majorité des députés d'être présents.

Tableau G : Emplacement et utilisation des salles de caucus — de février à juin 1999

Édifice	Salle	Superficie	Caucus	Nombre de caucus	Observations
Édifice du Centre	112-N	100m ² (1 100 pi ²)	Libéral, rural	25	Salle fermée pendant deux ans au cours de la construction de l'ISSEC, ce qui explique son faible taux d'occupation. Son emplacement de choix et sa grande dimension sont ses principaux atouts.
	237-C	250m ² (2 700 pi ²)	Libéral, national	19	L'une des plus grandes salles et la mieux située. Un espace de choix pour un caucus.
	238-S	100m ² (1 100 pi ²)	Libéral, national Libéral, Manitoba Libéral, région de la capitale nationale Libéral, national des enfants	* 15 15 15	Donne sur le 237-C et sert d'antichambre lors des réunions de caucus. De plus, il s'y trouve un certain nombre de téléphones que les députés peuvent utiliser pendant les réunions du caucus national (exigence particulière de ce caucus).
	253-D	250m ² (2 700 pi ²)	Libéral, Ontario	19	L'une des plus grandes salles; n'est pas utilisée par un caucus national parce que la pièce voisine (256-S) n'appartient pas à la Chambre des communes.
	340-S	100m ² (1 100 pi ²)	Bloc Québécois, planification Libéral, Sud-Ouest	47 15	Relève du Conseil privé.
	160-S	N/D	Libéral, Québec	14	Appartient au Sénat et est utilisée par un caucus régional.
	172-E	N/D	Libéral, Hamilton Niagara	14	Appartient au Sénat et est utilisée par un caucus régional.
	356-S	N/D	Libéral, Nord-Ouest	14	Appartient au Sénat et est utilisée par un caucus régional.
	263-S	N/D	Libéral, Atlantique	13	Appartient au Sénat et est utilisée par un caucus régional.
	256-S	N/D	Progressiste-conservateur, national	15	Appartient au Sénat et est utilisée par un caucus national.
Édifice de l'Ouest	208, 209, 269		Bloc Québécois, national	17	Réunies afin de créer un espace suffisamment grand pour accueillir tous les députés (il n'y a pas une salle unique assez grande qui est libre).
	208	70 m ² (775 pi ²)	Libéral, Grand Toronto	19	
	209	175m ² (1 900 pi ²)			
	269	150m ² (1 600 pi ²)	Libéral, développement économique	16	
	306, 307, 308		Parti réformiste, national	23	Réunies afin de créer un espace suffisamment grand pour accueillir tous les députés (il n'y a pas une salle unique assez grande qui est libre).
	306	60m ² (650 pi ²)	Libéral, Nord de l'Ontario	19	
	307	70m ² (785 pi ²)	Libéral, exécutif de l'Ontario	19	
	308	175m ² (1 900 pi ²)			
	371	150m ² (1 600 pi ²)	NPD, national NPD, Nouvelle-Écosse	21 20	
Édifice de l'Est	362	150m ² (1 600 pi ²)	Personnel du Parti progressiste-conservateur	19	
Édifice de la Confédération	300	40m ² (460 pi ²)	Libéral, Atlantique	5	Petite salle de réunion récemment allouée à la Chambre des communes.
Total	19 salles			418	19 salles sont utilisées pour les caucus; 12 seulement relèvent de la Chambre des communes.

Nota : N/D = données non disponibles.
*Utilisée comme antichambre.



Circonscription (Bureaux des députés)

Le travail relatif à la circonscription constitue un lien important entre les députés et les gens qu'ils représentent. Dans leurs bureaux de la Colline, les députés répondent aux multiples besoins de leurs électeurs, agissent à titre de protecteurs des citoyens et aident à la résolution de problèmes et de questions d'intérêt local. C'est là également que les députés rencontrent le public et les représentants des médias.

Les attentes à l'égard des députés et la façon dont ces derniers exécutent leur travail ont profondément changé au cours des ans, mais l'aménagement des bureaux n'a pas suivi. À mesure que les édifices existants seront rénovés et que des locaux supplémentaires viendront remplacer les bureaux inadéquats, les normes requises seront graduellement appliquées afin de garantir que tous les députés disposent, au sein de la Cité, de bureaux appropriés.

Contexte

Le travail des députés pour leur circonscription a évolué au cours des ans. Les changements ont fait écho au rôle accru du Parlement dans les domaines de l'économie et de la politique sociale, ainsi qu'aux modifications dans le style du processus législatif, et ont entraîné des besoins différents en locaux⁵².

Surface de travail élémentaire

Lorsque les premiers édifices parlementaires ont été conçus en 1859 pour abriter le Parlement de la province du Canada, les architectes, le ministère des Travaux publics et même les parlementaires ont cru que les députés n'auraient guère besoin d'autre chose que d'un pupitre, d'un fauteuil, d'une penderie et de salles de lecture. Seuls les Présidents des deux Chambres avaient leur propre bureau. Quarante ans plus tard, l'agrandissement de l'édifice a permis l'aménagement de grandes salles ouvertes regroupant six à dix députés selon leur appartenance politique et les régions représentées. Avec le temps, les ministres et le chef de l'opposition officielle ont obtenu des bureaux privés.

L'édifice du Centre reconstruit en 1920 a ajouté considérablement à l'espace disponible (augmentation de 47 p. 100), ce qui a permis à tous les ministres et agents supérieurs de la Chambre d'avoir des bureaux privés et aux autres députés, des bureaux semi-privés⁵³.



Dans les années 1890, les députés n'avaient pas de bureaux, seulement un pupitre à la Chambre.



Bureau de ministre à la pièce 502-S de l'édifice du Centre, vers 1923.

⁵² Au cours des 20 premières années de la Confédération, la Chambre tenait en moyenne 62 jours de séance par année; ces 20 dernières années, la moyenne a été de plus de 135.

⁵³ Des 235 députés, ceux qui avaient un rôle spécial — 20 agents supérieurs et ministres — et quelque 82 autres députés bénéficiaient de bureaux privés, alors que les 133 autres obtenaient des bureaux semi-privés qu'ils devaient partager avec leurs collègues. H. W. Bowie, sergent d'armes, *Statement showing the number of rooms occupied by two or more members* [...], 21 janvier 1921, Archives nationales, RG11, v.2658, f.157525 A9.

De plus en plus, à mesure que changeaient la nature et la portée du travail des députés — notamment durant la Grande Crise et la Seconde Guerre mondiale — changeaient également leurs besoins d'espace et de services supplémentaires⁵⁴. À la suite du grand réaménagement des années 1960, chaque député a pu obtenir un bureau, partagé avec un ou une secrétaire, ce qui a exigé la conversion de l'édifice de l'Ouest pour l'installation de 133 bureaux. Pourtant, cette mesure n'a pas résolu le problème d'espace⁵⁵.

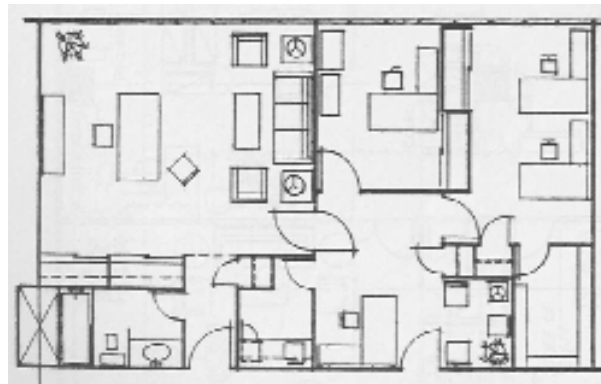
Le déplacement vers l'extérieur de la Cité

En 1970, le Rapport Beaupré concluait que les conditions de travail des députés étaient devenues complètement insatisfaisantes et que le manque d'espace nuisait considérablement à leur efficacité⁵⁶. Le rapport recommandait également que deux bureaux soient alloués à chaque député (un pour le député et un autre pour le personnel).

Pour faire suite aux recommandations du rapport, des bureaux ont été pour la première fois aménagés à l'extérieur des limites traditionnelles de la colline du Parlement. Plus de 100 députés se sont installés dans l'édifice de la Confédération en 1973⁵⁷. Néanmoins, des problèmes d'espace continuaient à surgir, ce qui a mené à la création en 1974 de la Commission Abbott chargée d'évaluer les besoins en agrandissements⁵⁸. Son rapport recommandait l'aménagement de bureaux normalisés dans un nouvel édifice devant être construit sur des terrains expropriés du côté sud de la rue Wellington⁵⁹. Le prolongement de la Cité de l'autre côté de Wellington a été considéré comme une mesure improductive et n'a jamais été réalisé⁶⁰.

Au début des années 1980, un certain nombre de sénateurs et de députés ont été installés dans les bureaux de l'édifice de l'Est nouvellement rénové. Après les élections de 1984, le manque d'espaces à bureaux est devenu critique à un point tel que certains députés ont été relogés à l'extérieur de la Cité, dans l'édifice Wellington⁶¹.

En 1994, le BRI appliquait une recommandation du Rapport McGrath de 1985 selon laquelle l'édifice de la Justice devait accueillir les députés délogés en raison des rénovations proposées à l'édifice de l'Ouest⁶². L'immeuble était considéré comme étant « compatible avec l'architecture des édifices de la Colline parlementaire » et pouvant être « facilement intégré à l'infrastructure parlementaire existante⁶³ ».



Le bureau type recommandé dans le rapport Abbott a été conçu pour un nouvel édifice moderne.

Commission consultative des locaux parlementaires

⁵⁴ J. D. Livermore, « Historique des installations parlementaires au Canada, 1841–1974 », Commission consultative des locaux parlementaires, *Rapport de la Commission consultative des locaux parlementaires*, p. 111.

⁵⁵ A. Fraser, *Draft letter for Prime Minister Pierre Elliott Trudeau*, à Arthur Laing, 1969.

⁵⁶ Canada, Commission consultative des indemnités et dépenses parlementaires, *Rapport*, p. 29.

⁵⁷ J. Bosley, *Research paper for the Commission to Review Salaries of Members of Parliament*, à James McGrath, p. 8.

⁵⁸ La Commission consultative des locaux parlementaires, présidée par l'honorable Douglas C. Abbott, c.p., c.r., a été constituée par décret le 25 avril 1974.

⁵⁹ Les terrains ont été expropriés par Travaux publics afin de permettre une expansion appropriée des installations parlementaires et répondre à d'autres besoins du gouvernement. Rapport Abbott, p. 1.

⁶⁰ Le 12 juin 1992, le Sous-comité des locaux du BRI conseillait à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada d'installer les députés du côté nord de la rue Wellington.

⁶¹ J. Bosley, *Research paper for the Commission to Review Salaries of Members of Parliament*, à James McGrath, p. 15.

⁶² Canada, Parlement, Chambre des communes, Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, présidé par J. A. McGrath, c.p., député, *Rapport du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes*, p. 127. [Ci-après appelé le Rapport McGrath.]

⁶³ Rapport McGrath, p. 127.

Aujourd'hui et demain

Bureau de la planification
architecturale à long terme



Plan du modèle de bureau normalisé à la pièce 231 de l'édifice de l'Ouest.

La recommandation de la Commission Abbott concernant l'espace a été acceptée par la Chambre et incorporée à la Politique de la Chambre des communes relative à l'attribution des locaux et des meubles⁶⁴. Cette politique stipule qu'un bureau normalisé⁶⁵ pour un député mesurera 90 m² (1 000 pi²) et que les bureaux des ministres auront 180 m² (2 000 pi²). Par ailleurs, les agents supérieurs⁶⁶ de la Chambre disposent actuellement de suffisamment d'espace pour loger leurs employés supplémentaires

(voir Tableau I)⁶⁷.

Un modèle de bureau normalisé a été construit dans l'édifice de l'Ouest en 1998 pour vérifier la répartition de l'espace et les nouveaux systèmes d'infrastructure du point de vue de l'efficacité et de la capacité à évoluer avec les besoins fonctionnels des députés et les futures exigences technologiques⁶⁸. Des rénovations sont en cours à l'édifice de la Justice pour y accueillir les députés dans les bureaux normalisés, façonnés d'après le modèle et la politique⁶⁹.

Bureaux insatisfaisants et mal situés

Les bureaux des députés occupent cinq édifices dont deux sont situés à l'extérieur des limites officielles de la Cité parlementaire, ce qui signifie que plus de la moitié des députés (58 p. 100) ont des bureaux à l'extérieur de la Cité (voir Tableau J). Il s'ensuit, du point de vue de la sécurité, des problèmes de compétence qui pourraient limiter la capacité d'intervention. Qui plus est, les députés installés dans l'édifice Wellington n'ont pas facilement accès à la Chambre.

La taille des bureaux, leur disposition et leur qualité varient grandement, ce qui signifie que certains députés travaillent dans des bureaux de catégorie inférieure. Une grande majorité de députés occupent des bureaux plus petits que les normes approuvées⁷⁰. Bon nombre des ensembles de bureaux comprennent des pièces non contiguës, réduisant ainsi l'efficacité et la confidentialité.

Les édifices qui logent les députés ne comportent pas de salles essentielles à la rencontre de petits groupes et ne sont pas non plus pourvus de l'infrastructure intégrée pouvant s'adapter à l'évolution de la technologie de l'information.

⁶⁴ Cette politique a été approuvée par le BRI en avril 1997.

⁶⁵ Les normes initiales établies dans le Rapport Abbott ont été révisées pour la création d'un nouveau plan de bureau normalisé. Parmi les modifications apportées, notons la réduction du nombre d'éléments, une meilleure utilisation de la surface restreinte et une disposition adaptée de façon à garantir la compatibilité structurale et architecturale avec les édifices déjà en place dans la Cité parlementaire.

⁶⁶ Les agents supérieurs comprennent le premier ministre, le vice-premier ministre, les chefs des partis d'opposition, le Président, le vice-président, les leaders à la Chambre et les whips.

⁶⁷ Les agents supérieurs de la Chambre recevront un ensemble de bureaux normalisés.

⁶⁸ La pièce 231 de l'édifice de l'Ouest a été rénovée à titre de bureau modèle.

⁶⁹ La conception souple des bureaux de l'édifice de la Justice permet de loger jusqu'à 84 députés et un ministre, ou 74 députés et 6 ministres.

⁷⁰ Pour un député, la grandeur du bureau varie de 37 m² (399 pi²) à 191 m² (2 056 pi²). La grandeur moyenne d'un bureau de député est de 78 m² (845 pi²).

Pénurie future de bureaux normalisés

Le déménagement dans l'édifice de la Justice amorcera la progression des députés vers des bureaux normalisés et permettra à tous les députés de s'installer du côté nord de la rue Wellington. Le programme de rénovation en cours poursuivra la normalisation des bureaux. D'après les analyses, le déplacement des députés peut se faire avec un minimum de perturbation jusqu'à la fermeture de l'édifice du Centre. À ce moment-là, il manquera 40 bureaux normalisés pour que tous les députés soient installés du côté nord de Wellington.



Bureau du conservateur, Chambre des communes

Section réservée au personnel administratif dans le modèle de bureau normalisé, en 1998.

Besoins

Les bureaux des députés devraient :

- être situés dans une Cité parlementaire clairement redéfinie;
- répondre à une norme d'espace de 90 m² (1 000 pi²), avec variations⁷¹ (de plus ou moins 10 à 15 p. 100 pour accommoder les éléments structuraux des édifices existants), les députés avec un rôle spécial se voyant attribuer un ensemble de bureaux normalisés correspondant au Tableau I;
- comprendre 374 bureaux normalisés, rassemblés dans les édifices du Centre (64), de l'Ouest (54), de la Confédération (130), de la Justice (86) et une autre installation (40);
- être dotés d'un environnement de sécurité intégré;
- être pourvus d'une infrastructure intégrée de technologie de l'information, capable de s'adapter à une variété de matériel de bureau;
- être équipés de meubles qui s'harmonisent avec les pièces patrimoniales et les caractéristiques architecturales des immeubles et qui intègrent l'équipement de la technologie de l'information;
- être pourvus de petites pièces de réunion pouvant accueillir de huit à dix personnes (une pièce par étage, dans chaque édifice).

⁷¹ La taille moyenne des bureaux, une fois les rénovations terminées, sera de 83,5 m² (900 pi²).

Tableau I : Nombre de bureaux normalisés pour député, par rôle


Rôle	N ^{bre} de bureaux normalisés ⁷²	Emplacement
Députés	259	Dans la Cité
Ministres (y compris le vice-premier ministre)	50	Dans la Cité
Président	5,5	Édifice du Centre
Vice-président	1	Édifice du Centre
Premier ministre	4	Édifice du Centre
Chef de l'opposition officielle	3	Édifice du Centre
Chef du troisième parti	3	Édifice du Centre
Chef du quatrième parti	1,5	Édifice du Centre
Chef du cinquième parti	1	Édifice du Centre
Leader du gouvernement à la Chambre	3	Édifice du Centre
Leader de l'opposition à la Chambre	1,5	Édifice du Centre
Leader du troisième parti à la Chambre	1,5	Édifice du Centre
Leader du quatrième parti à la Chambre	1	Édifice du Centre
Leader du cinquième parti à la Chambre	1	Édifice du Centre
Whip du gouvernement	2,5	Édifice du Centre
Whip de l'opposition officielle	2	Édifice du Centre
Whip du troisième parti	2	Édifice du Centre
Whip du quatrième parti	1,5	Édifice du Centre
Whip du cinquième parti	1	Édifice du Centre
Nombre de bureaux normalisés requis en 1999 (301 députés)	345	
Nombre de bureaux normalisés requis d'ici 2025 (322 députés)	374⁷³	

Tableau J : Emplacement actuel des bureaux de député, par édifice

Emplacement	Édifice	Députés (%)
Dans la Cité (42 %)	Édifice du Centre	18 %
	Édifice de l'Est	4 %
	Édifice de l'Ouest	20 %
À l'extérieur de la Cité (58 %)	Édifice de la Confédération	49 %
	Édifice Wellington	9 %
TOTAL		100 %

⁷² Ces nombres combinent et les rôles officiels, et le travail de circonscription.

⁷³ Ce nombre permet de s'adapter aux variations (p. ex. : résultats d'élections, composition du Cabinet).

An aerial, black and white photograph of a city, likely Ottawa, Canada, showing a river winding through the urban landscape. The image captures a mix of architectural styles, from historic stone buildings to modern structures. A bridge spans the river in the upper middle section. The overall scene is a dense urban environment with green spaces interspersed among the buildings.

L'administration de la Chambre des communes appuie les députés dans les quatre secteurs d'affaires en offrant un large éventail de services. Un certain nombre de services communs à toute la Cité sont également essentiels, dont ceux qui ont trait à la sécurité, à la technologie de l'information et à la circulation, ainsi qu'au soutien à la tribune de la presse et aux visiteurs.

Besoins relatifs à l'administration et aux systèmes de soutien de la Cité parlementaire



Services d'administration et de soutien

La Loi sur le Parlement du Canada confie au Bureau de régie interne la gestion de l'administration de la Chambre des communes. Sous la direction du greffier de la Chambre, l'administration comprend 1 300 employés, chargés d'aider les députés à remplir leurs fonctions dans leur quatre secteurs d'activité : à la Chambre, dans les comités, au sein du groupe parlementaire et dans leur circonscription.

L'administration de la Chambre accomplit un travail varié qui fait appel à toute une série de services assurés par un personnel souple et attentif. Son travail s'est beaucoup accru et diversifié au cours des années, sans qu'il ait pu toutefois se doter de locaux adaptés à cette évolution. En effet, ses bureaux sont de plus en plus dispersés et situés dans des endroits qui ne conviennent pas.

Pour un fonctionnement optimal, les services administratifs devraient être regroupés et aménagés dans des locaux conformes à leurs besoins. La rénovation des édifices du Parlement offre l'occasion idéale de regrouper les services qui sont actuellement logés dans divers édifices loués ou appartenant à l'État dans le centre-ville d'Ottawa. On pourrait ainsi réunir les services qui sont essentiels au travail des députés, aujourd'hui et pour les années à venir.

Contexte

Le rôle de l'administration de la Chambre a évolué en fonction des nouveaux besoins des députés.

L'emplacement, facteur important

En 1867, l'édifice du Centre abritait toutes les activités et tout le personnel du Parlement, y compris les employés de l'administration de la Chambre des communes⁷⁴. Composé des dirigeants de la Chambre, comme le greffier, le greffier adjoint et le sergent d'armes, et chargé, entre autres, de dispenser des conseils juridiques et comptables, d'assurer le soutien des travaux des comités et de la Chambre et d'offrir des services de messagers, de poste et de traduction, le personnel était installé à des endroits stratégiques pour bien servir les parlementaires.

⁷⁴ J. Bureau, *Handbook to the Parliamentary and Departmental Buildings, Canada [...]*, 1968.

Moins de 15 ans après sa construction, le premier édifice du Centre n'était plus en mesure d'accueillir l'administration en expansion. Pour régler le problème, les services qui n'étaient pas directement liés au fonctionnement de la Chambre et du Sénat ont été déplacés dans d'autres édifices de la Cité parlementaire, et les locaux ont été réaménagés de façon plus rationnelle.

L'augmentation considérable du personnel parlementaire durant la Guerre de 14–18 a fait ressortir davantage l'exiguïté des lieux. Tous les locaux de l'édifice du Centre, y compris le sous-sol et le grenier, étaient utilisés au maximum pour répondre aux besoins accrus du personnel et des services de soutien, ainsi que de l'entreposage.

La conception du nouvel édifice du Centre, inauguré en 1920, témoignait de l'importance des services de soutien parlementaires, les bureaux étant plus spacieux que ceux de l'ancien édifice⁷⁵. Pourtant, à peine quelques années plus tard, les locaux ne répondaient déjà plus aux besoins. Les députés, occupés par l'inflation, le chômage et les troubles sociaux qui sévissaient durant la dépression des années 30, avaient besoin d'encore plus d'employés et de services⁷⁶. Encore une fois, les services qui n'étaient pas directement liés aux activités de l'édifice du Centre ont été déplacés — cette fois dans des bureaux loués à l'extérieur de la colline du Parlement⁷⁷.

On déménage

Depuis les années 50, l'exode des services de soutien de l'édifice du Centre vers d'autres édifices gouvernementaux a été continu. Il s'agissait de libérer des bureaux de l'édifice du Centre pour répondre au nombre accru de députés et de sénateurs. Certains services de soutien ont déménagé souvent — de l'édifice de l'Est vers l'édifice de l'Ouest, puis dans d'autres édifices à l'extérieur de la Cité parlementaire.

Avec l'arrivée des nouvelles technologies dans les années 70, dont la radio et la télédiffusion des travaux de la Chambre, il a fallu aménager des locaux pour le personnel de soutien chargé du fonctionnement et de la réparation du matériel ainsi que du traitement des données. Outre les salles de régie et les aires de travail, on a dû prévoir des salles d'archives pour les bandes vidéos et les données électroniques.

Pour loger les services de soutien et pour les besoins d'entreposage, d'autres édifices ont été annexés à la Cité : l'édifice de la Métropolitaine (Wellington) dans les années 70; l'édifice La Promenade, le 45, boul. Sacré-Cœur, le 747, rue Belfast⁷⁹ et l'édifice Vanguard, dans les années 80; ainsi que le 119, rue Queen et l'Installation souterraine de services de l'édifice du Centre, dans les années 90.

« Les locaux réservés aux dirigeants et aux employés de la Chambre des communes dans l'édifice du Parlement [édifice du Centre] sont tellement restreints que certains services ne seront pas en mesure de fonctionner quand la session commencera le 20 février prochain⁷⁸. »

Le greffier de la Chambre, 1930

⁷⁵ J. D. Livermore, « Historique des installations parlementaires au Canada, 1841–1974 », dans Canada, Commission consultative des locaux parlementaires, *Rapport de la Commission consultative des locaux parlementaires*, p. 101.

⁷⁶ J. D. Livermore, « Historique des installations parlementaires au Canada, 1841–1974 », dans Canada, Commission consultative des locaux parlementaires, *Rapport de la Commission consultative des locaux parlementaires*, p. 106.

⁷⁷ Les services de traduction ont été installés dans l'immeuble Trafalgar, au coin des rues Bank et Queen. G. G. Rogers, Note de service à l'intention de l'architecte en chef, ministère des Travaux publics, location et locaux, 4 février 1930.

⁷⁸ A. Beauchesne, *Note de service à l'intention du Président au sujet de l'encombrement des locaux occupés par le personnel de la Chambre des communes*, adressée à Rodolphe Lemieux, Président de la Chambre des communes, 16 janvier 1930.

⁷⁹ Les installations de la rue Belfast servent de centre de tri et de traitement du matériel et du courrier reçu avant leur distribution sur la colline du Parlement. On y retrouve aussi l'imprimerie principale ainsi que les services de photomécanique et de gestion du matériel.

Services de l'administration de la Chambre

- Services de la procédure — services de consultation et de soutien pour le travail législatif et de comité des députés;
- Services de la Cité parlementaire — sécurité, gestion des édifices, entretien, gestion de la tribune de la presse et planification architecturale à long terme;
- Services de l'information — technologies de l'information, services multimédia et imprimerie;
- Ressources communes — services financiers et juridiques, ressources humaines, services alimentaires, planification et examen.

Aujourd'hui et demain

Ces dernières années, les services d'administration ont été restructurés en fonction des nouveaux besoins.

Cette réorganisation a permis de regrouper et d'harmoniser certains services essentiels avec ceux du Sénat et de la Bibliothèque du Parlement pour mieux servir les parlementaires et, dans certains cas, assurer une utilisation plus efficace des locaux. Toute restructuration nécessite des changements importants dans l'attribution et l'aménagement des locaux de nombreux services. Les travaux de rénovation à long terme de la Cité parlementaire offrent une excellente occasion de revoir l'affectation des locaux pour faciliter la réorganisation des services.

Besoins et locaux, paire mal assortie

Deux facteurs — les déménagements ponctuels au fil des années et la récente restructuration des services — rendent la situation difficile. Le personnel de l'administration fait tout ce qu'il peut pour offrir aux députés des services de qualité dans un environnement qui ne le permet pas toujours. Plus précisément :

- Certains services essentiels et directement liés aux fonctions parlementaires sont situés à l'extérieur de la Cité parlementaire;
- Des services sont installés dans des édifices loués au centre-ville, ce qui augmente le coût de l'infrastructure de communications;
- Beaucoup de services administratifs sont situés dans des locaux qui ne leur conviennent pas. Des bureaux, ateliers, laboratoires, installations de traitement, centres de contrôle, studios de presse, entrepôts et installations alimentaires ont été installés là où il y avait des locaux libres — qui ne répondent souvent pas à leurs besoins.
- Certains locaux de l'administration ne sont pas utilisés au maximum. Le regroupement des locaux conformément à la réorganisation des services et aux normes de la Chambre des communes énoncées dans la Politique relative à l'attribution des locaux et des meubles permettrait de mieux utiliser l'espace existant⁸⁰.

La diversité est essentielle

Compte tenu du fait que l'emplacement des services administratifs a été jusqu'ici plutôt improvisé, il est essentiel que les besoins futurs soient pris en considération dans les rénovations à long terme des édifices du Parlement. L'analyse de la Chambre indique que les besoins des services continueront d'évoluer, c'est-à-dire que certains vont prendre de l'expansion et d'autres vont être réduits. Il faut donc disposer de différents types de locaux pour répondre à toute une gamme de services. À mesure que la Cité parlementaire s'étendra (p. ex., avec l'annexion de l'édifice de la Justice), il faudra offrir des services de soutien aux nouveaux immeubles.

⁸⁰ Cette politique, approuvée par le BRI en avril 1997, établit des normes pour les locaux de l'administration de la Chambre.

Besoins

Les services administratifs et de soutien devraient être regroupés et situés de façon à bien servir les députés dans leur quatre secteurs d'activité (voir Tableau K). Plus précisément, les services administratifs devraient :

- être situés près de l'activité dont ils s'occupent — à l'intérieur, près ou loin de la Cité parlementaire, selon le cas;
- dans le cas des services directement liés au travail des parlementaires, être situés à l'intérieur de la Cité;
- dans le cas des services indirectement liés au travail des parlementaires, être centralisés dans des immeubles appartenant à l'État, situés près de la Cité, avec accès facile à celle-ci, et dont les aires de travail sont adaptables et diversifiées;
- dans le cas des services liés au centre de réception du matériel, demeurer dans un endroit éloigné de la Cité pour des raisons de sécurité (c.-à-d. les installations de la rue Belfast);
- être dotés de l'infrastructure et du matériel informatiques nécessaires pour que les services soient reliés aux députés, à la Cité et à leur circonscription;
- assurer les services nécessaires aux immeubles (mécanique, ventilation et électricité) pour répondre aux besoins particuliers des services (p. ex. : services alimentaires, services informatiques et stockage de données);
- dans le cas des bureaux, répondre aux normes de la Chambre quant aux dimensions.

Tableau K : Besoins en locaux des services d'administration et de soutien, par immeuble⁸¹

	À l'intérieur de la Cité parlementaire						Près de la Cité parlementaire		Loin de la Cité parlementaire		Total
	Édifice du Centre	Édifice de l'Ouest	Confédération	Justice	Édifice des salles de comité	Futurs locaux des députés	Édifices administratifs	Édifice Vanguard	Belfast	Sacré-Cœur	
Services à la Chambre											
Services de la Cité	1 500 m ² (16 140 pi ²)	1 200 m ² (12 910 pi ²)	2 300 m ² (24 750 pi ²)	1 120 m ² (12 050 pi ²)	1 200 m ² (12 910 pi ²)	1 000 m ² (10 760 pi ²)	5 900 m ² (63 490 pi ²)	0	1 320 m ² (14 200 pi ²)	870 m ² (9 360 pi ²)	16 410 m ² (176 570 pi ²)
Services de la procédure	1 000 m ² (10 760 pi ²)	0	0	0	2 500 m ² (26 900 pi ²)	0	5 700 m ² (61 330 pi ²)	0	0	0	9 200 m ² (98 990 pi ²)
Ressources communes	1 500 m ² (16 140 pi ²)	900 m ² (9 690 pi ²)	260 m ² (2 800 pi ²)	50 m ² (530 pi ²)	100 m ² (1 080 pi ²)	50 m ² (530 pi ²)	5 700 m ² (61 330 pi ²)	0	1 400 m ² (15 060 pi ²)	900 m ² (9 700 pi ²)	10 860 m ² (116 860 pi ²)
Services d'information	300 m ² (3 230 pi ²)	200 m ² (2 150 pi ²)	140 m ² (1 500 pi ²)	90 m ² (970 pi ²)	200 m ² (2 150 pi ²)	50 m ² (530 pi ²)	5 300 m ² (57 030 pi ²)	0	1 100 m ² (11 840 pi ²)	0	7 380 m ² (79 400 pi ²)
Divers ⁸²	240 m ² (2 580 pi ²)	200 m ² (2 150 pi ²)	200 m ² (2 150 pi ²)	60 m ² (650 pi ²)	200 m ² (2 150 pi ²)	500 m ² (5 380 pi ²)	1 150 m ² (12 370 pi ²)	3 980 m ² (42 820 pi ²)	0	0	6 530 m ² (70 250 pi ²)
TOTAL	4 540 m² (48 850 pi²)	2 500 m² (26 900 pi²)	2 900 m² (31 200 pi²)	1 320 m² (14 200 pi²)	4 200 m² (45 190 pi²)	1 600 m² (17 200 pi²)	23 750 m² (255 550 pi²)	3 980 m² (42 820 pi²)	3 820 m² (41 100 pi²)	1 770 m² (19 060 pi²)	50 380 m² (542 070 pi²)

⁸¹ D'après les normes approuvées pour les bureaux et les besoins fonctionnels des autres zones de travail.

⁸² Comprend les salles de lecture de la Bibliothèque, l'infirmierie, la garderie et les bureaux des traducteurs.



Technologie de l'information

La technologie de l'information (TI) est un lien essentiel entre les parlementaires et une gamme de services et d'informations. Elle les appuie directement, en les munissant d'outils informatisés sophistiqués, mais aussi indirectement, puisque presque tous les services offerts à la Chambre s'appuient de plus en plus sur la technologie de l'information. De fait, la TI est devenue un service indispensable, aussi important pour le fonctionnement de la Chambre que le chauffage, les installations sanitaires et électriques, qui permet aux parlementaires de s'acquitter de leurs fonctions dans leurs quatre secteurs d'activité.

Depuis cinq ans, la Chambre des communes a fait d'importants investissements dans la technologie de l'information, consacrant plus de 5 p. 100 de son budget global à l'amélioration et à la mise à niveau de certains de ses éléments clés. La planification intégrée de la technologie de l'information à l'échelle de la Cité parlementaire, adoptée depuis deux ans, est essentielle à la mise au point des technologies en évolution constante et permet de minimiser les répercussions physiques et visuelles sur le caractère patrimonial de la Cité.

La rénovation de la Cité parlementaire offre une occasion unique de tirer le meilleur parti possible des importants investissements faits jusqu'ici dans la technologie de l'information, d'établir la fondation sur laquelle reposera la Cité pendant le siècle prochain. Pour que les députés aient accès aux services de la technologie de l'information, une infrastructure doit être créée et maintenue à l'échelle de toute la Cité. La rénovation de l'édifice de la Justice permettra la mise en œuvre des normes en technologie de l'information qui ont été déjà approuvées — ce qui constituera un modèle pour tous les autres édifices de la Cité. Il est également important de tenir compte de la nécessité d'actualiser et d'augmenter des systèmes spécifiques qui soutiennent d'autres services essentiels, dont les services de sécurité et de télédiffusion.



W. L. McKenzie King au microphone, en 1927.

Archives nationales PA191923

Contexte

Les origines de la technologie de l'information remontent bien au-delà de l'arrivée relativement récente des ordinateurs à la Cité parlementaire. Plusieurs « premières » de la technologie de l'information ont eu lieu entre ses murs.

► **En 1867** — Des timbres avertisseurs électriques (alimentés par pile) étaient installés dans l'édifice du Centre original, avec des systèmes distincts pour le Sénat et la Chambre des communes — qui ont été, par la suite, installés dans les édifices de l'Est et de l'Ouest⁸³.

⁸³ J. Page, "Report on the Public Buildings at Ottawa", dans *General Report of the Commissioner of Public Works [...]*, 30th June 1866, Document parlementaire n° 8, p. 232-234.

- **En 1877** — Le premier ministre Alexander Mackenzie faisait le premier appel téléphonique commercial du Canada, de la pièce 310 de l'édifice de l'Ouest; il appelait la résidence du gouverneur général — un an après l'invention du téléphone.
- **En 1927** — La première émission radiophonique à l'échelle du pays était diffusée à partir de la colline du Parlement, à l'occasion du Jubilé de diamant de la Confédération et du dévoilement de la tour de la Paix et du carillon⁸⁴.
- **En 1928** — Le premier appel transatlantique reliait l'édifice du Centre et Cardiff, au pays de Galles. À cette occasion, l'hon. James Malcolm, ministre des Échanges et du Commerce, a prononcé une allocution dans le cadre de l'Exposition de l'Empire britannique, à 5 600 km de là.
- **En 1957** — Lorsque la reine a procédé à l'ouverture de la législature, c'était non seulement la première fois qu'un monarque présidait à la rentrée parlementaire au Canada, mais aussi la première fois que les cérémonies d'ouverture de la législature étaient intégralement diffusées, et la première fois que la reine s'adressait directement, par la télévision, à ses sujets dans un pays du Commonwealth.
- **En 1959** — La traduction simultanée (l'interprétation) faisait son entrée à la Chambre des communes et à la Tribune de la presse parlementaire — et, six ans plus tard, à la tribune du public⁸⁵.
- **En 1977** — La diffusion régulière, à la télévision et à la radio, des travaux de la Chambre des communes commençait.



Archives nationales PA188947

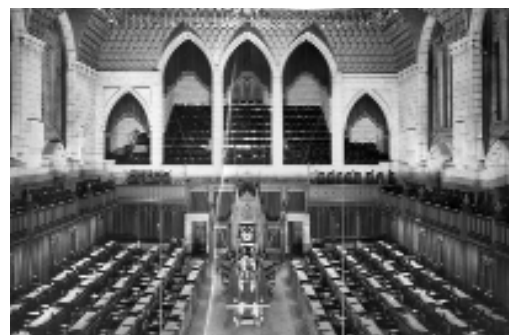
Première communication téléphonique transatlantique, en 1928.

Passé récent de la TI

Le concept moderne de la technologie de l'information, à la Chambre des communes, a commencé à prendre forme à la fin des années 70.

Le Comité spécial de la radiotélédiffusion des délibérations de la Chambre et de ses comités avait déjà réglé les questions d'ordre technique relatives à la saisie électronique et à la distribution des travaux des comités au public canadien et se concentrait alors sur la distribution de cette information aux députés répartis dans la Cité parlementaire⁸⁶.

À l'époque, des groupes de soutien du traitement électronique des données commençaient à se former dans divers secteurs de la Chambre. Comme ces groupes étaient isolés et n'avaient aucun lien entre eux, ils se consacraient principalement à la production de documents imprimés (pour la Direction des services législatifs) et à l'extraction de l'information (pour la Direction de la justice). La plus grande partie de ce travail se faisait à l'extérieur, sur des ordinateurs que possédaient et qu'entretenaient des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Au début des années 80, la Direction des systèmes informatiques adoptait des « systèmes autonomes de traitement de textes qui étaient considérés comme la meilleure solution immédiate pour répondre aux besoins des membres⁸⁷ ».



Collections de la Chambre des communes

Microphones suspendus au plafond de la Chambre, à la fin des années 1970.



Archives nationales PA110832

Première expérience de radiotélédiffusion d'une séance de comité, salle du Comité des chemins de fer à l'édifice du Centre.

⁸⁴ Comité national pour la célébration du Jubilé de diamant de la Confédération, *Rapport du Comité*, p. 89.

⁸⁵ La Presse canadienne, "Commons Sports New Lighting System," *Journal*, 17 février 1965.

⁸⁶ Canada, Parlement, Chambre des communes, Comité spécial de la radiotélédiffusion des délibérations de la Chambre et de ses comités, *Procès-verbaux et témoignages*, 15 juin 1978.

⁸⁷ Canada, Bureau du vérificateur général, *Chambre des communes : Rapport de vérification intégrée*, 29 avril 1980, p. 100.

Il est clair que l'investissement dans la technologie de l'information a été profitable — de fait, cela a été une décision clé de gestion stratégique du Bureau de régie interne de la Chambre — traversant les clivages politiques pour bâtir de solides fondations, dans l'intérêt des députés, pour les décennies à venir.

Ces premiers pas dans le monde de la technologie de l'information ont mené à l'établissement de la première infrastructure de la technologie de l'information de la Chambre et, en fin de compte, de la Cité parlementaire. Nommé SSIB (Système et services d'informatique et de bureautique), ce réseau était appelé à remplir le double rôle de la distribution de la programmation radio et télédiffusée — tant commerciale qu'institutionnelle — et, à un moindre degré, à soutenir la diffusion des données informatiques dans toute la Cité. Le Sénat et la Bibliothèque du Parlement ont rapidement été connectés au réseau, aux fins d'accès aux canaux de radio et de télévision. Cependant, chaque institution a continué d'utiliser, pendant encore une bonne dizaine d'années, des canaux distincts de transmission des données. Ce n'est qu'en 1996 que les trois institutions étaient réunies sur le même réseau aux fins de distribution des données⁸⁸.

Au début des années 1990, toute l'incidence des changements technologiques survenus depuis 20 ans s'était traduite dans l'utilisation de l'espace physique de la Cité parlementaire. La création de documents pour les députés, qui se faisait auparavant par l'entremise de vastes services centraux de secrétariat, était devenu le domaine du personnel attaché aux députés⁸⁹. L'entreposage des documents posait un défi constant — on recherchait toujours des moyens technologiques de faciliter cette tâche⁹⁰. De fait, toute la fonction de la technologie de l'information est devenue l'objet de fortes critiques, deux rapports consécutifs du vérificateur général demandant le développement de plans à long terme relatifs à la technologie de l'information, de même que l'intégration de l'équipement de communication dans toute la Cité⁹¹.

Aujourd'hui et demain

De nos jours, les services de technologie de l'information sont bien différents de ceux qui avaient été critiqués au début des années 90. Une importante restructuration, survenue en 1993-1994, a entraîné des changements fondamentaux de l'orientation — changements qui ont permis la conception de services offerts dans toute la Cité, avec une forte amélioration des capacités dans divers domaines. Les principaux changements ont été les suivants :

- Un investissement important et continu dans l'infrastructure et les services de technologie de l'information — de fait, depuis 1993-1994, l'investissement annuel a été de l'ordre de 5 à 7 p. 100 du budget global de la Chambre.
- Le regroupement des groupes de soutien des technologies de l'information sous une direction unique, ce qui a permis de mieux coordonner les activités de développement et la mise en commun des connaissances.

⁸⁸ Canada, Bureau du vérificateur général, *Rapport au Sénat et à la Chambre des communes sur des questions d'intérêt commun*, décembre 1992.

⁸⁹ Rapport Abbott, p. 128.

⁹⁰ Rapport Abbott, p. 14-17.

⁹¹ Canada, Bureau du vérificateur général, *Rapport sur la vérification de l'administration de la Chambre des communes*, novembre 1991. Voir aussi Canada, Bureau du vérificateur général, *Rapport au Sénat et à la Chambre des communes sur des questions d'intérêt commun*, décembre 1992.

- La migration vers un environnement informatique standardisé aux fins d'uniformité, de compatibilité, de connectabilité et de sécurité de la myriade d'ordinateurs et d'applications informatiques nécessaires au soutien des députés, dans leurs quatre secteurs d'activité⁹².
- La création de plans détaillés de la technologie de l'information (1995 et 1998) et la conception de plans de développement à long terme du système et du service.
- Des ententes entre les Présidents du Sénat et de la Chambre des communes visant la prestation, par la Chambre, de services de réseau aux trois institutions parlementaires.
- L'élaboration d'une charte de la technologie de l'information — une entente entre le Sénat, la Chambre des communes, la Bibliothèque du Parlement et TPSGC, relative à la mise en place d'un environnement de réseau informatique à l'échelle de la Cité parlementaire —, partie intégrante du plan à long terme de rénovation de la Cité, afin que l'infrastructure soit conçue de manière à protéger le caractère patrimonial des immeubles et du site.

Les institutions ont unanimement convenu que la Direction générale des services d'information de la Chambre des communes serait l'organe de coordination de ces grandes initiatives visant l'ensemble de la Cité parlementaire.

Grâce à cet important investissement, les parlementaires sont désormais équipés, tels de véritables « centres d'affaires » miniatures, d'outils qui leur permettent d'accéder à des informations et des données, et de les transférer à une vitesse qui aurait été inconcevable il y a à peine dix ans. En même temps, l'avancement technologique a donné aux partis politiques la confiance en la technologie dont ils avaient besoin pour mettre leur image en valeur. Leur appui se traduit par l'affectation continue de ressources financières destinées à bâtir et à améliorer l'infrastructure et le matériel.

Les efforts fournis ont aussi été reconnus par les organes autonomes — ainsi, la vérification informatique de 1997 faisait l'éloge tant de « l'investissement stratégique » que des résultats obtenus.

À la croisée des chemins

En matière de technologie de l'information, la Chambre des communes se trouve à la croisée des chemins. Avec l'élection, en 1993, de 200 nouveaux députés et de 100 de plus en 1997, les clients des services technologiques de la Chambre sont de plus en plus à l'aise avec l'informatique. Leurs attentes sont plus grandes et différent de celles des anciens députés. L'intérêt et les discussions sur la nécessité de tirer parti d'une vaste gamme de services électroniques internes et externes — y compris des services comme la vidéo par l'entremise d'Internet, le vote électronique et la vidéoconférence — se répandent et ne pourront que continuer de gagner du terrain. À leur tour, ces services exerceront une pression croissante sur l'infrastructure. Étant le pivot central de la technologie de l'information, cette infrastructure devra être constamment mise à jour pour pouvoir s'adapter aux technologies en évolution.

Éléments principaux de l'entente sur la technologie

- **Le Sénat, la Chambre et la Bibliothèque conviennent d'utiliser un réseau commun plutôt que de développer trois réseaux distincts.**
- **La compatibilité entre les institutions est réalisée avec la formulation d'une solution commune.**
- **Les expertises particulières de chaque institution sont amalgamées et appliquées à un objectif commun.**
- **Il est plus efficace pour les institutions de tenter d'obtenir collectivement du Conseil du Trésor le financement d'un projet (par l'entremise de TPSGC) que chacune de son côté.**

⁹² Canada, Parlement, Chambre des communes, *Innovations technologiques récentes à la Chambre des communes*, mai 1999.

Jusqu'ici, les efforts, portaient sur la création d'un solide réseau de base et visaient à équiper les députés des outils nécessaires à l'accès et au traitement des données et de l'information. De plus, les nouveaux services dont disposent les députés ont modifié leurs méthodes de travail. Ainsi, l'accès à distance des bureaux de circonscription, les services I-net et l'accès électronique aux ressources de la Bibliothèque et du Sénat aident les députés dans leurs fonctions.

Certains systèmes parallèles — dont des aspects de la sécurité, des services de télévision et du système d'avis électronique pour appeler les députés à voter — utilisent une technologie vieille de 20 ans et doivent être mis à niveau avec les normes actuelles et harmonisés avec d'autres systèmes pour répondre aux besoins futurs.

La voie à suivre est claire : il faut maintenir l'infrastructure et continuer de bâtir sur l'énorme investissement fait jusqu'ici, en concevant des systèmes qui continueront d'améliorer le service fourni aux parlementaires et répondront à leurs besoins changeants. L'intégration doit aussi se faire de manière à en minimiser les répercussions sur le caractère patrimonial de la Cité. La flexibilité doit être une caractéristique de tout nouveau développement technologique.

Besoins

Afin que tous les députés, dans tous les secteurs d'activité et dans tous les édifices de la Cité, aient accès aux mêmes services de qualité, il faudra répondre aux besoins suivants :

- Aménager et équiper l'édifice de la Justice (devant abriter des bureaux de députés) avec les réseaux de données et les systèmes parallèles conformes aux normes technologiques déjà établies pour la Cité, mais qui ne sont encore appliqués intégralement dans aucun édifice. Cet édifice, une fois terminé, constituera un modèle technologique pour tous les édifices de la Cité⁹³.
- Veiller à ce que le même degré de flexibilité de l'infrastructure et d'accès aux services — selon les normes établies dans l'édifice de la Justice — soit appliqué dans tous les édifices et les milieux de travail des députés dans la Cité, y compris à la prestation de services de présentations et multimédias à jour.
- Procéder à la migration des systèmes parallèles de soutien technologique des systèmes de sécurité, de télévision, de téléphone et d'avis électroniques vers la nouvelle infrastructure.
- Créer et définir les voies d'accès, les interfaces, les outils et les services technologiques appropriés (y compris le soutien médiatique d'activités comme la soirée du budget) à l'appui de toute la gamme des activités spéciales qui se déroulent à la Cité parlementaire, et afin de répondre aux besoins spéciaux des députés et des visiteurs (notamment les malvoyants et les malentendants).

⁹³ Canada, Parlement, Chambre des communes, *Cité parlementaire : Principes technologiques de l'infrastructure*, mars 1998.



Sécurité

Les Services de sécurité de la Chambre des communes veillent à la fois à protéger les parlementaires et les fonctions du Parlement et à respecter le droit d'accès des Canadiens et des Canadiennes à la Cité parlementaire et à leurs législateurs.

L'élaboration d'un plan à long terme est une bonne occasion de se doter d'un système de sécurité économique et efficace, et en particulier de déterminer clairement les limites de la Cité parlementaire. Le plan doit prévoir un système de contrôle d'accès à plusieurs niveaux et une solide infrastructure de sécurité qui tienne compte des besoins actuels et futurs.

Contexte

La sécurité était déjà dans les années 1860 un élément important dans la conception des premiers édifices du Parlement et des terrains où on était en train de les ériger. Le site a d'ailleurs été choisi pour les limites naturelles que présentait sa topographie sur les côtés est, nord et ouest. Quant au côté sud, il a été délimité par une clôture dont les portes, bien identifiées et pour les piétons, et pour les véhicules, pouvaient toutes être fermées par des grilles de fer forgé en cas d'urgence. Même la vaste étendue du parterre gazonné servait de protection⁹⁴. À l'intérieur des édifices, la sécurité était concentrique : les couloirs et les vestibules faisaient office de zones tampons entre l'extérieur et les salles de réunion et les bureaux situés à l'intérieur.

Depuis cette époque, la sécurité tant à l'intérieur qu'autour des édifices du gouvernement est devenue de plus en plus nécessaire. Les Services de sécurité sont aujourd'hui plus perfectionnés pour répondre à des situations nouvelles, ici au Canada, ainsi qu'à des événements se déroulant ailleurs dans le monde.

Au cours des années, la sécurité de la Cité parlementaire a été menacée par un certain nombre d'incidents :

- un attentat à la bombe manqué en 1963, durant une séance de la Chambre;
- la crise du FLQ en 1970;
- un autobus, allant de Montréal à New York, est détourné sur la pelouse avant de l'édifice du Centre, sous la menace d'un fusil;



Les barrières en fer forgé pouvaient être fermées par mesure de sécurité, en 1876.

⁹⁴ D'après la pratique militaire du XIX^e siècle établie par le Génie royal.

- une Jeep fonce dans la porte avant de l'édifice du Centre après avoir emprunté l'allée centrale de la flamme du centenaire puis les marches du mur de Vaux;
- une personne troublée stationne son véhicule contenant un engin explosif de fabrication artisanale devant l'entrée ouest de l'édifice du Centre;
- une mesure de grève, organisée en 1999 devant l'édifice Wellington, bloque l'accès des députés à leurs bureaux.

Après un examen attentif de chacun de ces incidents, les Services de sécurité de la Chambre ont pris des mesures pour améliorer la sécurité. Pour répondre aux nouveaux besoins, on a élaboré et mis en œuvre des politiques, des méthodes et des moyens technologiques, comme :

- le contrôle rigoureux et l'examen attentif des visiteurs qui veulent se rendre aux tribunes;
- des protocoles de communication pour assurer la coordination des mesures de sécurité entre les divers services d'intervention;
- la circulation restreinte des véhicules sur la Colline et l'accès interdit aux autobus dans la voie supérieure;
- le stationnement aux plaines LeBreton des autobus qui font descendre et monter les passagers en toute sécurité dans la voie inférieure;
- l'installation d'obstacles à la circulation automobile autour de la tour de la Paix.

Aujourd'hui et demain

La Cité parlementaire est la tribune idéale pour ceux qui ont un point de vue ou une cause à défendre. La plupart du temps, cela prend la forme de manifestations pacifiques devant l'édifice du Centre. Cependant, depuis quelques années, la Colline est devenue de plus en plus souvent la cible de manifestations tumultueuses — qui comportent une augmentation des risques de violence.

D'après les évaluations de la menace et des risques, la Chambre a un seuil très élevé de vulnérabilité aux incidents, mais le niveau de risque est faible. L'infrastructure de sécurité est actuellement en mesure de répondre aux risques, mais des mesures doivent être prises pour que la Cité puisse tout à fait répondre aux défis du prochain siècle.

Une enceinte bien définie

Une Cité parlementaire bien définie est un élément essentiel dont les autres mesures de sécurité dépendent. Les limites actuelles — la rivière des Outaouais au nord, la rue Wellington au sud, le canal Rideau à l'est et le prolongement de la rue Bank à l'ouest — rendent la Cité parlementaire très vulnérable. D'ailleurs, la limite du côté ouest n'est plus clairement définie⁹⁵. Des bureaux de député se trouvent à l'extérieur des limites traditionnelles de la Cité, dans l'édifice de la Confédération, dans l'édifice Wellington (du côté sud de la rue Wellington) et dans l'édifice de la Justice (installation projetée pour le milieu de l'an 2000). De plus, les comités parlementaires se réunissent régulièrement dans les

⁹⁵ En 1973, quand des députés se sont installés dans l'édifice de la Confédération, Travaux publics avait le projet (non réalisé) de prolonger le muret Wellington vers l'ouest, le long de l'édifice de la Confédération, pour intégrer celui-ci à la Cité parlementaire. C. Cowan, « MPs to Be Fenced in », *Journal*, 10 février 1973.

édifices Wellington et La Promenade. Cet éparpillement crée de la confusion : on ne sait pas de quelle compétence relèvent les interventions, ce qui peut avoir comme conséquence un manque d'uniformité dans le service et dans la réponse en cas de situations dangereuses.

Le contrôle de l'accès

Le stationnement à proximité des édifices du Parlement peut représenter une menace à la sécurité. En effet, les véhicules peuvent circuler librement dans la voie supérieure qui longe l'édifice principal, sans contrôle de sécurité. Souvent, les véhicules s'arrêtent ou stationnent le long des édifices ou devant les entrées, toujours sans contrôle de sécurité. De plus, la congestion causée par le stationnement et la circulation des véhicules représente un risque pour les piétons. Les travaux de rénovation sur la Colline ne font qu'aggraver le problème.

Information et technologie

La protection de la sécurité des informations qui circulent à l'intérieur de la Cité parlementaire est un aspect important de la sécurité. Les risques d'écoute électronique et de fuites d'information ont entraîné l'adoption de normes pour la rénovation des édifices de façon à assurer une confidentialité encore plus grande dans les bureaux des députés ainsi que dans les salles de caucus et de comité.

Il existe des liens étroits entre l'infrastructure de la technologie de l'information et les mesures de sécurité. Les progrès récents et à venir de la technologie de l'information offrent de belles occasions de mettre en œuvre les mesures de sécurité nécessaires et d'accroître la capacité de façon économique.

Besoins

Un Parlement ouvert et accessible est un aspect fondamental de la démocratie canadienne, ce qui n'est toutefois pas possible si la protection des députés, des visiteurs et du grand public n'est pas adéquate. Les mesures de sécurité qu'il faut prévoir pour l'ensemble de la Cité ainsi que pour chaque secteur d'affaires sont indiquées ci-dessous. Elles tiennent compte des trois grandes composantes de la sécurité dans la Cité — les gens, les édifices et l'information.

La Cité parlementaire

Toutes les activités de nature parlementaire devraient se dérouler à l'intérieur d'une enceinte clairement délimitée. Les limites de la Cité parlementaire devraient être redéfinies — dans l'immédiat, la limite ouest devrait être prolongée jusqu'à la rue Kent.

Il faudrait prévoir des mesures de sécurité cohérentes qui respectent le concept de sécurité concentrique traditionnel du site :

- Les limites devraient être clairement définies par des éléments physiques et constituer un élément intrinsèque des mesures de sécurité;
- Il devrait y avoir une zone tampon suffisante autour des édifices et de la Cité parlementaire;
- Il faudrait définir clairement les zones facilement accessibles au public et aux médias.

Les députés, le personnel et les visiteurs

Il faudrait établir des mesures de contrôle d'accès et de réponse aux situations d'urgence pour garantir la sécurité tout en assurant la liberté de mouvement des occupants. On doit déterminer ces mesures en fonction de l'évaluation des risques et les réviser périodiquement pour qu'elles restent efficaces. Le système doit prévoir les éléments suivants :

- un moyen pratique, pour les parlementaires, d'entrer dans les édifices de la Cité parlementaire et de se déplacer d'un édifice du Parlement à l'autre;
- des mesures de contrôle d'accès pour les personnes et les biens différentes de celles prévues pour les activités qui se déroulent dans les édifices;
- une infrastructure qui facilite une réponse efficace aux situations d'urgence;
- le traitement et l'examen du courrier et du matériel à livrer dans la Cité dans un centre qui en est éloigné;
- des aires de stationnement sécuritaires et contrôlées de façon à éliminer le stationnement à proximité des édifices.

L'infrastructure

Il faudrait une infrastructure technologique suffisante pour répondre aux besoins actuels et futurs en matière de sécurité. Cette infrastructure devrait :

- intégrer et uniformiser les systèmes de toute la Cité parlementaire;
- être facile à utiliser et ne pas gêner les occupants ou les visiteurs;
- donner aux agents de sécurité la capacité de surveiller l'extérieur;
- prévoir des moyens de communication qui permettent d'établir des liens immédiats avec les autres services d'intervention d'urgence;
- protéger les informations privilégiées des caucus, des comités et des bureaux de circonscription;
- appuyer le sergent d'armes dans ses fonctions de protection de la Chambre.

Les quatre secteurs d'affaires

Les mesures de contrôle d'accès et l'infrastructure technologique devraient répondre aux besoins particuliers de chacun des secteurs d'affaires de la Chambre. Les facteurs dont il faudrait tenir compte pour déterminer les besoins sont les suivants :

- à la Chambre, les protestations et les interruptions possibles ainsi que les besoins particuliers des divers usagers, c'est-à-dire les députés, les employés des services de la procédure, les médias et le public;
- au sein des caucus, la concentration des députés dans un seul lieu et la nécessité de protéger les informations privilégiées;
- dans les salles de comité, l'interaction étroite entre les députés, les médias et le grand public;
- dans les circonscriptions, la nécessité d'assurer un milieu sécuritaire permettant aux députés de faire leur travail et d'accueillir les visiteurs.



Circulation

La circulation est un élément important de l'organisation de la Cité parlementaire, traduisant à la fois de simples besoins fonctionnels et des valeurs plus complexes. Au fil des ans, le réseau de voies de circulation et de promenades au sein de la Cité comme à l'extérieur a joué un rôle déterminant dans la perception qu'ont les gens du Parlement et dans l'utilisation qu'ils en font.

Les voies de circulation, simples et faciles à utiliser à l'origine, sont maintenant la source d'une grande confusion et d'inefficacité chez tous les usagers, notamment les députés, le personnel et les visiteurs. Tout laisse croire que la situation ne fera qu'empirer. Il devient urgent de faciliter les déplacements des piétons et des véhicules, ainsi que de bien situer les installations de réception de marchandises et les aires de stationnement. Par une planification intégrée et, au besoin, par des mesures législatives, les solutions retenues pour régler les problèmes de circulation aideront les députés à mieux remplir leurs fonctions et laisseront un meilleur souvenir aux visiteurs de la Colline.

Contexte

Quand la Cité parlementaire a été créée dans les années 1860, tout ce qui relevait du Parlement s'y trouvait. Enclave dans la ville d'Ottawa, la Cité se caractérisait par :

- une rue Wellington paisible (limite sud de la Cité parlementaire), la rue Sparks étant l'artère commerciale la plus importante et la rue Elgin devenant la principale voie reliant la Colline à la ville⁹⁶;
- des points d'entrée distincts pour les piétons et les véhicules, l'entrée centrale ou Porte de la reine étant réservée aux grandes occasions et l'entrée de la rue Elgin étant la porte d'accès habituelle;
- par la tenue des grandes cérémonies et des assemblées politiques dans l'avant-cour, sur la terrasse supérieure, devant l'édifice du Centre;
- la présence d'une tour sur chaque édifice marquant la principale porte d'entrée du public.



Vue d'ensemble de la Cité parlementaire et d'Ottawa, en 1876.

Lithographie de Charles Shaber & Co., Chicago, 1876

⁹⁶ J. Taylor, Ottawa, *An Illustrated History*, p. 94-97.



Sentier récréatif le long de l'escarpement, en 1882.

En règle générale, l'architecture et l'aménagement extérieur visaient à donner une certaine cohérence à l'ensemble — même aux yeux des visiteurs — et les sentiers et promenades servaient à renforcer une certaine hiérarchie, soit une avant-cour officielle donnant sur la rue Wellington, des lieux plus privés le long du périmètre et, enfin, le milieu sauvage de l'escarpement. Au début des années 1900, des voies de circulation fédérales reliaient la Colline à diverses destinations, dont Rideau Hall, résidence du Gouverneur général, les falaises de Rockliffe, la Ferme expérimentale centrale et le musée commémoratif Victoria, situé au bas de la rue Metcalfe⁹⁷. Campées dans un paysage pittoresque, ces voies de circulation donnaient un cadre précis au gouvernement fédéral, avec la colline du Parlement comme centre.

Répercussions du centre-ville d'Ottawa

Le développement du centre-ville d'Ottawa a entraîné d'importants changements. Des voies ferrées et des hôtels et commerces privés se sont bâtis dans les limites de la réserve foncière fédérale, compromettant les projets d'expansion de la Cité parlementaire vers l'est. Parallèlement, le gouvernement fédéral s'est mis à repousser ses propres limites vers le sud, le long de la rue Elgin. Le principal axe est-ouest de la ville, le long des rues Rideau et Sparks, a été rompu par la construction de la Place de la Confédération. De la même façon, la voie reliant directement la colline du Parlement à la promenade Sussex a été bloquée par la construction d'un hôtel et d'une gare. Les limites qui distinguaient les constructions fédérales de celles de la ville n'étaient plus marquées par un réseau distinct, mais compatible, de voies d'accès⁹⁸.

La Cité parlementaire se transforme

La Cité elle-même a connu d'importants changements. Après l'incendie de l'édifice du Centre et sa reconstruction, on a adopté une approche plus fonctionnelle pour l'aménagement paysager. La Promenade des amoureux a été fermée, et les aires de détente étaient de plus en plus utilisées pour le stationnement. Certaines parties des murs de Vaux ont été supprimées, rendant encore plus floue la limite entre les voies réservées aux piétons et celles des véhicules sur la terrasse supérieure. La nouvelle tour de la Paix, par sa force d'attraction, donnait trop d'importance à l'allée piétonnière, décourageant l'utilisation des escaliers latéraux et des aires de détente. Plus tard, l'étalement des fonctions parlementaires et des services de soutien jusqu'à l'édifice de l'Ouest, de l'autre côté de la rue Wellington et dans le centre-ville a aggravé les problèmes de circulation et rendu les déplacements difficiles dans la Cité, tant pour les parlementaires et le personnel que pour les visiteurs. Le stationnement est devenu un véritable problème — au plan de la fonction, de la sécurité et de l'impact visuel.

⁹⁷ Pour plus de renseignements sur les débuts de la promenade, voir F. G. Todd, *Report ... to the Ottawa Improvement Commission*, 1903; voir aussi Canada, Commission d'embellissement d'Ottawa, *The Capital of Canada: Parks and Driveways*, 1925.

⁹⁸ Pour en savoir plus sur cette évolution, voir J. Smith, *Competing Identities: Parliament Hill and the Evolution of the Downtown Core*, 1999.

Aujourd'hui et demain

Pour les parlementaires, le personnel et les visiteurs, les problèmes associés à la circulation dans la Cité sont nombreux et variés. Des situations connexes, comme l'éloignement de services essentiels à l'activité du Parlement, exacerbent les problèmes de circulation. On trouvera ci-après un aperçu des problèmes de circulation que rencontrent les parlementaires et les visiteurs. Les préoccupations de sécurité sont également exposées.

Du point de vue des parlementaires

- Il est difficile pour certains parlementaires de se rendre de leurs bureaux à la Chambre et aux salles de comité et cela leur demande beaucoup de temps — conséquence de l'éparpillement des bureaux de députés dans divers immeubles situés à l'intérieur et à l'extérieur de la Cité.
- La répartition illogique des nombreuses fonctions au sein même de la Cité complique inutilement les déplacements. Les députés sont parfois obligés de se frayer un chemin à travers des groupes de touristes, de manifestants ou de journalistes.
- Le service de navette du Parlement est à la merci de la circulation au centre-ville une fois que la navette a quitté la Cité.
- Il peut être difficile pour les députés de se déplacer à pied à l'extérieur de la Cité en raison de la congestion des rues et des trottoirs, des questions de privilège parlementaire et du passage du territoire d'une compétence à l'autre (fédérale et municipale).
- Pour le personnel et les services de soutien, les voies de circulation rendent le travail difficile et inefficace.
- Le stationnement en surface, bien que commode, dépare souvent le paysage.

Du point de vue des visiteurs

- Le grand public qui vient assister aux délibérations des comités a de la difficulté à trouver les salles de comité car elles sont dispersées ici et là.
- Quant aux touristes, les points d'accès et les circuits approuvés ne sont pas compatibles avec l'architecture et le paysage de la Colline.
- Pour les militants et les manifestants, la tour de la Paix et la terrasse supérieure sont des points de rassemblement privilégiés. Toutefois, les aires de rassemblement ne sont pas bien délimitées.
- Les voies de circulation des véhicules, certaines étant à sens unique et d'autres pas, posent problème. Deux nouvelles grandes entrées donnant sur la rue Wellington ont amélioré l'accès des véhicules à la Colline, mais n'ont pas aidé à faire comprendre comment on doit circuler une fois dans la Cité.

La sécurité

Bien des problèmes de circulation deviennent évidents quand on les examine à travers le prisme de la sécurité. Le fait que les véhicules peuvent entrer dans la Cité et en sortir librement rend presque impossible la surveillance. Des routes et des sentiers mal planifiés pourraient être la cause d'accidents entre véhicules et piétons. Les déplacements des piétons sont arbitraires, ce qui rend difficile la tâche de prévoir ou contrôler les déplacements des manifestants.

En gros, les voies de circulation compliquent la vie aux députés, au personnel et aux visiteurs. L'amélioration de la circulation des véhicules et des piétons, de même que l'élaboration d'un plan de stationnement, devront tenir compte des besoins des usagers.

Besoins

Bien que l'esprit dans lequel ces voies de circulation ont été conçues soit gravement compromis, il demeure possible de redonner logique et cohérence à l'ensemble, tout en satisfaisant aux besoins contemporains.

En termes généraux, il faudrait que la circulation se fasse par des voies bien délimitées, logiques et sûres qui mettent en valeur les caractéristiques patrimoniales des édifices du Parlement et de la Cité. Il faudrait notamment :

- adopter une loi permettant le regroupement de toutes les fonctions parlementaires essentielles au sein d'une Cité clairement définie et permettant d'appliquer des restrictions d'accès aux véhicules;
- grouper les fonctions et les répartir de manière logique pour faire en sorte de réduire les déplacements au minimum. Il faut pouvoir en dix minutes au plus se rendre rapidement d'un point à l'autre — de la Chambre aux salles de comités et de caucus, aux bureaux et aux services de soutien;
- prévoir un parcours efficace pour les déplacements entre les édifices et les aires de stationnement;
- prévoir des voies nettement distinctes pour la circulation des véhicules et des piétons et pour la réception des marchandises;
- restreindre l'accès à la Cité aux seuls véhicules ayant affaire sur la Colline et ce, à un point unique, et les faire circuler selon un plan simple et logique au sein de la Cité;
- prévoir des voies de circulation pour piétons qui :
 - font que les visiteurs et touristes se sentent bien accueillis;
 - facilitent la tenue de fêtes et de manifestations publiques dans des aires bien délimitées;
 - assurent une compréhension des fonctions du Parlement;
 - permettent à tous les utilisateurs de profiter des charmes de l'emplacement;
- prévoir une installation située près de la Cité qui permettrait de réduire le plus possible le stationnement en surface sur la Colline.



La tribune de la presse

L'interaction des députés avec les médias est un aspect essentiel du fonctionnement de la Chambre des communes. Les Canadiens comprennent que les médias jouent un rôle clé, assurant la transparence des institutions démocratiques et leur imputabilité. Comme pour d'autres activités, cette interaction exige espace, sécurité et services de soutien.

Le nombre de journalistes dans la tribune de la presse n'a cessé d'augmenter, tout comme les exigences techniques et autres besoins relatifs aux reportages et à la radiodiffusion. Les besoins des médias ont également changé en réponse à l'utilisation croissante des édifices et des terrains pour des événements spéciaux. Les rénovations et le développement de la Cité parlementaire doivent refléter la participation continue et vitale de la presse, tout en répondant aux besoins des députés dans leurs divers secteurs d'affaires. La presse a essentiellement besoin de disposer de l'infrastructure de communication et de la souplesse nécessaires à son travail, pour le présent comme pour l'avenir.

Contexte

Les plans de Fuller et Jones pour les nouveaux édifices du Parlement à Ottawa ont été sélectionnés en partie parce qu'ils prévoyaient de la place pour la presse et le public. En fait, le président du jury, Samuel Keefer, a jugé que ces plans étaient les seuls qui répondaient aux besoins esthétiques et pratiques du gouvernement à cet égard.

Dans le nouvel édifice, les journalistes avaient des entrées désignées, des tribunes à la Chambre des communes et au Sénat et des pièces dans les tours nord-ouest et nord-est. Les couloirs leur permettaient un contact direct avec les parlementaires. Ils ont obtenu une longue pièce dans l'ouest de l'édifice lorsqu'une aile a été ajoutée en 1909¹⁰⁰. Le nouvel édifice du Centre, inauguré en 1920, comprenait un espace de travail et un salon pour les journalistes, ce dernier donnant accès aux tribunes de la presse de la Chambre et du Sénat. Les journalistes pouvaient également faire appel à un page en chef et à plusieurs adjoints.

Le nombre de journalistes dans la tribune de la presse est passé de 33 en 1929 à 100 au début des années 60¹⁰¹. À ce moment-là,

« Les pièces et les corridors sont bien éclairés et pratiques. Les deux Chambres sont situées au rez-de-chaussée et on a prévu pour le public, les ex-députés et les journalistes de vastes galeries situées autour de la Chambre ⁹⁹. »

Samuel Keefer, président, jury de sélection des plans des édifices du Parlement



La tribune de la presse dans la Chambre originale.

⁹⁹ J. D. Livermore, « Historique des installations parlementaires au Canada, 1841–1974 », dans Canada, Commission consultative des locaux parlementaires, *Rapport de la Commission consultative des locaux parlementaires*, p. 76.

¹⁰⁰ Canada, Ministère des Travaux publics, *Parliament Buildings, Ottawa: Plan of Ground Floor*, 1910.

¹⁰¹ C. K. Seymour-Ure, *An Inquiry into the Position and Workings of the Parliamentary Press Gallery in Ottawa*, p. 49.



La salle réservée à la tribune de la presse à l'édifice du Centre, en 1921.

la presse avait débordé de sa pièce du troisième étage dans le couloir adjacent et créé un véritable labyrinthe de bureaux et de matériel. Bien que l'on ait mis de côté 6 000 pieds carrés dans le cadre de la rénovation de l'édifice de l'Ouest, la presse a refusé de déménager, préférant des espaces restreints à proximité de la Chambre¹⁰². Enfin, au milieu des années 60, menacés d'éviction du couloir pour des raisons de sécurité en cas d'incendie, les journalistes ont accepté de louer des pièces fournies par le gouvernement dans l'édifice Norlite, rue Wellington. Dans le cadre de cette entente, une pièce réservée aux entrevues a été aménagée au rez-de-chaussée de l'édifice du Centre.

Aujourd'hui et demain

Les journalistes ont toujours entretenu des liens particuliers avec le Parlement — autant à titre d'observateurs du processus de démocratie parlementaire qu'à titre de participants. Ces dernières années, toutefois, la Colline a davantage attiré l'attention du public et des médias. L'introduction des débats télévisés à la Chambre des communes a élargi la couverture médiatique du Parlement, tandis que l'image du Parlement est plus largement diffusée grâce à l'utilisation d'Internet et à l'interconnexion des médias.

L'augmentation du nombre des journalistes et de l'activité médiatique sur la colline du Parlement présente à la fois des défis et toutes sortes de possibilités¹⁰³. Les médias deviennent de plus en plus complexes et ont besoin d'un accès plus rapproché, physique et électronique, à tous les secteurs d'affaires. Les membres des médias réclament plus de souplesse pour se connecter à la Cité parlementaire afin de pouvoir utiliser tout l'éventail de leurs technologies. En même temps, les députés qui dépendent des médias pour communiquer avec le public s'attendent à un accès rapide et facile.

Le programme de rénovation des édifices et de la Cité offre une occasion de choix pour améliorer l'accès des médias en perfectionnant l'accessibilité électronique. Un plan à long terme bien coordonné permettra de réduire les coûts et de limiter les aléas indésirables de solutions ponctuelles.

Besoins

Une infrastructure de communication et un espace suffisant sont essentiels si l'on veut que les médias captent efficacement les délibérations et les résultats des travaux des députés. Pour cette raison, l'espace et les installations réservés aux médias dans la Cité parlementaire devraient :

- être fournis selon des critères de quantité et de qualité permettant de respecter et d'appuyer les liens importants qu'entretiennent depuis longtemps les médias avec la Chambre;
- respecter les normes approuvées de la Chambre en matière de connectivité de la technologie de l'information et de l'accessibilité des réseaux de la Chambre aux médias pour le travail de tous les jours ainsi que pour des événements spéciaux (p. ex. : présentation du budget);
- refléter et respecter la priorité évidente des députés dans leurs secteurs d'affaires en matière d'espace et d'infrastructure.

¹⁰² Ibid. Voir également J. Callwood, « The Truth About Parliament », *Maclean's Magazine*, (17 avril 1965).

¹⁰³ La tribune de la presse compte actuellement 450 membres.



La tribune de la presse dans le couloir nord de l'édifice du Centre, vers 1965.



Le public visiteur

Bien que la majeure partie des travaux de la Chambre des communes soit effectuée par les parlementaires et leur personnel, l'interaction des députés avec les visiteurs à la Cité parlementaire est également essentielle à leur tâche. Pour les Canadiens et les Canadiennes, un Parlement ouvert et accessible est le signe d'une saine démocratie.

Des pressions croissantes s'exercent sur l'espace limité des édifices et des terrains de la Cité, en partie à cause du flux toujours plus considérable de visiteurs, notamment des touristes. La Cité parlementaire est de plus en plus le lieu privilégié d'une vaste gamme de manifestations et d'événements spéciaux. La répartition et la configuration de l'espace doivent assurer le maintien d'une « cohabitation » harmonieuse des visiteurs et des parlementaires. Cette interaction exige espace, sécurité et services de soutien.

Contexte

Au XIX^e siècle, les visiteurs avaient accès à des tribunes qui leur étaient réservées dans les deux Chambres. Le foyer principal était également un lieu où les citoyens pouvaient s'entretenir avec les députés¹⁰⁴.

En 1920, la Chambre était flanquée, au nord et au sud, de tribunes publiques pouvant accueillir environ 150 personnes chacune. Il y avait également, à l'est et à l'ouest, d'autres tribunes pouvant recevoir une centaine d'invités des députés et des sénateurs. D'autres places étaient prévues pour les citoyens dans les diverses salles de comité, où ils participaient en tant que témoins et observateurs. Les foyers du gouvernement et de l'opposition étaient principalement réservés à l'usage des députés.

Le nombre de visiteurs au Parlement a commencé à augmenter au XX^e siècle et a grimpé à compter du 60^e anniversaire de la Confédération, en 1927¹⁰⁵. À la suite de pressions accrues pour trouver des moyens d'accueillir plus de visiteurs, au-delà de l'espace fourni par les tribunes, un certain nombre d'installations et d'activités se sont ajoutées, dont les visites guidées, une boutique et des toilettes publiques.

Dès les années 60, le nombre de visiteurs doublait tous les 10 à 15 ans. L'édifice du Centre a finalement atteint les limites de sa capacité d'accueil, ce qui a mené à la création de nouvelles installations pour le public, dont l'Infotente¹⁰⁶.



La Cité est le théâtre d'activités publiques.

¹⁰⁴ J. Smith and Associates, architectes, *House of Commons Chamber, Center Block, Parliament Hill: Proposed Modifications*, 1996.

¹⁰⁵ Canada, Commission de la capitale nationale, *Les Canadiens sur la Colline : une tradition bien vivante*, 1999.

¹⁰⁶ Ibid.

Au cours des années 70, 80 et 90, la Cité parlementaire a de plus en plus été le théâtre de grandes célébrations et activités saisonnières, y compris le Jour du Canada, Bal de neige et la féerie des lumières de Noël¹⁰⁷. Étant donné la visibilité télévisuelle des lieux, le nombre de rassemblements et de manifestations sur la Colline a augmenté, exigeant une infrastructure temporaire d'envergure et des liens de communication. La gestion de la circulation est devenue un problème urgent. Des arrangements divers ont été pris pour faire face à l'afflux de visiteurs et de véhicules, tout en maintenant le caractère ouvert et accessible des lieux.

Aujourd'hui et demain

On fait de plus en plus la promotion de « l'expérience touristique ». Dans cette perspective, les édifices et les terrains deviennent une scène où l'on relate l'histoire du pays et de ses institutions démocratiques. L'intérêt décuplé des visiteurs et la multiplication des activités sur la colline du Parlement présentent à la fois des défis et des possibilités.


L'intérêt croissant de la population pour le patrimoine et les travaux du Parlement rend nécessaire une meilleure accessibilité englobant tous les secteurs d'affaires et tous les édifices de la Cité. À un moment donné, la disposition des édifices, des pièces et des voies de circulation permettaient aux parlementaires de choisir leur niveau d'interaction avec le public; cela n'est toutefois plus le cas. En outre, avec l'ajout récent des « visites tardives », l'espace des députés est plus accessible que jamais au public visiteur. Il s'ensuit des interactions non planifiées qui provoquent la confusion ou le chevauchement.

Besoins

Pour accueillir les visiteurs à la Cité parlementaire, la conception et la répartition de l'espace devraient :

- prévoir à l'intention du public visiteur des installations et des services accueillants et faciles à trouver, y compris un centre d'accueil, des toilettes et des téléphones publics;
- prévoir des locaux polyvalents et le volume d'espace nécessaire pour répondre aux besoins des députés — espace supplémentaire, autres voies d'accès et de circulation — afin qu'ils puissent continuer à faire leur travail dans une Cité parlementaire ouverte et accessible au public;
- maintenir le caractère patrimonial de la Cité parlementaire à l'intention des visiteurs actuels et futurs;
- offrir l'espace et les installations appropriés pour appuyer les événements spéciaux et s'assurer de répondre aux besoins particuliers de certains visiteurs (p. ex. : personnes atteintes de déficience visuelle, auditive et autres).

¹⁰⁷ Pour consulter la programmation à l'intention du public et les modèles actuels d'utilisation, voir P. Favevaag Smallemberg, *Parliament Hill Landscape Plan*, annexe B.



Les mesures relatives aux secteurs d'affaires et aux services de la Chambre des communes doivent être mises en œuvre de façon à perturber le moins possible le travail des parlementaires. Cela exige une approche globale impliquant un nouveau modèle de gestion, un usage clairement défini des édifices et un étalement logique des rénovations.

Mesures de mise en œuvre



A Un modèle de gestion

La Cité parlementaire abrite trois institutions distinctes, mais complémentaires : le Sénat, la Chambre des communes et la Bibliothèque du Parlement. Chacune est autonome et chargée de fonctions parlementaires différentes, et dotée de sa propre administration. Les travaux menés jusqu'ici en vue de la rénovation des édifices du Parlement ont donné lieu à une belle collaboration entre elles. En effet, on a réussi à trouver l'équilibre entre l'autonomie et la collaboration. Et l'élaboration d'un plan global à long terme est une occasion unique de poursuivre sur cette lancée.

Le modèle de gestion ci-après propose une approche visant à maximiser les possibilités. Il est conçu pour appuyer le rôle de la Chambre des communes en tant que client averti et compétent et pour répondre à ses besoins par une planification et des étapes de transition, pour de nombreuses années à venir.

« Étant donné que les projets futurs sont interreliés, il faut de toute urgence un plan global à long terme et à jour pour la Cité parlementaire¹⁰⁸ ».

Rapport du vérificateur général, 1998

Modèles de gestion antérieurs

Depuis 30 ans, de nombreux projets ont été proposés pour conserver ou aménager divers éléments de la Cité parlementaire. Toutefois, peu d'entre eux se sont concrétisés. Des approches ponctuelles et limitées en matière de rénovation et de développement n'ont pas toujours su satisfaire aux exigences des intéressés et ont souvent privilégié les besoins d'une seule institution, voire d'un seul édifice.

À nouveaux défis, nouveau modèle

Forte de l'expérience des efforts antérieurs, la Chambre propose un modèle pour l'ensemble de la Cité parlementaire : axé sur des objectifs, guidé par le client et fondé sur un processus décisionnel novateur et un financement à long terme spécifique.

L'initiative de la technologie de l'information menée à l'échelle de la Cité, sous la direction de la Chambre, avec le soutien et les conseils contractuels de TPSGC, a été une première dans la Cité, de laquelle on peut s'inspirer.

¹⁰⁸ Canada, Bureau du vérificateur général du Canada, *Rapport du vérificateur général du Canada à la Chambre des communes*, 1998, ch. 29, par. 29.57.

À l'échelle de la Cité parlementaire

L'aménagement à long terme des édifices du Parlement doit être une œuvre d'ensemble et s'appliquer à l'échelle de la Cité parlementaire. Il convient d'intégrer dans tous les principaux aspects des rénovations les besoins du Sénat, de la Chambre et de la Bibliothèque. Comme dans tout système, un changement dans un domaine ou un élément aura des répercussions sur les autres.

Pour des résultats durables

Les institutions parlementaires, TPSGC et le Conseil du Trésor doivent œuvrer dans le cadre d'une approche systémique globale dont les résultats, les répercussions et les avantages sont clairs et durables.

Centré sur le client

L'aménagement à long terme des édifices du Parlement exige une approche centrée sur le client pour la planification et la mise en œuvre. La Chambre a l'expertise et les connaissances lui permettant d'agir en client averti dans la planification et la mise en œuvre du plan à long terme.

Depuis cinq ans, le Sénat et la Bibliothèque du Parlement ont créé des liens de collaboration dans d'importantes initiatives de développement. En particulier, la Chambre a coordonné deux projets à l'échelle de la Cité — sécurité et technologie de l'information — avec l'entière collaboration du Sénat et de la Bibliothèque ainsi que l'aval et le soutien de TPSGC.

Décisions et financement novateurs

Le nouveau modèle doit également inclure une nouvelle stratégie de financement assortie d'une forte responsabilisation. Les fonds provenant d'une « enveloppe détaillée » réservée s'inscriront dans un calendrier de 15 ans suivi d'un examen intégral de l'enveloppe comportant des échéanciers spécifiques, pour assurer la concrétisation du projet. Le succès du plan d'ensemble en dépend. On s'assurera ainsi que le plan d'ensemble est adopté et mis en œuvre à la suite de l'approbation du financement global, tout en prévoyant des fonds distincts pour des projets spécifiques. Cette approche offre un mécanisme intégré de responsabilisation, une modification du profil des fonds et la possibilité d'accélérer ou de retarder certains éléments de la rénovation à mesure que le programme évolue.

« La signature, en décembre 1997, par Travaux publics, le Sénat, la Bibliothèque du Parlement et la Chambre des communes, de la Charte du Programme de la technologie de l'information pour la Cité parlementaire constitue une première étape¹⁰⁹. »

Rapport du vérificateur général, 1998

Une approche comportant « un programme de temporarisation » assorti de dates de début et de fin de travaux, d'échéances et de l'obligation de faire rapport fréquemment, renforcera la responsabilisation et fera en sorte que l'ensemble du plan d'aménagement et de rénovation se réalise dans les paramètres du budget total approuvé.

¹⁰⁹ Ibid., par. 29.61.



B Utilisation des édifices

Le principal élément organisationnel qui définit l'utilisation des édifices est l'endroit où se déroulent les activités clés du Parlement — Chambre, comités, caucus et bureaux des députés — dans le contexte d'une Cité parlementaire clairement définie et sécuritaire.

Le jumelage des besoins de la Chambre avec ses édifices et installations débouchera sur l'usage suivant des édifices (voir Tableau L) :

À l'intérieur de la Cité

- **L'édifice du Centre** demeurera un édifice multifonctionnel, abritant les salles de séances du Sénat et la Chambre, les salles de comités historiques et les bureaux des agents supérieurs et dirigeants du Sénat et de la Chambre, des ministres et des parlementaires¹¹⁰. L'édifice conservera son rôle public et accueillera les médias, les visiteurs et les touristes sans entraver les activités des députés.
- **L'édifice de l'Ouest** comprendra au total neuf salles de comité ainsi que des bureaux de députés et des services de soutien.
- **L'édifice de l'Est** continuera d'être utilisé par la Chambre des communes jusqu'à la fin du programme de rénovation.
- **Les édifices de la Confédération et de la Justice** abriteront des bureaux de députés et des services de soutien.
- **Le nouvel édifice des salles de comité** abritera douze salles de comité, des services de soutien et des locaux pour le public et les médias.

Près de la Cité

Les fonctions d'administration et de recherche des partis seront regroupées dans les locaux existants appartenant à l'État.

Loin de la Cité

L'immeuble du 747, chemin Belfast continuera d'abriter divers services : poste, distribution, impression, gestion du matériel et photomécanique. L'édifice du 45, boulevard Sacré-Cœur continuera de servir à l'entreposage de documents.

¹¹⁰ Le BRI a approuvé la désignation de l'édifice du Centre comme édifice multifonctionnel. Canada, Parlement, Chambre des communes, *Extrait du procès-verbal d'une réunion du Bureau de régie interne*, 13 avril 1988.



C Rénovations prioritaires

Une planification efficace de la transition sera cruciale pour le succès de la rénovation de la Cité parlementaire. Il est de la plus haute importance que les travaux du Parlement soient perturbés le moins possible par la nouvelle formule d'aménagement à long terme des locaux et des voies de circulation de la Cité.

Étalement logique des rénovations

Les mesures concrètes devront être mises en œuvre de façon à déboucher directement sur l'utilisation souhaitée des édifices. Pour assurer la réalisation des priorités, la Chambre des communes a élaboré un scénario assorti d'un étalement global des rénovations, fondé sur des lignes directrices de transition, tant à court qu'à moyen terme. Un plan de mise en œuvre détaillé, établi avant le début des projets, comporterait un plan de construction par étapes et les activités qui seraient menées de front, conformément à l'étalement global indiqué ci-après.

Le scénario reflète les priorités les plus urgentes d'un point de vue fonctionnel, ainsi que l'étalement le plus logique d'un point de vue matériel. On trouvera plus de détails sur la nature et le nombre de déménagements requis ainsi que sur les diverses étapes aux tableaux M et N à la fin de cette section.

À court terme...

- 1. Le modèle de gestion est accepté et adopté** — il confirme la décision de rénover et développer l'ensemble de la Cité et définit les rapports de collaboration entre tous les partenaires.
- 2. La Cité parlementaire est clairement redéfinie** — cet aspect devra être réexaminé afin que toutes les fonctions parlementaires essentielles se retrouvent à l'intérieur de la Cité.

Lignes directrices de transition

L'étalement des activités de rénovation vise à :

- **limiter le nombre de déménagements; si possible, chaque fonction ne devrait déménager qu'une seule fois avant de s'installer dans des locaux permanents;**
- **lorsqu'on a besoin d'espace temporaire, s'assurer qu'il est de qualité égale ou supérieure à l'espace actuel;**
- **faire en sorte que tous les usagers continuent d'avoir un accès adéquat à la technologie de l'information;**
- **veiller à la planification et à la mise en œuvre de mesures de sécurité;**
- **prévoir des voies logiques d'accès, de proximité et de circulation;**
- **élaborer un plan de communication global afin de tenir les parlementaires et leur personnel au courant des progrès;**
- **lorsqu'on a besoin d'installations temporaires dans les édifices en attente d'une rénovation permanente, s'assurer qu'elles sont réversibles et qu'elles ne portent pas atteinte au caractère patrimonial des édifices.**

3. L'édifice des salles de comité est construit — il apporte une solution permanente aux besoins actuels et futurs.

À moyen terme...

4. L'édifice de l'Ouest est rénové — il jouera un rôle clé comme espace temporaire pour la durée des rénovations. Il permettra notamment de loger les services qui se trouvent actuellement dans l'édifice du Centre, pour qu'on puisse y faire les rénovations nécessaires. Une fois celles-ci terminées, ces services retourneront dans l'édifice du Centre, et l'édifice de l'Ouest sera transformé en édifice de salles de comité et de bureaux normalisés pour les députés.

5. L'édifice du Centre est rénové — il est doté d'une infrastructure de technologie de l'information, et la salle des séances (Chambre) est restaurée, ainsi que les salles de comité et de caucus et les bureaux des députés.

6. L'édifice de la Confédération est rénové — en trois étapes, une aile à la fois. Il renfermera des bureaux normalisés.

Activités à court et moyen terme...

Au cours des rénovations, les bureaux des députés seront normalisés et des systèmes de soutien et de services à l'échelle de la Cité seront assurés par l'intégration de l'infrastructure de sécurité et de technologie de l'information et une meilleure circulation.

Tableau L : Besoins en espace, par édifice

Emplacement	Édifice	Quatre secteurs d'affaires				Services d'administration et de soutien					Total
		Chambre ¹¹¹	Comités ¹¹²	Caucus ¹¹³	Bureaux de députés ¹¹⁴	Services de la Cité	Services de la procédure	Ressources communes	Services d'information	Divers ¹¹⁵	
À l'intérieur de la Cité	Édifice du Centre	1 500 m ² (16 140 pi ²)	600 m ² (6 460 pi ²)	0	5 900 m ² (63 480 pi ²)	1 500 m ² (16 140 pi ²)	1 000 m ² (10 760 pi ²)	1 500 m ² (16 140 pi ²)	300 m ² (3 230 pi ²)	240 m ² (2 580 pi ²)	12 540 m ² (134 930 pi ²)
	Édifice de l'Ouest	0	1 400 m ² (15 060 pi ²)	0	5 000 m ² (53 800 pi ²)	1 200 m ² (12 910 pi ²)	0	900 m ² (9 690 pi ²)	200 m ² (2 150 pi ²)	200 m ² (2 150 pi ²)	8 900 m ² (95 760 pi ²)
	Édifice de la Confédération	0	0	0	12 100 m ² (130 200 pi ²)	2 300 m ² (24 750 pi ²)	0	260 m ² (2 800 pi ²)	140 m ² (1 500 pi ²)	200 m ² (2 150 pi ²)	15 000 m ² (161 400 pi ²)
	Édifice de la Justice	0	0	0	8 000 m ² (86 080 pi ²)	1 120 m ² (12 050 pi ²)	0	50 m ² (530 pi ²)	90 m ² (970 pi ²)	60 m ² (650 pi ²)	9 320 m ² (100 280 pi ²)
	Édifice des salles de comité	0	2 000 m ² (21 520 pi ²)	0	0	1 200 m ² (12 910 pi ²)	2 500 m ² (26 900 pi ²)	100 m ² (1 080 pi ²)	200 m ² (2 150 pi ²)	200 m ² (2 150 pi ²)	6 200 m ² (66 710 pi ²)
	Futurs locaux des députés	0	0	0	3 250 m ² (34 970 pi ²)	1 000 m ² (10 760 pi ²)	0	50 m ² (530 pi ²)	50 m ² (530 pi ²)	500 m ² (5 380 pi ²)	4 850 m ² (52 170 pi ²)
Près de la Cité	Édifices administratifs	0	0	4 000 m ² (43 040 pi ²)	0	5 900 m ² (63 490 pi ²)	5 700 m ² (61 330 pi ²)	5 700 m ² (61 330 pi ²)	5 300 m ² (57 030 pi ²)	1 150 m ² (12 370 pi ²)	27 750 m ² (298 590 pi ²)
Loin de la Cité	Édifice Vanguard	0	0	0	0	0	0	0	0	3 980 m ² (42 820 pi ²)	3 980 m ² (42 820 pi ²)
	747 Belfast	0	0	0	0	1 320 m ² (14 200 pi ²)	0	1 400 m ² (15 060 pi ²)	1 100 m ² (11 840 pi ²)	0	3 820 m ² (41 100 pi ²)
	45 Sacré-Cœur	0	0	0	0	870 m ² (9 360 pi ²)	0	900 m ² (9 700 pi ²)	0	0	1 770 m ² (19 060 pi ²)
	TOTAL	1 500 m ² (16 140 pi ²)	4 000 m ² (43 040 pi ²)	4 000 m ² (43 040 pi ²)	34 250 m ² (368 530 pi ²)	16 410 m ² (176 570 pi ²)	9 200 m ² (98 990 pi ²)	10 860 m ² (116 860 pi ²)	7 380 m ² (79 400 pi ²)	6 530 m ² (70 250 pi ²)	94 130 m ² (1 012 820 pi ²)
TOTAL pour les secteurs d'affaires et services		43 750 m² (470 750 pi²)				50 380 m² (542 070 pi²)					94 130 m² (1 012 820 pi²)

¹¹¹ Comprend la Chambre, les tribunes, les couloirs et l'antichambre.

¹¹² Comprend toutes les pièces utilisées pour les comités, les caucus et les réunions.

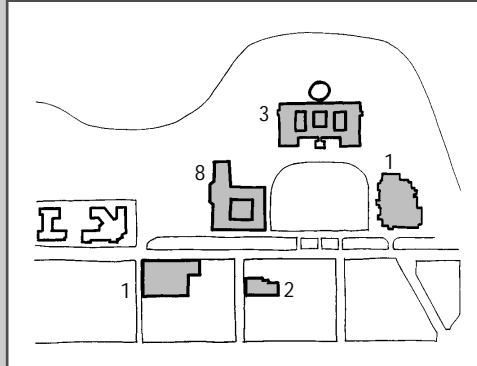
¹¹³ Espaces réservés à la recherche, les salles de caucus étant assimilées aux comités.

¹¹⁴ Comprend les 322 députés élus.

¹¹⁵ Comprend les salles de lecture de la Bibliothèque, les infirmeries, la garderie et les bureaux des traducteurs.

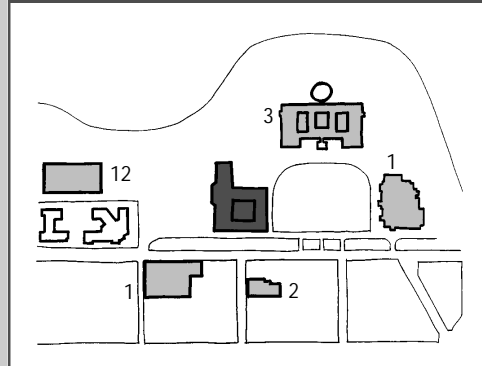
Tableau M : Étapes dans la rénovation et la réalisation des salles de comité

1. Situation actuelle



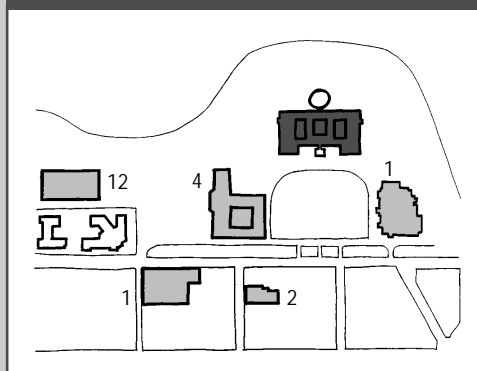
Total = 15 salles de comité

2. Ouverture de l'édifice pour les comités, fermeture de l'édifice de l'Ouest



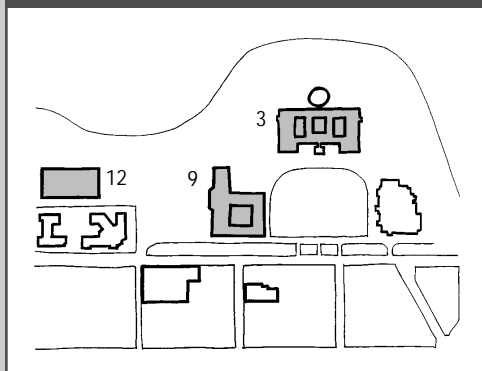
Total = 19 salles de comité

3. Réouverture de l'édifice de l'Ouest, fermeture de l'édifice du Centre



Total = 20 salles de comité

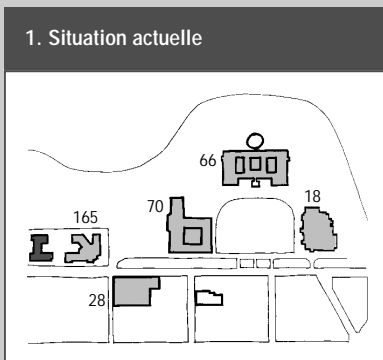
4. Réouverture de l'édifice du Centre, fins des travaux de rénovation



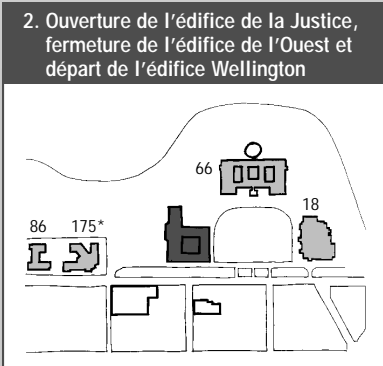
Total = 24 salles de comité

Ouvert et fonctionnel
 Fermé et en rénovation
 Édifice sans salles de comité de la Chambre des communes

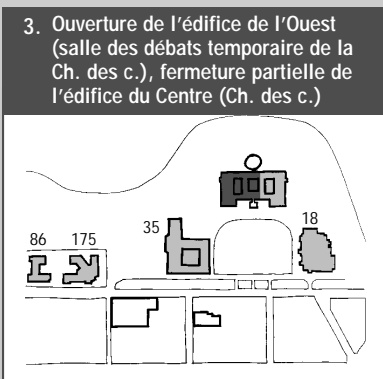
Tableau N : Étapes dans la rénovation et la réalisation des bureaux des députés



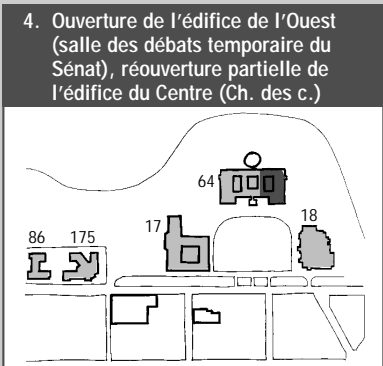
Total = 347 bureaux



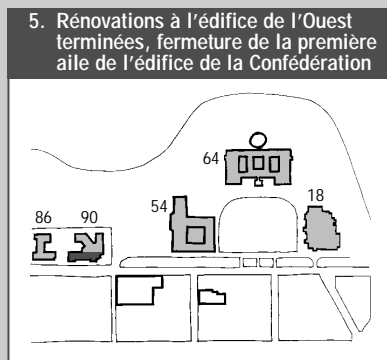
Total = 345 bureaux



Total = 314 bureaux
Pénurie = 40



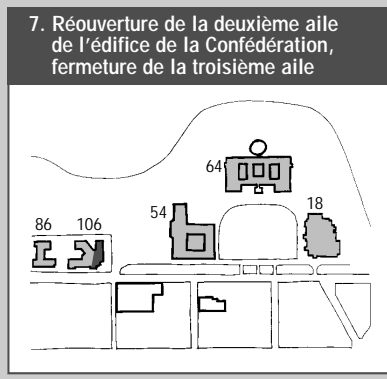
Total = 360 bureaux



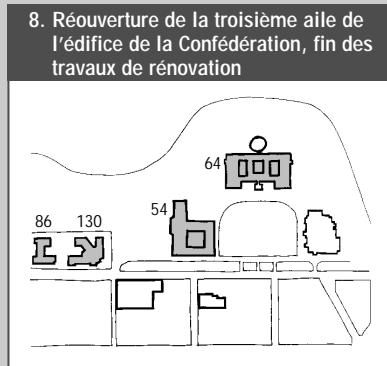
Total = 312 bureaux
Pénurie = 42





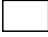
Total = 326 bureaux
Pénurie = 34



Total = 328 bureaux
Pénurie = 32




Total = 334 bureaux
Pénurie = 40

-  Ouvert et fonctionnel
-  Fermé et en rénovation
-  Édifice sans bureaux

Nota : À mesure que les travaux de rénovation progresseront, on créera des bureaux normalisés, de sorte qu'il y aura un mélange de bureaux normalisés et de bureaux non normalisés d'ici la fin des travaux.

* Pour éviter une pénurie de bureaux, leur dimension sera temporairement réduite dans l'édifice de la Confédération.



Les édifices du Parlement du Canada sont le symbole le plus visible de notre démocratie. Les édifices et les terrains de la Colline ont été le théâtre d'importantes décisions économiques, sociales et politiques qui ont touché des générations de Canadiens et de Canadiennes.

Bâtir l'avenir propose des solutions qui feront en sorte que le programme de rénovation à long terme des édifices du Parlement réponde aux besoins actuels et futurs de la Chambre des communes. Il ne manque plus que l'adhésion de tous les partenaires pour intégrer ces besoins et ceux des autres institutions parlementaires à un plan d'action détaillé.

La Chambre participera activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de ce plan d'action et rendra des comptes, dans la transparence, tout au long de l'exercice.

La Chambre des communes s'engage à ce que dans la foulée de cette initiative audacieuse et réfléchie, l'histoire et la vision des concepteurs de la colline du Parlement demeurent une source d'inspiration pour tous ceux et celles qui s'y trouvent.

Voir loin : laisser un héritage

Annexe A : Rapports de planification antérieurs

Date	Titre du rapport	Objet	Préparé par	Préparé pour
1905	Rapport Todd	Produire un plan directeur pour faire d'Ottawa une capitale représentative du pays	F. G. Todd, Montréal, architecte-paysagiste	Commission d'embellissement d'Ottawa
1915	Rapport de la Commission Holt	Proposer une solution au problème d'expansion de la colline du Parlement	Commission présidée par Sir Herbert Holt	Commission du plan fédéral
1925-1928	Études Cauchon	Donner des conseils en matière d'urbanisme	Noulan Cauchon, expert-conseil en planification	Ville d'Ottawa
1938-1950	Plan Gréber	Produire un plan d'aménagement pour l'ensemble du district fédéral d'Ottawa-Hull	Jacques Gréber, urbaniste parisien	Gouvernement
1969	Étude sur la région centre d'Ottawa	Formuler des principes d'aménagement qui tiennent compte du caractère historique et symbolique de la capitale	Experts-conseils	Ville d'Ottawa, Commission de la capitale nationale (CCN) et ministère de la Voirie de l'Ontario
1970	Rapport de la Commission consultative des indemnités et dépenses parlementaires (rapport Beaupré)	Examiner les ententes financières applicables aux sénateurs et aux députés	Comité présidé par T. Norbert Beaupré	Gouvernement
1971	Plan d'aménagement du centre-ville	Proposer une stratégie d'aménagement pour édifier une capitale nationale modèle	CCN	CCN
1976	Rapport de la Commission consultative des locaux parlementaires (Rapport Abbott)	Donner un avis quant au nombre et au genre de locaux et d'installations dont le Parlement aura besoin pour exercer efficacement son activité dans les années à venir	Commission présidée par Douglas C. Abbott	Gouvernement

Date	Titre du rapport	Objet	Préparé par	Préparé pour
1985	Rapport du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes (Rapport McGrath)	Examiner les pouvoirs, les procédures et l'organisation de la Chambre des communes	Comité présidé par James A. McGrath	Gouvernement
1987	Plan DuToit	Préparer un plan d'aménagement à long terme pour le secteur de la Cité parlementaire	CCN en collaboration avec TPSGC	CCN
1988	Stratégie d'investissement de la région de la capitale nationale	Aborder la question des dépenses en immobilisations dans la capitale nationale	TPSGC	TPSGC
1992	Vers le XXI ^e siècle : Le programme de travaux visant la Cité parlementaire	Élaborer une politique gouvernementale concernant le plan d'aménagement de la Cité parlementaire	Service des locaux, TPSGC	Conseil du Trésor et Cabinet
1992	Rapport au Sénat et à la Chambre des communes sur des questions d'intérêt commun	Analyser les problèmes touchant l'ensemble du Parlement (sécurité, entretien des biens patrimoniaux, services mixtes possibles et existants)	Bureau du vérificateur général du Canada	Gouvernement
1992	Plan d'immobilisations à long terme	S'occuper des réparations et des rénovations nécessaires sur la colline du Parlement	TPSGC	TPSGC
1994	Au-delà du XX ^e siècle : Un plan d'aménagement de 25 ans pour la Chambre des communes	Étudier les besoins en locaux de la Chambre des communes d'ici l'an 2018	Bureau de planification des locaux (Chambre des communes)	Président de la Chambre
1997	Conservation Guidelines for the Interior of the Centre Block, Parliament Hill	Orienter les interventions futures des architectes, concepteurs et gestionnaires responsables des propriétés historiques afin de préserver le caractère patrimonial de l'édifice du Centre	Programme pour la conservation du patrimoine (PCP), Services immobiliers pour Patrimoine canadien et Environnement Canada	Direction de la Cité parlementaire (DCP), TPSGC

Date	Titre du rapport	Objet	Préparé par	Préparé pour
1998	Stratégie de gestion des immeubles et d'investissement pour la Cité parlementaire (SGIICP)	Recenser les grands projets parlementaires pour la période allant de 1997 à 2013	DCP, TPSGC	DCP, TPSGC
1998	Préserver la Colline	Étayer les travaux approuvés dans le cadre du programme pour préserver la Cité parlementaire	DCP, TPSGC	Ministre de TPSGC
1998	Parliament Hill Landscape Plan Design Brief	Jeter les bases d'un cadre conceptuel pour orienter le travail de définition du concept	Phillips Farevaag Smallemberg Inc.	DCP, TPSGC
1999	Une capitale pour les prochaines générations	Proposer une vision d'avenir pour la capitale, au niveau physique et symbolique	CCN	CCN



Annexe B : Bibliographie

- ARCHITECTURAL RESEARCH GROUP OF OTTAWA. *Planning Canada's Capital*, Ottawa, The Evening Citizen, 1946.
- ARNOLDI, J. R. *Correspondence*, Ottawa, Archives nationales, RG11, Series B1(b), Subject Registers, 1859–1879.
- BEAUCHESNE, A. *Note de service à l'intention du Président au sujet de l'encombrement des locaux occupés par le personnel de la Chambre des communes*, adressée à Rodolphe Lemieux, Président de la Chambre des communes, 16 janvier 1930.
- BECK, J. Murray. *Joseph Howe*, Kingston, McGill-Queen's University Press, 1982–1983.
- BEJERMI, John. *How Parliament Works*, Ottawa, Borealis Press, 1996.
- BLUMENFELD, Hans. « National Capital Plan Glories and Miseries of a Master Plan », *Architecture Canada* vol. 4, n° 67 (April 1967), p. 32–35.
- BOSLEY, J. *Research paper for the Commission to Review Salaries of Members of Parliament*, à James McGrath.
- BOWIE, H. W. *Statement Showing the Number of Rooms Occupied by two or more Members [...]*, Ottawa, 21 janvier 1921, Archives nationales, RG11, v.2658, f.1575–25 A9.
- BROWER, Edward Julien. *Parliamentary Committees in the Canadian Federal Government*, Ottawa, s.n., 1950.
- BUREAU DU CONTRÔLEUR GÉNÉRAL. *Professional Development for Information Technology Audit*, s.l., s.n., 1989.
- BUREAU, Joseph. *Hand Book to the Parliamentary and Departmental Buildings, Canada: with Plans of the Buildings Indicating the Several Offices and the Names of the Officials Occupying them. Together with a Plan of the City, and a Short Sketch of the Valley of the Ottawa and Every Object of Interest in the Neighbourhood: also Lists of Members of the Privy Council, local Governments, Senators, Members of the House of Commons and local Legislatures, etc.* Ottawa, G. E. Desbarats, 1868.
- CALLWOOD, J. « The Truth About Parliament », *Maclean's Magazine* (17 avril 1965).
- CANADA. BUREAU D'EXAMEN DES ÉDIFICES FÉDÉRAUX DU PATRIMOINE. *Code de pratique du BEEFP*, Ottawa, Patrimoine canadien, Parcs Canada, 1996.
- CANADA. BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA. *House of Commons: Comprehensive Audit Report*, Ottawa, Bureau du vérificateur général du Canada, 1980.
- CANADA. BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA. *Rapport au Sénat et à la Chambre des communes sur des questions d'intérêt commun*, Ottawa, Le Bureau, 1992.
- CANADA. BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA. *Rapport au Sénat et à la Chambre des communes sur des questions d'intérêt commun, annexe, rapport circonstancié*, Ottawa, Le Bureau, 1992.
- CANADA. BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA. *Rapport du Bureau du vérificateur général du Canada à la Chambre des communes : Chapitre 28, Suivi des recommandations formulées dans des rapports antérieurs, Chapitre 29, Autres observations de vérification, Annexes*, Ottawa, Bureau du vérificateur général du Canada, 1998.
- CANADA. BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA. *Rapport sur la vérification de l'administration de la Chambre des communes*, Ottawa, Bureau du vérificateur général du Canada, 1991.
- CANADA. BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA. *Rapport sur le suivi de la vérification intégrée de 1980 sur la Chambre des communes*, Ottawa, Bureau du vérificateur général du Canada, 1983.

- CANADA. COMITÉ NATIONAL POUR LA CÉLÉBRATION DU JUBILÉ DE DIAMANT DE LA CONFÉDÉRATION. *Le soixantième anniversaire de la Confédération : rapport du Comité*, Ottawa, Imprimeur du roi pour le Canada, 1929.
- CANADA. COMMISSION CONSULTATIVE DES INDEMNITÉS ET DÉPENSES PARLEMENTAIRES. *Rapport*, Ottawa, Imprimeur de la reine pour le Canada, 1970.
- CANADA. COMMISSION CONSULTATIVE DES LOCAUX PARLEMENTAIRES. *Rapport de la Commission consultative des locaux parlementaires*, Ottawa, Commission consultative des locaux parlementaires, 1976.
- CANADA. COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE. *A propos de la capitale nationale = A propos of the Capital of Canada*, Ottawa, Imprimeur de la reine pour le Canada, 1964.
- CANADA. COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE. *Les Canadiens sur la Colline : une tradition bien vivante*, 1999.
- CANADA. COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE. *La région de l'Outaouais autrefois, aperçu d'histoire d'Ottawa, Hull et de la Région de la capitale nationale*, Ottawa, Commission de la capitale nationale, 1967.
- CANADA. COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE. *Le secteur de la cité parlementaire : lignes directrices d'aménagement et plan de visualisation des aménagements à long terme*, Ottawa, Commission de la capitale nationale, 1987.
- CANADA. COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE. *Une capitale pour les prochaines générations : vision d'avenir pour le coeur de la région de la capitale du Canada*, Ottawa, Commission de la capitale nationale, 1998.
- CANADA. COMMISSION D'EMBELLISSEMENT D'OTTAWA. *Rapport et correspondance de la Commission d'embellissement d'Ottawa*, Ottawa, Imprimeur du roi pour le Canada, 1912.
- CANADA. COMMISSION D'EMBELLISSEMENT D'OTTAWA. *Report to the Ottawa Improvement Commissioners*, Ottawa, s.n., 1904.
- CANADA. COMMISSION D'EMBELLISSEMENT D'OTTAWA. *Special Report of the Ottawa Improvement Commission from its Inception in 1899 to March 31st, 1912*, Ottawa, s.n., 1913.
- CANADA. COMMISSION D'EMBELLISSEMENT D'OTTAWA. *The Capital of Canada: Parks and Driveways*, Ottawa, Commission d'embellissement d'Ottawa, 1925.
- CANADA. COMMISSION DU DISTRICT FÉDÉRAL. *Plan for the National Capital: National Capital Planning Service*, Ottawa, Ottawa, Imprimeur du roi pour le Canada, 1950.
- CANADA. COMMISSION DU PLAN FÉDÉRAL. *Report of the Federal Plan Commission on a General Plan for the Cities of Ottawa and Hull*, Ottawa, Federal Plan Commission, 1916.
- CANADA. MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. *Ottawa: Plan of Ground Floor, 1910*, plan du 1^{er} étage, Archives nationales, NMC51465.
- CANADA. MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. *Plans de l'Immeuble de l'Ouest = West Block Plans*, deuxième et troisième étages, 1963.
- CANADA. MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. *Victoria Museum, Ottawa : Plan of the House of Commons Showing Seating*, 1916, Archives nationales, RG11, v.2649, f.1551-44.
- CANADA. MINISTÈRE DU SECRÉTARIAT D'ÉTAT. *Rapport et correspondance de la Commission d'embellissement d'Ottawa*, Ottawa, Imprimeur du roi pour le Canada, 1912.
- CANADA. NATIONAL CAPITAL PLANNING COMMITTEE. *Planning Canada's National Capital: An Introduction to the National Capital Plan*, Ottawa, s.n., 1948.
- CANADA. PARLEMENT. BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT. *Position des partis à la Chambres des communes de 1980 à aujourd'hui* (en ligne), (consulté le 12 août 1999).
- CANADA. PARLEMENT. BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT. SERVICE D'INFORMATION ET DE RÉFÉRENCE. *Documentation pertinente à la construction des édifices parlementaires extraite des rapports annuels du ministère des Travaux publics : document de la session*, Ottawa, Bibliothèque du Parlement, Service d'information et de référence, 1985.
- CANADA. PARLEMENT. CHAMBRE DES COMMUNES. *Au-delà du XX^e siècle : Un plan d'aménagement de 25 ans pour la Chambre des communes*, Ottawa, Chambre des communes, 1994.

- CANADA. PARLEMENT. CHAMBRE DES COMMUNES. *Mémoire présenté à la Commission chargée d'étudier les traitements et indemnités des députés et sénateurs*, Ottawa, Chambre des communes, 1985.
- CANADA. PARLEMENT. CHAMBRE DES COMMUNES. *Rapport annuel*, Ottawa, Chambre des communes, 1997.
- CANADA. PARLEMENT. CHAMBRE DES COMMUNES. *Rapport sur le rendement*, Ottawa, Chambre des communes, 1998.
- CANADA. PARLEMENT. CHAMBRE DES COMMUNES. *Vocabulaire de procédure parlementaire*, Ottawa, Chambre des communes, 1992.
- CANADA. PARLEMENT. CHAMBRE DES COMMUNES. ADMINISTRATION. *Rapport sur le rendement — avril 1997 à septembre 1998*. s.l., s.n., 1998.
- CANADA. PARLEMENT. CHAMBRE DES COMMUNES. BUREAU DES AFFAIRES ÉMANANTS DES DÉPUTÉS. *Affaires émanants des députés : guide pratique*, Ottawa, Chambre des communes, Bureau des affaires émanants des députés, 1997.
- CANADA. PARLEMENT. CHAMBRE DES COMMUNES. COMITÉ SPÉCIAL DE LA RADIO-TÉLÉDIFFUSION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CHAMBRE ET DES COMITÉS. *Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial de la radio-télédiffusion des délibérations de la Chambre et de ses comités = Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee on TV and Radio Broadcasting of Proceedings of the House of Commons and its Committees*, Ottawa, Imprimeur de la reine pour le Canada, 1978.
- CANADA. PARLEMENT. CHAMBRE DES COMMUNES. COMITÉ SPÉCIAL SUR LA RÉFORME DE LA CHAMBRE DES COMMUNES. *Rapport du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes*, Ottawa, Imprimeur de la reine pour le Canada, 1985.
- CANADA. PARLEMENT. CHAMBRE DES COMMUNES. DIRECTION DES COMITÉS ET DE LA LÉGISLATION PRIVÉE. *Les comités de la Chambre des communes du Canada : guide pratique*, Ottawa, Direction des comités et de la législation privée, 1985.
- CANADA. PARLEMENT. CHAMBRE DES COMMUNES. DIRECTION DES RECHERCHES POUR LE BUREAU. *Privilège dans un contexte moderne*, Ottawa, Chambre des communes, Direction des recherches pour le Bureau, 1990.
- CANADA. PARLEMENT. CHAMBRE DES COMMUNES. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DE L'INFORMATION. *Charte : Programme de la technologie de l'information pour la cité parlementaire*, s.l., s.n., 1999.
- CANADA. PARLEMENT. CHAMBRE DES COMMUNES. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DE L'INFORMATION. *Cité parlementaire : Principes pour l'infrastructure technologique*, s.l., s.n., 1998.
- CANADA. PARLEMENT. CHAMBRE DES COMMUNES. ÉVALUATION ET REVUE DE PROGRAMMES. *Vérification de l'informatique : Sommaire*, s.l., s.n., 1997.
- CANADA. PARLEMENT. CHAMBRE DES COMMUNES. ÉVALUATION ET REVUE DE PROGRAMMES. *Vérification de l'informatique : Rapport final*, s.l., s.n., 1997.
- CANADA. PARLEMENT. CHAMBRE DES COMMUNES. GROUPE DE TRAVAIL SUR LA MANUTENTION ET L'ACHEMINEMENT DES ARTICLES ET DES BIENS. *Premier rapport, 21 juin 1996 : Danse l'ours, danse!*, s.l., s.n., 1996.
- CANADA. PARLEMENT. CHAMBRE DES COMMUNES. GROUPE DE TRAVAIL SUR LA MANUTENTION ET L'ACHEMINEMENT DES ARTICLES ET DES BIENS. *Rapport au sujet des salles — mai 1997 : Le cauchemar avant les Fêtes – Obtenir une salle sur la colline du Parlement*, s.l., s.n., 1996.
- CANADA. PARLEMENT. CHAMBRE DES COMMUNES. RESSOURCES HUMAINES. *Chambre des communes, organigramme = House of Commons Organization Chart*, Ottawa, Chambre des communes, 1991.
- CANADA. PARLEMENT. CHAMBRE DES COMMUNES. SYSTÈMES D'INFORMATION. *Innovations technologiques récentes*, s.l., s.n., 1999.
- CANADA. PARLEMENT. CHAMBRE DES COMMUNES. SYSTÈMES D'INFORMATION. PLANIFICATION. *Rapport annuel des Systèmes d'information pour 1995–1996 : Activités récentes et priorités stratégiques*, s.l., s.n., 1995.
- CANADA. PARLEMENT. COMITÉ MIXTE DE LA COMMISSION DU DISTRICT FÉDÉRAL. *Index des procès-verbaux et témoignages des séances du Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes de la Commission du district fédéral du 21 mars au 30 juillet 1956*, Ottawa, s.n., 1956.

- CANADA. PARLEMENT. COMITÉ MIXTE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA CAPITALE NATIONALE. *Procès-verbaux et témoignages, 21 mars 1956*, Ottawa, Imprimeur de la reine pour le Canada, 1956–1957.
- CANADA. PARLEMENT. COMITÉ MIXTE SUR LES PROBLÈMES SPÉCIAUX RÉSULTANT DU FAIT QUE LA VILLE D'OTTAWA EST LE SIÈGE DU GOUVERNEMENT. *Procès-verbaux et témoignages, 7 juin 1944*, Ottawa, Imprimeur de la reine pour le Canada, 1944–1945.
- CANADA. PARLEMENT. COMITÉ SPÉCIAL MIXTE DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LA CONSTITUTION DU CANADA (1970–1972). *Rapport final*, Ottawa, Imprimeur de la reine pour le Canada, 1972.
- CANADA. PARLEMENT. COMITÉ SPÉCIAL MIXTE SUR LA CONSTITUTION DU CANADA (1970–1972). *Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada = Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Joint Committee of the Senate and the House of Commons on the Constitution of Canada*, Ottawa, Imprimeur de la reine pour le Canada, 1972.
- CANADA. PROGRAMME DE CONSERVATION DU PATRIMOINE. *Conservation Guidelines for the Interior of the Centre Block, Parliament Hill*, Préparé pour la Direction de la cité parlementaire, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, s.n., octobre 1997.
- CANADA. SERVICE D'AMÉNAGEMENT DE LA CAPITALE NATIONALE. *Projet d'aménagement de la capitale nationale, Canada, 1950 : rapport général soumis au Comité d'aménagement de la capitale nationale*, Ottawa, Imprimeur du roi pour le Canada, 1950.
- CANADA. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA. *Préserver la Colline : Un rapport d'avancement préparé pour l'honorable Alfonso Gagliano, c.p., député, ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, sur la restauration et la rénovation de la cité parlementaire*, Ottawa, s.n., septembre 1998.
- CANADA. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA. *Vers le XXI^e siècle : Le programme de travaux visant la Cité parlementaire; 1990–1991 à 1999–2000*, s.l., s.n., 1992.
- CANADA. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA. DIRECTION DE LA CITÉ PARLEMENTAIRE. *House of Commons Accommodation Plan*, s.l., s.n., 1993.
- CANADA. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA. SERVICE DES LOCAUX. *Vers le XXI^e siècle : Le programme de travaux visant la Cité parlementaire*, s.l., s.n., 1991.
- CAUCHON, Noulan. « Hexagonal Blocks for Residential Districts : Excerpts from an Address Before the Recent International Town, City and Regional Planning Conference », *The American City Magazine* (août 1925), p. 145–146.
- CAUCHON, Noulan. « Planning Organic Cities to Obviate Congestion : Orbiting Traffic by Hexagonal Planning and Interceptors », *Annals of the American Academy* 133 (septembre 1927), p. 241–246.
- CHRISTIAN, William. *Political Parties and Ideologies in Canada*. Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1990.
- COMMONWEALTH HISTORIC RESOURCE MANAGEMENT. *Collection d'illustrations de la colline parlementaire : document présenté aux Services d'architecture et de génie, Région de la capitale nationale, Travaux publics Canada = The Landscape of Parliament Hill: a Collection of Illustrations: Submitted to Architectural and Engineering Services, National Capital Region, Public Works Canada*, Perth, Commonwealth Historic Resource Management, 1992.
- COMMONWEALTH HISTORIC RESOURCE MANAGEMENT. *The Landscape of Parliament Hill: a History and Inventory: Submitted to Architectural and Engineering Services, National Capital Region, Public Works Canada*, Perth, Commonwealth Historic Resource Management, 1991.
- CÔTÉ, J. O. *Political Appointments and Elections in the Province of Canada, From 1841 to 1865*, Ottawa, Desbarats, 1866.
- COWAN, C. « MPs to Be Fenced in », *Journal*, Ottawa (10 février 1973).

- DELEUW, Cather and Co. *et al.* « National Capital Plan Transportation Study », *Architecture Canada* 4,67 (avril 1967), p. 41–42.
- DESGAGNÉS, Michel. *Les édifices parlementaires depuis 1792*, Québec, Direction générale du bicentenaire des institutions parlementaires du Québec, Assemblée nationale du Québec, 1979.
- DEVOLPI, Charles Patrick. *Ottawa : recueil iconographique : gravures historiques et illustrations relatives à la ville d'Ottawa, Province d'Ontario, Canada, 1807–1882 = Ottawa: a Pictorial Record: Historical Prints and Illustrations of the City of Ottawa, Province of Ontario, Canada, 1807–1882*, Montréal, Dev-Sco Publications, 1964.
- DUBÉ, Audrey. *Chronologie historique des édifices parlementaires*, Ottawa, Bibliothèque du Parlement, Service d'information et de référence, 1985.
- EDGAR, J. D. *Canada and its Capital: with Sketches of Political and Social Life at Ottawa*, Toronto, Morang, 1898.
- EGGLESTON, Wilfrid. *Choix de la reine : étude sur la capitale du Canada*, Ottawa, s.n., 1961.
- ÉLECTIONS CANADA. *Résultats officiels du scrutin, synopsis : élection générale = Official Voting Results, Synopsis : General Elections*, Ottawa, Directeur général des élections du Canada, 1993.
- ENGELMANN, Frederick C. *Canadian Political Parties: Origin, Character, Impact*, Scarborough, Prentice-Hall of Canada, 1975.
- FORSEY, Eugene A. *Les Canadiens et leur système de gouvernement*, Ottawa, Secrétariat d'État du Canada, 1988.
- FRANKS, C. E. S. *The Parliament of Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1987.
- FRASER, A. *Draft Letter for Prime Minister Pierre Elliott Trudeau*, à Arthur Laing, Ottawa, 1969.
- FRASER, John A. *La Chambre des communes en action*, Montréal, Éditions de la Chenelière, 1993.
- GAITO, Daniel Norman. *The Glory of Exuberance: a Study of the Buildings on Parliament Hill in Ottawa*, Toronto, s.n., 1971.
- GIBBONS, W. J. L. *Le Parlement du Canada*, Ottawa, Traveltime Canada, 1987.
- GIBSON, James A. « How Ottawa Became the Capital of Canada », *The Quarterly Journal of the Ontario Historical Society* 46,4 (automne), p. 213–222.
- GOODSELL, Charles T. « The Architecture of Parliaments: Legislative Houses and Political Culture », *British Journal of Political Science* 18 (juillet 1998), p. 288.
- GRAY, John Hamilton. *Confederation; or, The Political and Parliamentary History of Canada, from the Conference at Quebec, in October, 1864, to the Admission of British Columbia, in July*, Toronto, Copp, Clark & Co., 1872.
- GRÉBER, Jacques. *The Planning of a National Capital: Address Delivered ... before the Honourable Members of the Senate and of the House of Commons ... on Thursday, October 25th, 1945*, Ottawa, Imprimeur du roi pour le Canada, 1945.
- HAIG, Robert. *Ottawa, City of the Big Ears: the Intimate, Living Story of a City and a Capital*, Ottawa, s.n., 1970.
- HUNTER, J. B. *Lettre*, à J. A. Pearson, 27 avril 1921, Ottawa, Archives nationales, RG11, 2658, f.1575–25A9.
- KEAR, Alan Richard. *Potential Future Governmental Arrangements for the Canadian Capital Area: a Brief Presented to the Special Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on the Constitution of Canada, September 1970, in Winnipeg, Manitoba*, Winnipeg, s.n., 1970.
- KETCHUM, Carleton J. *Federal District Capital*, Ottawa, s.n., 1939.
- KINGSLEY, Jean-Pierre. *Lettre*, au directeur général de la Cité parlementaire, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, 6 novembre 1998.
- LA PRESSE CANADIENNE. « Commons Sports New Lighting System », *Journal*, Ottawa (17 février 1965).
- LEANING, John. « Our Capital and its Design », *Habitat*, 11,3, p. 21–23.
- MADDEN, Wayne D. *Canadian Guide of Electoral History and Leadership, 1867–1987*, Ottawa, Bibliothèque du Parlement, 1988.
- MAINGOT, Joseph. *Le privilège parlementaire au Canada*, Montréal, Les Presses universitaires McGill-Queen's, 1997.

- NOBBS, Percy E. « Planning for Sunlight », *Journal of the Town Planning Institute* 1,9 (avril 1922), p. 6–7.
- OTTAWA. *Centenary of Ottawa, 1854–1954: « The Capital Chosen by a Queen »*, Ottawa, s.n., 1954.
- OTTAWA RESEARCH FOUNDATION. *Conservation of Heritage Buildings: in the National Capital Region; Legal and Economic Methods of Conserving Buildings of Historical, Architectural, or Cultural Importance*, Ottawa, s.n., 1971.
- PAGE, John. *Lettre, au Secrétaire du ministère des Travaux publics*, Ottawa, 20 février 1867, Archives nationales, RG11, B1(a), v.415, s.1026.
- PAGE, John. « Report on the Public Buildings at Ottawa », *General Report of the Commissioner of Public Works ... 30th June 1866*, document parlementaire, appendice n° 21, 1867, p. 231–234.
- PARKIN, John B, Associates *et al.* « National Capital Plan Central Area Redevelopment », *Architecture Canada* 4,67 (avril 1967), p. 36–40.
- PHILLIPS, R. A. J. *L'Édifice de l'Est des Édifices parlementaires du Canada : quelques notes sur le bâtiment et ceux qui y ont infléchi le cours de l'histoire du Canada*, Ottawa, Imprimeur de la reine pour le Canada et Contrôleur de la papeterie, 1967.
- PUBLIC AFFAIRS SECTION OF THE PARLIAMENT HOUSE CONSTRUCTION AUTHORITY. *Australia's Parliament House: the Meeting Place of our Nation*, Canberra, Australian Government Public Service, 1988.
- ROGERS, G. *Note*, à l'architecte en chef du ministère des Travaux Publics, Locations et locaux, Ottawa, s.d.
- ROSS, Alexander Herbert Douglas. *Ottawa, Past and Present*, Toronto, Musson, 1927.
- RUSH, Michael. « The Development of the Committee System in the Canadian House of Commons : Diagnosis and Revitalization », *The Parliamentarian*, 55,1 (avril 1974), p. 86–94.
- RUSH, Michael. « The Development of the Committee System in the Canadian House of Commons : Reassessment and Reform », *The Parliamentarian*, 55,2 (juillet 1974), p. 149–158.
- SEYMOUR-URE, Colin. *Inquiry into the Position and Workings of the Parliamentary Press Gallery in Ottawa*, Ottawa, Carleton University Library, 1962.
- SMITH, Harlan I. « A Museum Becomes the Seat of Government », *Scientific American Supplement* (avril 1916).
- SMITH, J. F. C. « Design for a National Capital: a Bird's-eye View of the Fifty-year Plan for the Beautification of Ottawa », *Maclean's Magazine* (1^{er} juillet 1938), p. 8–9, 37.
- SMITH, Julian and Associates, Architects. *House of Commons Chamber, Centre Block, Parliament Hill: Proposed Modifications*, Ottawa, Travaux publics Canada, 1996.
- SMITH, Julian. *Competing Identities : Parliament Hill and the Evolution of Downtown Core*, s.l., s.n., 1999.
- SPICER, E. « Research Service to Party Caucuses in the Canadian Federal Parliament », *Politics* 9,2 (novembre 1974), p. 209–12.
- STEINHART, Jim *et al.* *Conservation du patrimoine architectural dans la région de la capitale nationale : moyens juridiques et économiques d'assurer la conservation des édifices d'importance historique, architecturale ou culturelle*, Ottawa, s.n., 1971.
- TAYLOR, J. *Ottawa, an Illustrated History*, Toronto, Lorimer, 1986.
- TODD, Frederick G. *Report ... to the Ottawa Improvement Commission*, Ottawa, s.n., 1903.
- VAUGEOIS, Denis et Jacques Lacoursière. *Canada-Québec : synthèse historique*, Montréal, Éditions du Renouveau pédagogique, 1977.
- WILDING, Norman W. *An Encyclopaedia of Parliament*, London, Cassell, 1972.
- WRIGHT, Janet. *Les biens de la couronne : l'architecture du ministère des Travaux publics, 1867–1967*, Toronto, University of Toronto Press, 1997.